

Le champ associatif de l'éducation populaire à La Réunion

Aspects historiques,
problématiques actuelles
et perspectives

Novembre 2011

Étude commandée par le CCEE dans le cadre d'un partenariat avec le CRAJEP et réalisée par :

eSoi
Etudes ethnosociologiques
Evaluation Recherche Diagnostic Formation

ad2R
ASSOCIATION DÉVELOPPEMENT
RURAL RÉUNION

IRD
Institut Réunionnais
de Formation et de Développement

Liste des abréviations

ADE : Association départementaliste de l'éducation
ADH : Association de développement des hauts
ARCA : Association réunionnaise de cours pour adultes
ARCV : Association réunionnaise des centres de vacances et de loisirs
ATTAC : Association pour une taxation sur les transactions financières pour l'aide aux citoyens
APR : Association pour la promotion rurale de La Réunion
APLI : Ateliers permanents de lutte contre l'illettrisme
ADEP-AFEV : Association départementale de l'enseignement public et Association de la fondation des étudiants de la ville
ASPR : Association pour la sauvegarde du patrimoine réunionnais
AD2R : Association développement rural Réunion
ADH : Association de développement des Hauts
AREP : Association réunionnaise d'éducation populaire
ASCMR : Association sportive et culturelle des maisons d'enfants de La Réunion
CRAJEP : Comité régional jeunesse éducation populaire
CNAJEP : Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire
CHAM : Chantiers histoire et architecture médiévales
DDJS : Direction de la jeunesse et des sports
EP : Education populaire
FONJEP : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
FRAEP : Fédération régionale des associations d'éducation populaire
FOL : Fédération des oeuvres laïques
FEDAR : Fédération des associations rurales de La Réunion
INFPRASE : Institut national de formation professionnelle des responsables d'animation socio-éducative
INJEP : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
JPA : Comité départemental et régional de la jeunesse au plein air
LFEEP : Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente dite La Ligue
MDA : Maison des associations du Port
MJC : Maison des jeunes et de la culture
ODJR : Organisation démocratique de la jeunesse réunionnaise
ORESSE : Office réunionnais des échanges sportifs et socio-éducatifs
STAJ-ALO : Service technique des activités de jeunesse, de loisirs et de l'éducation populaire - Amicale laïque de l'Ouest
UDAF : Union départementale des associations familiales
UFOVAL : Union française des oeuvres de vacances et de loisirs
URAD : Union régionale animation et développement

Sommaire

Rappel de la commande, extrait du cahier des charges figurant en annexe 6.....	5
Introduction.....	6
I- Les sources de l'histoire de l'éducation populaire à La Réunion.....	8
1) Typologie et méthodologie de traitement	8
2) Un état des savoirs	9
a) Très peu de recherches locales mais des travaux pertinents	9
b) Peu de références nationales disponibles en local mais des ressources numériques nombreuses	10
c) Elargir le champ à l'histoire associative.....	10
d) Retrouver les sources de l'histoire associative	11
3) Une première proposition concrète : résoudre l'amnésie archivistique en rassemblant la mémoire écrite de l'éducation populaire	11
a) Le risque de l'oubli	11
b) Une mesure d'urgence	12
c) Préliminaires : faire le lien CRAJEP / DDJS / CCEE sur la proposition.....	12
d) Un exemple similaire : pôle des archives des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire (PAJEP) : http://www.archives94.fr/pajep	13
II- La chronologie : une synthèse des traces historiques et mémorielles, un instrument d'écriture du récit associatif et d'éducation populaire	14
En préambule.....	14
Un premier état des savoirs	14
1) 1946 (Départementalisation) – 1961 (Mesures Debré) : la fondation de la militance	16
2) 1962 (Création de l'AREP) – 1981 (arrivée de la gauche au pouvoir) : l'installation de la dynamique associative dans le territoire	19
3) De 1982 (Régionalisation) à 1991 (Les événements du Chaudron) : décentralisation et crise des cités	28
4) De 1991 à 2001 : une période de transition	33
5) Novembre 2001 (JCEOI) à 2009 (Etude sur l'éducation populaire) : vers un renouveau de la militance et de la dynamique associative	39
Conclusion	57
III - L'état des lieux du monde de l'éducation populaire : résultats de l'enquête	58
Groupe enquêté	58
Le questionnaire : état des lieux du monde réunionnais de l'éducation populaire en 2009-2010	60
Caractéristiques principales et synthèse des résultats	64
Dates de création	65
L'organisation des associations : adhérents, membres actifs, bénévoles, salariés.....	66
Le fonctionnement interne	68
Leurs champs d'intervention.....	68
Les destinataires des actions	68
La formation.....	69
Les ressources financières et les emplois.....	70
La deuxième partie du questionnaire	79

Sommaire

IV - Préoccupations et pistes d'actions exprimées par les responsables d'éducation populaire	88
1. Un tableau général préoccupant	88
2. En filigrane, des conditions pour s'améliorer	89
3. Réflexion et analyse des entretiens individuels.....	90
Dépendance et indépendance : élus et administrations	90
L'hétérogénéité du champ et des définitions : valeurs communes ? labels ?	90
Le partenariat	91
4. Dix pistes de progrès	92
1. Comment faire pour consolider nos structures ?	92
2. Comment faire pour concilier statut 1901, fonctionnement d'entreprise et objectif de promotion ?	92
3. Comment faire pour redéfinir le sens et les responsabilités de l'éducation populaire ici ?.....	92
4. Comment faire pour préciser les besoins de formation des différents acteurs de notre secteur ?..	92
5. Comment faire pour diminuer notre stress par rapport à notre pérennité ?.....	93
6. Comment faire pour redéfinir les identités professionnelles des métiers de l'éducation populaire ?.....	93
7. Comment faire pour renforcer la solidarité et les échanges entre nos structures ?	93
8. Comment faire pour révéler la richesse des parcours personnels dans l'éducation populaire ?... 93	
9. Comment faire pour identifier et faire reconnaître la plus-value de nos actions ?.....	93
10. Comment faire pour gérer la complexité administrative ?.....	93
Une double conclusion.....	94
Bibliographie.....	97
ANNEXES	99
Annexe 1 : Association Pass'port, un laboratoire de l'action sociale de proximité.....	99
Annexe 2 : La Ligue Réunion / Fédération des oeuvres laïques : une histoire, un combat, 26-08-2007, d'après les recherches et souvenirs de Eugène ROUSSE, Roger RAMCHETTY et Luçay PERMALNAICK.....	101
Annexe 3 : La Lanterne Magique par Camille TOUZÉ	105
Annexe 4 : Textes sur l'éducation populaire.....	106
Annexe 5 : Fiches d'expériences	113
Annexe 6 : Cahier des charges de l'étude « Le champ associatif de l'éducation populaire à La Réunion »	118
Annexe 7 : Réponse à l'appel d'offres « Le champ associatif de l'éducation populaire à La Réunion »	121
Annexe 8 : Publications du CCEE.....	130

Rappel de la commande, extrait du cahier des charges figurant en annexe 6

Le CCEE, un des conseils consultatifs auprès des collectivités territoriales de La Réunion, envisage de réaliser, dans le cadre d'une auto saisine, une étude portant sur « le champ associatif de l'éducation populaire à La Réunion », en partenariat avec le CRAJEP.

Cette étude permettrait de mieux cerner les spécificités réunionnaises de l'éducation populaire, de valoriser ce secteur d'activités et de le soutenir, notamment par la mise en évidence des difficultés qu'il rencontre et des réponses à y apporter.

1) Objectifs de l'étude

L'étude devra permettre de :

- Dresser un état des lieux quantitatif et qualitatif du monde réunionnais de l'éducation populaire en 2009 ;
- évaluer la place, le rôle, l'action et le fonctionnement du champ associatif de l'éducation populaire ;
- recenser et analyser les difficultés rencontrées et faire émerger des pistes d'action.

Introduction

Le CCEE, un des conseils consultatifs auprès des collectivités territoriales de La Réunion, a lancé, dans le cadre d'une auto-saisine, une étude portant sur « le champ associatif de l'éducation populaire à La Réunion », en partenariat avec le CRAJEP. Cette étude permettrait de mieux cerner les spécificités réunionnaises de l'éducation populaire, de valoriser ce secteur d'activités et de le soutenir, notamment par la mise en évidence des difficultés qu'il rencontre et des réponses à y apporter.

En 2001, année du centenaire de la loi régissant les associations de France, 14 995 associations étaient en action à La Réunion. Il convient de resituer le cadre local d'existence de ces associations par quelques rappels historiques. Le déclin de la société rurale, en même temps que l'émergence d'une société de transferts et l'avènement de la société de consommation, marquent la transformation brutale du lien social jusqu'alors déterminé par, et confiné dans, le système de l'économie de plantation. Le recul de cette économie et des activités rurales en général, ont, ainsi fait diminuer de façon mécanique, les liens d'interdépendance qui leur étaient attachés. Les associations interviendront alors précisément pour consolider un lien social qui s'est progressivement fragilisé. On peut fortement supposer qu'elles revendiquent un rôle majeur à jouer dans cette orientation politique, qu'elles deviennent des acteurs incontournables dans la co-construction de l'ordre social local.

C'est dans ce cadre que le courant militant de l'éducation populaire s'est structuré à La Réunion, suivant globalement les courants d'idées développés en France à la même période, en se réadaptant aux réalités d'un nouveau schéma de société en rupture avec le modèle de la société de plantation et en réponse aux besoins de formations.

Le nombre d'associations ayant une capacité d'intervention à l'échelle régionale ayant un relais à l'échelle nationale est très important localement. Pourtant, si des tentatives de fédération ou de regroupement ont pu voir le jour, nous n'avons pas trouvé beaucoup de traces de colloques organisés sur le thème de l'éducation populaire, pourtant si présent dans les orientations des grandes associations. A côté de la trentaine d'associations que nous allons étudier dans un second temps, il est important de prendre en compte le fait que le mouvement associatif à La Réunion ne prend réellement son essor qu'après la départementalisation. Certaines associations sont créées alors pour répondre aux besoins du développement social et vont acquérir une place prépondérante dans la vie locale, en tant que relais des politiques publiques, et plus particulièrement des politiques d'action sociale. Travaillant en étroite collaboration avec les collectivités locales, elles assurent une mission d'intérêt général, voire de service parapublic. Elles sont par nature très dépendantes des pouvoirs publics qui assurent leur financement et participent activement à la prise de décision, puisque les élus font partie des instances dirigeantes.

La mise en place de la politique de la ville à La Réunion, à la fin des années 80, va s'appuyer sur le milieu associatif qui trouve là les moyens d'une croissance exponentielle. Dans le foisonnement d'initiatives apparaît une nouvelle génération de petites associations de quartier dont l'objectif majeur sera de créer de l'emploi et de capter au maximum les dispositifs des politiques publiques. Renouant quelque part avec une vieille tradition de contrôle social, les associations s'instrumentalisent en tant que substitut du service public. L'éclatement du social, la multiplication des dispositifs d'intervention publiques font que l'action de ces associations manque de lisibilité, se fondant dans une nébuleuse très éloignée de la philosophie de la loi de 1901.

Cependant, ce foisonnement de petites associations de quartier n'est-il pas porteur d'une nouvelle donne sociale dans le dynamisme local ? Celles-ci se positionnent là où il y a un vide, un espace non occupé, sur des

créneaux où n'interviennent ni l'Etat ni l'économie concurrentielle. Les regroupements qu'elles opèrent ne sont-ils pas synonymes d'un vouloir « vivre ensemble », vision proche de l'« associationnisme » des classes populaires développé par Charles GIDE (héritier du socialisme français associationniste, dreyfusard, animateur des universités populaires, théoricien du solidarisme, propagandiste de l'association et de la coopération)¹ ? Le fait de se regrouper pour créer de l'emploi, pour faire en sorte que certaines personnes en situation de chômage ou d'exclusion (re)donnent un sens à leur vie relève avant tout d'une démarche citoyenne.

En mettant en œuvre certains dispositifs publics, les associations de quartier assurent aussi leur articulation avec le quotidien des habitants, elles améliorent l'espace de vie et la sociabilité, en d'autres termes elles participent à la vie publique. Leur action souligne une nécessité : repenser la ville ou le quartier comme un espace intégrateur où chacun a des responsabilités. En outre, les nombreux projets qui existent ne sont-ils pas synonymes d'une nouvelle forme de démocratie ? Ce débat est encore très limité à La Réunion et les associations de quartier ne regroupent souvent qu'un petit nombre d'adhérents. Mais ce petit espace de discussion qui existe ne doit pas être sous-estimé. L'association n'a-t-elle pas aussi pour fonction l'apprentissage de la démocratie ?

Face à un projet politique devenu très flou, voire inexistant, les associations sont-elles en mesure de se nourrir de leur présence sur le terrain et de leur proximité avec la population pour proposer une alternative au projet de société actuelle ? Dispersées, disparates dans leurs activités, peu expérimentées et peu communicantes, les associations ont une capacité actuelle certes très faible. S'adressant aux parlementaires en juillet 2010, le CNAJEP évoque la nécessité de reconnaissance d'une compétence jeunesse dans la perspective de la réforme des collectivités territoriales. L'objectif étant de replacer les collectivités au cœur des politiques en faveur de la jeunesse. Il déclare : « *Face à l'accélération du processus législatif en matière de clarification des compétences et d'encadrement des financements croisés, le CNAJEP demande aux parlementaires de préserver la clause générale de compétence des Régions et des Départements et d'inscrire dans la loi la reconnaissance d'une compétence partagée dans le domaine de la jeunesse. Le processus de décentralisation, conjugué à la prise en compte croissante des problématiques liées aux jeunes, a conduit les collectivités territoriales à s'affirmer comme des acteurs majeurs des politiques jeunesse. Ce rôle essentiel doit être reconnu et conforté par les réformes en cours. [...] La multiplicité des défis rencontrés par les jeunes (éducation, formation, emploi, loisirs, logement, etc.) nécessite un ensemble de mesures qui font appel aux compétences de l'ensemble des collectivités territoriales. En conséquence, nous demandons aux parlementaires d'introduire dans la loi la reconnaissance d'une compétence partagée dans le domaine de la jeunesse, telle que définie dans l'amendement n°452 à l'article 35 déposé au Sénat* »².

1 En 1872, Charles GIDE soutient sa thèse sur « le droit d'association en matière religieuse » devant la Faculté de droit de Paris, à propos d'une question d'actualités, les associations religieuses étant interdites depuis 1792 ; les travaux préparatoires de ce qui sera la loi de 1901 sur les associations ont déjà commencé. Charles GIDE est professeur d'Économie sociale à Bordeaux, où il fait un cours sur le droit des associations et le droit de réunion. A partir de 1880, il écrit des textes économiques où il se montre critique à l'égard des innovations théoriques de William JEVONS et Léon WALRAS, expose les premiers éléments d'une position qui va l'amener à s'opposer aux économistes libéraux français, et aborde enfin des thèmes d'économie sociale. Il publie les *Principes d'économie politique*, un manuel à travers lequel des générations d'étudiants français ont pris contact avec l'économie politique et qui fut en son temps un véritable phénomène éditorial. En 1886, Charles GIDE rejoint le mouvement coopératif qui se réorganise en France. Il va lui donner une doctrine -celle de l'École de Nîmes-, rapidement condamnée par des libéraux qui y voient une dangereuse dérive socialiste et considérée avec méfiance par les socialistes qui la jugent trop "bourgeoise". Doctrine qu'il expose au 2^{ème} congrès coopératif de Lyon. Il s'intéresse au phénomène associatif en France et à l'étranger, notamment au moment de l'Exposition de l'Économie sociale de 1889 et pour le pavillon de l'Économie sociale dans l'Exposition universelle de 1900, il rédige le rapport général sur l'économie sociale. Charles GIDE est le théoricien de la solidarité, concept qui sera repris par Léon BOURGEOIS et Durkheim.

2 Communiqué du CNAJEP du 2 juillet 2010 à l'attention des parlementaires.

I- Les sources de l'histoire de l'éducation populaire à La Réunion

Il s'agira ici, en réadaptant la méthodologie de l'étude historique de type « monographie », de constituer des corpus de données pouvant permettre de contextualiser la naissance ou l'implantation de la structure (dans quelle époque, dans quel contexte social) de saisir les périodes et les temps de rupture (liés au changement politique ou à des mouvements sociaux). Il faudra donc interroger la mémoire de l'association (à partir d'archives), et de compléter cette approche par la mémoire orale (du bureau de l'association notamment ou encore des bénévoles). Le lien sera établi avec les documents disponibles aux Archives Départementales de La Réunion. Ce récit sera fixé :

- Sur une chronologie à plusieurs entrées (vie de l'association, contexte politique, contexte social, grandes périodes historiques) permettant de le lire et de le comparer à d'autres départements ;
- sous forme d'un récit global. Une approche d'ordre sociologique complètera ce récit et sera proposée sur l'action du champ associatif à La Réunion.

1) Typologie et méthodologie de traitement

Un premier constat concerne le manque de visibilité des sources écrites des mouvements de l'éducation populaire. En presque 50 ans d'activité, il n'y a jamais eu aucun dépôt aux Archives Départementales de La Réunion. Ce point interroge sur la capitalisation écrite de la mémoire associative du secteur de l'éducation populaire. De même, peu de traces émergent de la presse. Pour construire un récit, les sources parcourues sont croisées et confrontées. Quatre types de sources sont nécessaires à notre récit :

- Les sources Internet comprenant les informations mises en ligne par les structures sur leurs sites associatifs. Elles sont généralement contrôlées par la structure ; cependant, elles ne donnent pas toujours une vision complète ou comparative. Wikipédia est un cas particulier et permet à travers la chaîne contributive des rédacteurs d'avoir un document synthétique et riche en informations. Il est nécessaire, dans ce dernier cas, de se référer aux sources citées pour vérifier le niveau d'exactitude de l'information ;
- les sources orales qui permettent de donner un caractère vivant et de cerner des dynamiques ou des ruptures. Elles peuvent être très précises sur des temps de rupture à l'échelle d'une année ou d'une date mais, inversement, complètement floues sur une chronologie générale ;
- les sources écrites, constituées par les rapports d'expertise, les mémoires de stages qui éclairent sur le souci d'une problématique à un moment donné et donnent un état d'une question en débat ;
- les ouvrages à caractère mémoriel qui sont réalisés généralement pour une date anniversaire, ils tendent à donner un état des lieux d'une structure. Ils synthétisent souvent une période longue qui peut se jouer à l'échelle du renouvellement d'une génération (20-25 ans).

Le croisement de ces quatre points nous donne une chronologie exhaustive, comparée et critique.

La base de ce travail historique est la construction d'un axe chronologique. Cette démarche un peu vieillie a une importance capitale à l'échelle de La Réunion. En effet, si l'on prend par exemple la période 1938-1975 (*le tan lontan*), on constate un important mouvement d'idées qui n'a finalement été

exploré que superficiellement pour l'instant. La chronologie permet une mise à plat comparée des faits. Elle permet, en étant déclinée sous une forme linéaire, de comparer des éléments de contexte entre eux (l'activité culturelle par exemple par rapport à la structuration de l'éducation populaire).

2) Un état des savoirs

a) Très peu de recherches locales mais des travaux pertinents

La recherche bibliographique sur le Service commun de la documentation (université de La Réunion) nous donne pour l'entrée « Education populaire » trois références pertinentes locales :

MARIAMAL, Jean-Pascal : *Les associations à l'épreuve du territoire : l'exemple de la commune du Port à La Réunion*. 2002.

Bibliogr. f. 103-105. - Mémoire DESS : *Territoires et développement local : La Réunion*.

SERVIALE, Mario : *Rayonner pour une meilleure France. Histoire de La Réunion : essai d'éducation populaire*.

Saint-André (305 rue de la Communauté, 97440) : Océan Ed., Sainte-Clotilde (B.P. 211, 97463) : A.R.S. Terres Créoles, 1995. 258 p. Bibliogr. p. 251-252.

MOUTOUCOMORAPOULLE, Jérôme : *Les vacances réunionnaises : l'éducation populaire et l'enjeu des vacances à travers la première association laïque de l'île : de la fin des années 1940 jusqu'au début des années 1970*, 2001. - 99 f. : ill. ; 30 cm³.

C'est le mémoire le plus pertinent sur la question. L'auteur est formé par la LR/FOL ; il est devenu animateur et formateur au sein de l'association. Il constate que les travaux de recherche débutent surtout à partir des années 1980. L'apport du mémoire permet de combler partiellement le vide de la période 1950-1970. L'auteur a siégé au CDJ. Il signale l'existence d'archives personnelles de l'association « Cependant, un travail de sauvegarde est à commencer impérativement si l'on ne veut pas les perdre. [...] L'association ne veut pas reverser ses sources aux ADR (Archives départementales de La Réunion) ». Dans le bulletin départemental de l'enseignement, la FOL est présente de 1951 à 1963 aux chapitres « oeuvres complémentaires de l'école » ou « bureau des oeuvres ».

Signalons également le mémoire de DEA de SÉVILLA Nathalie à propos de la FOL de La Réunion. Son thème portait sur le sport comme vecteur des valeurs républicaines. Par ailleurs, les bibliographies signalent des écrits à caractère historique réalisés sous forme de collaboration entre Roger RAMCHETTY et Eugène ROUSSE. Il est actuellement impossible de retrouver ces ouvrages dans un fond spécifique.

Est également disponible : « Le rôle des associations dans la consolidation du lien social à la Réunion », Publication : *Sociologies pratiques*, 2004, n°9, Nouveaux territoires et nouvelles formes de l'action associative, Coordination : Bernard EME (ROINSARD Nicolas, GRASS-IRESCO, Paris SOUFFRIN Emmanuel, ESOI, Saint-Denis, BRUNAUD Christian, CERREQ, Saint-Denis).

3 Consultable au SCD (salle IOI) de l'université de La Réunion.

b) Peu de références nationales disponibles en local mais des ressources numériques nombreuses⁴

On peut par exemple trouver au format numérique la revue *Agora débats / jeunesses*. Cette revue quadrimestrielle de recherche est publiée à l'initiative de l'INJEP (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire), animée par un comité de rédaction ouvert à plusieurs disciplines et composé de chercheurs, d'universitaires et d'experts. La revue, au travers d'articles de recherche, entend approfondir la connaissance sur les jeunes, leurs situations, leurs modes de vie, leurs environnements, les relations qu'ils entretiennent avec les autres générations. Les documents sont disponibles au format papier au SCD et également sous forme numérique à <http://www.injep.fr/Agora-debats-jeunesse.html>.

On peut également signaler les thèmes ci-dessous pour une approche comparée local / national :

- *Des jeunes et des associations*

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire ; sous la dir. de Bernard ROUDET. - Paris : Montréal : l'Harmattan, 1996.

- *Les jeunes aujourd'hui* : édition 1999

Institut de la jeunesse et de l'éducation populaire. - Paris, Bayard, 1999. (Document de l'INJEP ; 38)

- *Les jeunes de 1950 à 2000 : un bilan des évolutions*

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire - Bibliogr. p. 368-372.

D'autres ouvrages à caractère historique sont par ailleurs disponibles :

LEON, Antoine (1921-1998) : *Histoire de l'éducation populaire en France*
F. Nathan, 1983. 207 p. Contient un choix de documents utiles.

RAHN, Jean : *50 ans d'histoire au Centre régional d'éducation populaire et de sport d'Alsace : 1945-1995*,
Martin Grunenwald, Ed. Le Verger, 1996. 235 p. En appendice, choix de documents.

c) Elargir le champ à l'histoire associative

Pour contextualiser le propos, il faut élargir le champ de la recherche à l'histoire associative réunionnaise et à celle des mouvements de jeunesse. Deux ouvrages permettent cette synthèse : *Le mouvement associatif dans l'histoire de La Réunion (1^{er} juillet 1901 – 1^{er} juillet 2001)* (Textes réunis par Sudel FUMA, permet un état des lieux de l'histoire associative au XVIII^{ème} – XIX^{ème} siècle, un état des lieux statistiques et une approche liée au sport et à la notion de loisirs en plein air. Ce dernier point est repris dans un ouvrage collectif *Sports et Loisirs dans les colonies (XIX^{ème} – XX^{ème} siècle)*, sous la direction d'Evelyne COMBEAU-MARI. Les points explorés sont plutôt innovants et proposent une approche océan Indien/Départements d'Outre-mer. L'ouvrage souligne les recherches menées sur des terrains peu explorés en local comme les mouvements de Scouts et Guides, terrains qui restent encore à explorer localement.

⁴ Consultables au SCD (salle IOI) de l'université de La Réunion.

Ces deux ouvrages sont complétés par « Le rôle des associations dans la consolidation du lien social à La Réunion » dans Publication : *Sociologies pratiques*, 2004, n°9 - Nouveaux territoires et nouvelles formes de l'action associative, coordination : Bernard EME (ROINSARD Nicolas, GRASS-IRESCO, Paris / SOUFFRIN Emmanuel, ESOI, Saint-Denis / BRUNAUD Christian, CEREQ, Saint-Denis)

La revue *Pour* permet par ailleurs une approche en resituant le contexte national à travers deux articles :

- « Education populaire, nouveaux défis », publié dans *Pour*, la revue du GREP, 2002, 160 pages⁵ ;
- « Education populaire », publié dans un hors série *Pour créer* de la revue *Pour*, la revue du GREP, 1990⁶.

d) Retrouver les sources de l'histoire associative

Les acteurs associatifs ne se posent pas toujours la question de la constitution d'une mémoire de l'association. Lorsque cette dernière disparaît la question de la traçabilité du rôle de cette structure dans le paysage réunionnais se pose alors. Parce que les associations ou les acteurs associatifs disparaissent, il est aujourd'hui nécessaire de reconstituer les sources de l'histoire associative de La Réunion.

3) Une première proposition concrète : résoudre l'amnésie archivistique en rassemblant la mémoire écrite de l'éducation populaire

a) Le risque de l'oubli

Il s'avère que la « traçabilité » des mouvements de l'éducation populaire aux Archives départementales de La Réunion (quelles que soient les séries explorées) est pratiquement nulle. La démarche de recherches renvoie vers les archives des structures, lorsqu'elles existent. Mais lorsqu'une association disparaît, que devient sa mémoire ? Il ne reste alors que l'oralité pour témoigner de son action.

La presse permettrait de suivre une partie du récit mais nous n'aurions ici qu'un traitement partiel avec un effet de surreprésentation de certaines structures. L'incommunicabilité d'une partie de la presse locale rend la tâche complexe, et la comparaison pratiquement impossible entre les différents points de vue des journaux. De plus, la faiblesse de l'actualité locale dans la presse des années 60-70 ne permet pas la quête d'informations.

Reste la traçabilité administrative et institutionnelle de la vie de la structure, documents qu'il est nécessaire aujourd'hui de capitaliser car ils représentent les seules traces concrètes pour certaines associations dissoutes. C'est à partir de cette « diversité » documentaire que l'on pourra construire un récit sur la confrontation des sources et faire un historique, reflet des débats d'une époque. Sans une procédure de capitalisation des sources, cette mémoire des militances de l'éducation populaire est vouée à l'oubli progressif.

5 Consultable à l'AD2R.

6 Consultable à l'AD2R.

b) Une mesure d'urgence

La solution qui est proposée est d'organiser un **dépôt d'archives** qui permette une vraie recherche comparée. Ce dépôt permettrait de remédier à l'amnésie archivistique de ce secteur et de faire acte de mémoire. Pour rester dans le cadre de la dynamique de l'étude, il paraît nécessaire d'entamer la démarche sous l'impulsion du CRAJEP, de la DDJS et du CCEE. L'enjeu mémoriel est ici très important, car l'étude même de la vie démocratique des structures permettra de jeter un regard nouveau, sous l'angle des acteurs de terrain, sur la société réunionnaise. Les Archives départementales de La Réunion sont actuellement la seule structure permettant une conservation et une protection des documents. Elle assure le rôle de passeur de mémoire à la génération suivante et à la société réunionnaise de demain.

Il s'agit de proposer, d'organiser le **dépôt des archives des structures d'éducation populaire** aux Archives départementales de La Réunion (Champ-Fleuri). L'enjeu mémoriel est très important car ce dépôt permettrait une étude future plus fine de ce secteur de la vie associative et une vraie inscription de la pensée du mouvement dans l'histoire de La Réunion. Ce point n'est pas intégré dans l'appel d'offres mais nous proposons de l'organiser. Il s'agit, dans un premier temps, d'identifier les conditions du dépôt (certaines archives peuvent, par exemple, être protégées pendant un certain temps, les dépôts peuvent se succéder et être constitués de plusieurs blocs d'archives). La démarche de dépôt est gratuite, elle n'entraîne pas de frais de gestion pour la structure confiant ses documents. Il est nécessaire d'abord de partir des structures volontaires représentées au CCEE.

c) Préliminaires : faire le lien CRAJEP / DDJS / CCEE sur la proposition

Etape 1 : identification

De façon à procéder par étape, il s'agit au travers des associations représentées au CCEE de voir qui veut et peut déposer des documents. Ces derniers peuvent être constitués par exemple de revues, de coupures de presse, d'un fonds documentaire spécialisé, des documents à caractère administratif, des PV de réunions, des rapports liés au financement d'opérations.

Etape 2 : centralisation et pré-inventaire

L'étape 1 conduit à centraliser un premier dépôt dans des locaux qui restent à définir. A partir de cette démarche et en collaboration avec le CRAJEP, la DDJS et le CCEE, le prestataire se propose de faire le lien avec les Archives départementales de La Réunion de façon à organiser un premier contact en vue de la constitution d'un pré-inventaire. Avant le dépôt officiel aux Archives, un pré-inventaire sera réalisé avec l'association AABMR7 de façon à servir de support à une diffusion informative sur l'existence du dépôt auprès de la communauté des chercheurs locaux en Sciences humaines mais aussi auprès du public des associations.

Etape 3 : validation de l'inventaire, transfert et information de l'existence du fonds

Il s'agit de voir comment le CCEE et le CRAJEP peuvent impulser la logique de dépôt dans l'ensemble de son réseau. Ainsi, profitant des contacts depuis longtemps établis avec les associations, le CCEE

7 Association des amis des archives, des bibliothèques et des musées de La Réunion.



et le CRAJEP peuvent jouer un rôle moteur pour encourager le dépôt d'archives aux Archives départementales de La Réunion.

A noter que dans le cadre du Fonds européen Leader, des moyens pourraient être mobilisés pour faciliter ce travail d'archivage, via l'AD2R.

d) Un exemple similaire : Pôle des archives des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire (PAJEP) : <http://www.archives94.fr/pajep>

Partenariat associant depuis 1999 le ministère de la Jeunesse et des sports, le ministère de la Culture (Direction des archives de France), l'ADAJEP et le conseil général du Val-de-Marne, le Pôle des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire (PAJEP) permet la collecte, le traitement et la mise en valeur d'archives privées jusque-là mal connues, alors que plus de 400 associations sont aujourd'hui agréées « jeunesse - éducation populaire ». Une soixantaine de fonds sont d'ores et déjà consultables aux Archives départementales du Val-de-Marne. Le recensement des fonds dans toute la France, le conseil aux associations d'éducation populaire pour la gestion de leurs archives, la collecte auprès de particuliers ayant eu des fonctions associatives dans ce domaine, complètent ce travail mené conjointement par l'archiviste du PAJEP et l'équipe des Archives.

Pour confier des archives ou signaler l'existence de fonds, contactez : Gaëtan SOURICE, FONJEP, mission PAJEP
51, rue de l'Amiral Mouchez 75013 PARIS
Tél. : 06 80 48 07 29 / Courriel : souricepajep@hotmail.com

II- La chronologie : une synthèse des traces historiques et mémorielles, un instrument d'écriture du récit associatif et d'éducation populaire

En préambule

Ce programme d'étude vise également à faire émerger un historique réunionnais de l'éducation populaire. Il permet une mise en perspective avec les associations de métropole et permet de déceler des caractéristiques spécifiques à La Réunion dont la prise en compte s'avère importante pour la compréhension de ce secteur. Le cadre français de l'éducation populaire est, lui, plutôt bien cerné⁸. Nous obtenons des phases chronologiques permettant de cerner l'évolution de l'éducation populaire subissant, selon les recherches de Jean-Pierre AUGUSTIN, un choc des mutations : « Après avoir été porteur d'utopies sociales et de pratiques pédagogiques, culturelles et associatives, ils ont rencontré mais aussi suscité l'intervention de l'Etat qui a transformé les formes d'action sociale. ». Il distingue deux grandes phases qu'il découpe en sous périodes :

1958-1974 : le renforcement de l'intervention de l'Etat ;
1974-1988 : les procédures de relocalisation de l'animation des jeunes

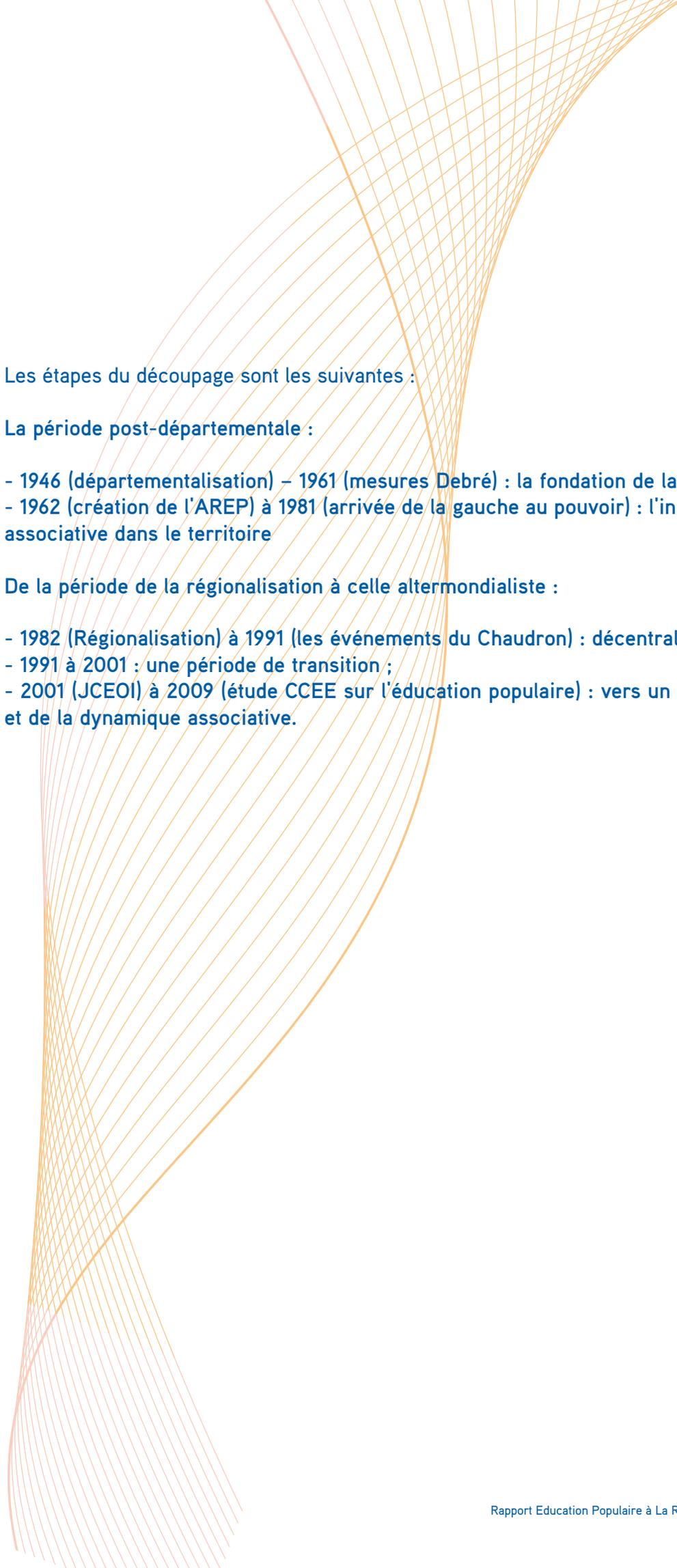
Notre chronologie propose une synthèse des traces historiques de façon à caler le récit mémoriel propre à un champ d'activité marqué par une militance fortement ancrée dans la culture des structures et du mouvement étudié. Cette chronologie est avant tout un outil pour construire un récit par le rassemblement des sources les plus variées possibles. Il s'agit d'éviter le piège d'un récit reconstruit qui auto-légitime une action dans un contexte donné. Ce document permettra au terme de l'étude, à chaque association de pouvoir situer son propre récit historique dans un contexte précis.

Un premier état des savoirs

La construction de cette chronologie se heurte principalement à la difficulté de retrouver des sources écrites permettant d'écrire l'histoire des mouvements d'éducation populaire à La Réunion. Localement, quatre grandes périodes peuvent être retenues. Cette chronologie, qui permet une mise à plat des dates, reflète un premier état des lieux de ce que disent les sources⁹. Il ne s'agit pas d'une structure définitive mais plutôt de la traduction des sources écrites, elle est amenée à évoluer par l'intégration de nouveaux éléments liés à l'exploration d'archives associatives. Elle permet aussi de caler l'oralité sur des bornes plus précises.

8 Jean-Pierre AUGUSTIN, Une approche Historique, les années 1950 – 1990, In « *Pour, Education populaire* ». A propos de l'auteur : Jean-Pierre AUGUSTIN est professeur à l'université Michel de Montaigne - Bordeaux III. Spécialiste des questions d'aménagement et d'actions collectives dans les villes, il mène et dirige des recherches sur les institutions, les territoires, la culture et le sport à la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine et à l'UMR ADES 5185 du CNRS. Ses travaux et ses réflexions sont également nourris par diverses responsabilités associatives.

9 Un instrument essentiel pour cette construction chronologique est la série « Actualités réunionnaises » réalisé sous la direction de Robert CHAUDESON entre 1976 et 1983. L'ouvrage est constitué par le dépouillement annuel de la presse avec un classement thématique. La série est disponible au SCD et aux ADR. Les titres des articles de presse sont repris dans la chronologie.



Les étapes du découpage sont les suivantes :

La période post-départementale :

- 1946 (départementalisation) – 1961 (mesures Debré) : la fondation de la militance
- 1962 (création de l'AREP) à 1981 (arrivée de la gauche au pouvoir) : l'installation de la dynamique associative dans le territoire

De la période de la régionalisation à celle altermondialiste :

- 1982 (Régionalisation) à 1991 (les événements du Chaudron) : décentralisation et crise des cités
- 1991 à 2001 : une période de transition ;
- 2001 (JCEOI) à 2009 (étude CCEE sur l'éducation populaire) : vers un renouveau de la militance et de la dynamique associative.

1) 1946 (*Départementalisation*) – 1961 (*mesures Debré*) : la fondation de la militance

Il est à noter qu'en « *italique* » figurent les *éléments nationaux*. En « normal » figurent les dates locales.

Contexte :

La période allant de 1938 (fin de l'engagisme) à 1975 (le baby boom) est appelée par les Réunionnais le « tan lontan ». C'est une période de rupture avec le mode de vie issu de la société de plantation. Cette rupture pour autant ne défait pas le lien avec la tradition même si dans une large partie de ces manifestations, cette tradition s'appauvrit. Ce marqueur chronologique est déterminant pour comprendre l'Homme réunionnais, un individu ayant un ancrage à la fois dans la tradition et dans une modernité (choisie ou subie). La Seconde Guerre mondiale va couper La Réunion des échanges extérieurs. Sa situation économique et l'état des cultures permettent de traverser une partie du conflit dans une situation globalement correcte pour l'ensemble du territoire. Mais la fin du conflit et surtout les deux dernières années voient l'île achever ses réserves, ce qui plonge une très large partie de la population dans une misère noire.

La période reste marquée par le passé associatif réunionnais autour des sociétés de bienfaisance ou de l'activité sportive ; cependant en, même temps, elle voit le développement d'idéologies politiques nouvelles, en tout cas d'un schéma de pensées différent de la période « coloniale ». Le fait colonial marque alors le fait associatif vu pour la période comme un contre-pouvoir idéologique.

La Départementalisation obtenue en 1946 ne produit pas ses effets immédiatement, il faut attendre les années 50 pour que les premières mesures publiques et la logique des transferts soient entamées. Cette période des années 50 est marquée par la personnalité de Michel DEBRÉ et certains qualifieront ce segment chronologique d'ère ou de période Debré. Le contexte politique est alors marqué par l'application à La Réunion de l'ordonnance du 15 octobre 1960, marquée par des mesures de contrôle de l'expression publique. Ce modèle légal touche alors également l'Algérie. Ce contexte politique marque très profondément les mouvements d'éducation populaire à La Réunion. Cette période voit la création localement de plusieurs mouvements : FOL, USEP, JPA, ARCV, ODJR.

Chronologie :

- 1947 : création de la Nouvelle école de Boulogne sur Seine, expérience qui jusqu'en 1956, permettra de mettre en pratique dans une école publique les principes de l'Éducation nouvelle défendus par les Centres d'entraînement (« L'Éducation nouvelle à l'école », Marie-Aimée NIOX-CHÂTEAU et Blanche HARVAUX in Ceméa publications).
- 1948 : création du Théâtre de la Clairière (association agréée par le ministère de l'Éducation nationale en 1953). 1^{er} stage pour les éducateurs de maisons d'enfants. 880 000 enfants en colonies de vacances.

- 1949 : création des diplômes d'État de moniteurs et de directeurs de colonies de vacances (Arrêté du 5 février).

19 février 1950 : création du Syndicat de l'éducation populaire (SEP). 14 instructeurs nationaux spécialisés d'éducation populaire décident de créer un syndicat autonome spécifique : le «Syndicat national des instructeurs spécialisés d'éducation populaire» (SNISEP) de la Direction générale de la jeunesse et des sports¹⁰.

- 9 mars 1950 : fondée en septembre 1949 par Vivien SIDA, directeur d'école primaire. Déclaration à la préfecture de La Réunion de l'association Fédération des oeuvres laïques¹¹ de La Réunion. La FOL est la section de la Ligue Française de l'Enseignement. Enregistrée au Journal officiel le 26 mars 1950¹². Ces dirigeants d'association sont des enseignants qui ont d'abord adhéré au mouvement national et qui bénéficient d'une mutation dans l'île¹³.

- 1951-1952 : installation dans l'île des Coeurs vaillants et Ames vaillantes.

- 13 décembre 1952 : création des Scouts (JO du 13/12/1952, p. 11503)

- 1952 : les CEMÉA sont seuls habilités à recevoir les élèves des écoles normales pendant leur scolarité, dans un stage obligatoire de colonies de vacances (circulaire du 8 avril).

- Février 1953 : premier comité USEP. Officiellement créé en 1956. Il fédère les multiples sociétés sportives¹⁴.

- 1955 : installation de la JPA (Comité départemental et régional de la jeunesse au plein air). Elle mène des actions de solidarité en organisant une collecte afin de donner des compléments de bourses de vacances aux enfants défavorisés.

- 1956 : la FOL Réunion devient propriétaire d'un immeuble « La maison de nos enfants » grâce aux fêtes, kermesses et donations de nombreux militants de l'époque. Aucune subvention. Montant 2 500 000 francs CFA.

- 1957 : premier congrès à Caen à l'occasion du XX^e anniversaire de la création des Ceméa, pendant lequel Gisèle DE FAILLY prononce les principes qui guident l'action des CEMEA.

10 Voir l'intervention de Francis TOUCHARD et Michel SIMON au Centre Henri Aigueperse, le 5 février 2005, consultable sur : <http://www.unsa-education.org/telechargement/histoiresociale/Histoiresep.pdf>

11 Voir historique de la Ligue de l'enseignement / FOL en annexe 2.

12 N°74 page 3364

13 SCD, Hist/Mem/20, p. 4.

14 SCD, Hist/Mem/20, p. 60.

- 1957 : première réunion de l'ARCV (Association réunionnaise des centres de vacances et de loisirs). Représentante locale de l'UFCV. L'ARCV a été fondée en novembre 1957 lors d'une réunion d'information qui s'est tenue à l'initiative du père Rigolet à Saint-Denis. Ce groupe de réflexion a estimé que la structure associative correspondait au mieux aux besoins de vacances des enfants réunionnais. Il s'agissait d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur cette question. Après l'assemblée constituante de 1958 sont posés les statuts de l'ARCV en préfecture le 18 novembre 1959 (la création est publiée au Journal officiel le 4 décembre 1959). A partir de janvier et en août 1959 des stages d'encadrement de centre de vacances sont organisés avec le concours de l'UFCV (Union française des centres de vacances)¹⁵. L'UFCV bénéficie d'un agrément national depuis 1946 auprès du ministère de la Jeunesse et des Sports et depuis 2009 d'un agrément régional. L'UFCV a été fondée en 1907 ; elle est reconnue d'utilité publique.¹⁶.

- 26 novembre 1958 : création du mouvement national ATD Quart Monde.

- Décembre 1959 : la FOL Réunion participe à la campagne nationale de signatures contre les lois anti-laïques.

- 1960 – 1961 : (l'année exacte est difficile à trouver, il manque des sources sur ce point) Jean-Baptiste PONAMA membre actif de l'UFOVAL (Union française des oeuvres de vacances et de loisirs). Il reviendra 8 mois plus tard contre l'avis de son ministère.

- Août 1961 : expulsions brutales vers la Métropole de certains dirigeants de la FOL Réunion, en application de l'ordonnance Debré du 15 octobre 1960¹⁷.

1961 : Roland ROBERT (instituteur), président de l'ODJR (Organisation démocratique de la jeunesse réunionnaise) se voit notifier sa mutation par l'ordonnance Debré¹⁸.

15 Document de l'ARCV, « 1959-2009, 50 ans d'engagement volontaire ... » voir également www.arcv.re.

16 Journal officiel, dossier N°1 / 00281.

17 L'ordonnance pose que « les fonctionnaires de l'État et des établissements publics de l'État en service dans les DOM dont le comportement est de nature à troubler l'ordre public peuvent être, sur la proposition du préfet et sans autre formalité, rappelés d'office en Métropole par le ministre dont ils dépendent pour recevoir une nouvelle affectation. Cette décision de rappel est indépendante des procédures disciplinaires dont ces fonctionnaires peuvent faire l'objet. Elle est notifiée par l'intermédiaire du préfet qui peut prendre toutes mesures nécessaires à son exécution ».

18 Article AEC, « A mes jeunes compatriotes », N°37, août – septembre 1961. *Le Journal Autour de l'Ecole* est archivé au Centre d'Altitude de Dos d'Ane à la Possession.

2) 1962 (création de l'AREP) – 1981 (arrivée de la gauche au pouvoir) : l'installation de la dynamique associative dans le territoire

Contexte :

Il s'agit d'une période dense et plutôt dynamique en termes de création de structures associatives locales : l'AREP, l'APR, FRANCAS, l'ARCA. Ces structures, aux côtés d'autres (JPA, ARCV, CEMEA) ont une visibilité plus importante dans le paysage local. La période est également marquée par la création et l'action de l'ORESSSE (l'Office réunionnais des échanges sportifs et socio-éducatifs) qui voit le jour le 22 décembre 1971 sous la forme d'une association loi 1901. Sa création est issue d'une volonté partagée par les pouvoirs publics et le monde sportif afin de rompre l'isolement de La Réunion dans les domaines sportifs et socio-éducatifs. Véritable « guichet unique », l'Office jouera par la suite un rôle déterminant dans le développement des échanges dans la zone, et permettra notamment à de nombreux sportifs ayant réalisé les minima sur le plan local, de défendre leurs chances dans les grandes compétitions nationales et internationales. Le rôle de l'Office sera également prépondérant dans les actions de formation de cadres sportifs et dans la participation des dirigeants locaux pour les rassemblements fédéraux en Métropole.

Chronologie :

- 1962 : dans une interview, Polycarpe K'BIDY, qui a rejoint l'AREP en 1963, rappelle le rôle joué par le secrétariat social de Saint-Pierre : « Il existait à Saint-Pierre, au début des années 60, un secrétariat social rattaché à l'évêché. Parmi ses membres figurait le père de PUYBAUDET ainsi que des personnalités telles que le docteur Michel ANDRÉ, son épouse Jeanne, Charles ISAUTIER, le commandant Guy RIVIÈRE, le directeur de l'usine de Quartier Français Guy DOUYÈRE et le comptable de l'usine du Gol Charles MALET. Cet organisme d'inspiration catholique a réalisé et publié en 1963 une enquête intitulée « Problèmes sociaux de La Réunion ».... Ce sont des membres de ce secrétariat social, estimant que l'analyse devait être suivie d'actions, qui ont créé en 1962 l'AREP. »¹⁹
- 1962 : refus de versement d'une subvention accordée officiellement à la FOL pour l'extension de la Maison de nos enfants.
- 3 juin 1963 : tentative de coup de force contre la FOL Réunion. Création d'une FOL « bis » qui ne reçoit aucun écho de Paris.
- 1963 : implantation des CEMEA à La Réunion. Au niveau national, la structure est reconnue d'utilité publique en 1966.
- 1964 : création de l'ANPAA de La Réunion (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie).

¹⁹ Cité par Stéphane NICAISE dans « Père Jean de Puybaudet, Mettre debout le Réunionnais », page 216, *Revue des Mascareignes*, CRESOI.

- Janvier 1965 : Simon LECHAT, délégué départemental des CEMEA, est fixé aussi par l'ordonnance Debré et doit quitter l'île en janvier 1965²⁰.
- Juin 1965 : la FOL Réunion attaquée, affaiblie, laisse passer l'orage²¹.
- 1966 : année de création des Maisons des jeunes et de la culture (MJC)²².
- 1966 : CEMEA - Reconnaissance d'utilité publique de l'association (décret du 22 juillet).
- 1967 : création de la MJC du Port²³.

14 mai 1970 : création du Haut Comité de la jeunesse, des sports et des loisirs.

- 1970 : création de l'ARCA. Elle a pour mission :
 - 1) De sensibiliser l'opinion publique en général et les pouvoirs publics en particulier au grave problème de l'analphabétisme à La Réunion ;
 - 2) d'organiser des actions d'alphabétisation et de pré-formation en vue de permettre aux personnes dont l'instruction est insuffisante ou nulle, d'acquérir le minimum de connaissances nécessaires à leur promotion sociale et professionnelle.
- 1971 : CEMEA, le Congrès d'Orléans réaffirme l'appartenance du mouvement au courant socialiste devant plus de 1 000 militants. Création de l'INFPRASE (Institut national de formation professionnelle des responsables d'animation socio-éducative).
- Mars 1971 : création de l'APR (Association pour la promotion rurale de La Réunion) en mars 1971, à l'initiative des services locaux du ministère de l'Agriculture. L'APR regroupe 26 organisations professionnelles et associations de promotion sociale (l'IREO, le Crédit Agricole, la SAFER, les maisons familiales, etc.).

Son objectif est triple :

- Contribuer au développement économique et global du département de La Réunion par la promotion du milieu rural ;
- favoriser la promotion collective des agriculteurs ;
- développer les recherches susceptibles d'éclairer l'action professionnelle agricole dans son ensemble.

En 1971, le V^{ème} plan (1971-1975) prônait une agriculture compétitive, en accord avec le monde agricole. Or le milieu rural réunionnais offrait un bien triste visage : analphabétisme, isolement, faiblesse des connaissances techniques des agriculteurs et, quand elles existaient, elles étaient liées essentiellement

20 Article AEC, « Un départ de plus », N°96, mars-avril 1965.

21 SCD, Hist/Mem/20.

22 « Le mouvement associatif dans l'histoire de La Réunion (190 -2001) », textes réunis par S. FUMA, université de La Réunion, CRESOI, 2001, p. 81.

23 « Le mouvement associatif dans l'histoire de La Réunion (1901-2001) », textes réunis par S. FUMA, université de La Réunion, CRESOI, 2001, p. 81.

à la canne et au géranium. De plus, il n'existait pas de leader de la profession agricole, capable de dynamiser cette branche.

Le manque d'efficacité des programmes de développement était attribué à l'attachement des ruraux à des valeurs traditionnelles.

En 1971, malgré les efforts de nombreux organismes, seul le SUAD avait les moyens d'assurer la vulgarisation technique auprès des agriculteurs. La création de l'APR a répondu au besoin de coordonner les actions des organismes de promotion et de promouvoir directement la population active. L'objectif n'est pas de diffuser le progrès technique, mais de préparer les agriculteurs à l'accepter, à l'adapter à leurs propres contraintes de production et à s'adapter eux-mêmes aux conditions nouvelles qui découlent de son utilisation. L'APR s'est donc vu confier un rôle d'information, de sensibilisation et d'incitation aux actions de développement²⁴.

- 22 décembre 1971 : l'Office réunionnais des échanges sportifs et socio-éducatifs (ORESSE) voit le jour sous la forme d'une association loi 1901, à la suite d'une volonté partagée par les pouvoirs publics et le monde sportif afin de rompre l'isolement de La Réunion dans les domaines sportifs et socio-éducatifs. Véritable « guichet unique », l'Office jouera par la suite un rôle déterminant dans le développement des échanges dans la zone, et permettra à un maximum de sportifs ayant réalisé les minima sur le plan local de défendre leurs chances dans les grandes compétitions nationales et internationales. Le rôle de l'Office sera également prépondérant dans les actions de formation de cadres sportifs et dans la participation des dirigeants sportifs locaux pour les rassemblements fédéraux en Métropole.
- 1972 : assemblée générale de la FOL Réunion. Nouveau départ. L'UFOVAL (Réunion union française des oeuvres de vacances et de loisirs) redonne à la FOL la première place parmi les oeuvres organisatrices de vacances²⁵.
- 5 juillet 1972 : (loi n°72-619 du 5 juillet 1972) création des établissements publics régionaux qui prennent alors le nom de régions (EPR). A cette époque, l'exécutif régional est encore aux mains des préfets, nommés par l'Etat.
- 1973 : décret du 8 février et arrêté du 7 mars instituant le BAFA et le BAFD (*Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur de centres de vacances et de loisirs*).
- 6 juillet 1973 : création de l'association départementale des FRANCAS par l'enseignant Bernard CHELLE.
- 1974 : l'âge de la majorité civile est passé de 21 ans à 18 ans.
- 9 janvier 1976 : une opération de grande envergure : plus de 3 500 jeunes et adultes en janvier et autant en février dans les centres de vacances de Saint-Denis.

24 AD2R, Laurent SENS, *Introduction de l'EAO (Enseignement assisté par ordinateur) à l'APR*, mémoire de formation commune de base, août 1990.

25 SCD, Hist/Mem/20.

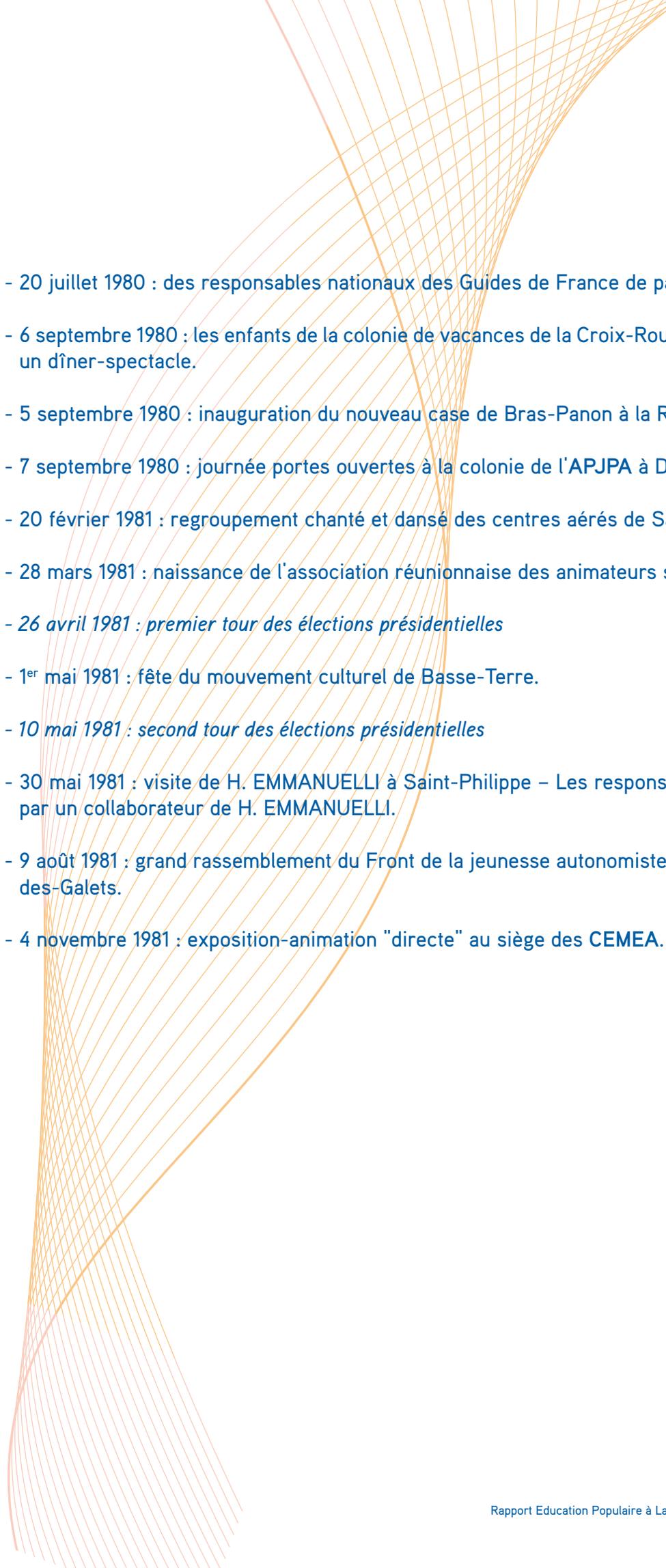
- 6 janvier 1976 : bilan des MJC.
- 13 janvier 1976 : stage de cinéma organisé par le Service de la jeunesse et des sports.
- 14 janvier 1976 : 120 enfants de Saint-André en colonie de vacances à Saint-Leu.
- 29 janvier 1976 : un centre de loisirs pour tout-petits au Camp Ozoux.
- 23 février 1976 : une équipe de jeunes participe à l'aménagement d'un foyer à la Bretagne.
- 26 février 1976 : les jeunes des centres de loisirs exposent leurs oeuvres à l'hôtel de ville de Saint-Denis.
- 22 mars 1976 : mission « Jeunesse et Sports » : arrivée de M . PUTO (directeur régional du service de la jeunesse et des sports pour l'académie d'Aix-Marseille).
- 27 mars 1976 : assemblée générale de l'ARCA à Saint-Denis : l'alphabétisation doit être inscrite au VII^e plan comme action prioritaire.
- 30 mars 1976 : opération « portes ouvertes » à l'AREP.
- 3 avril 1976 : l'ARCA est bien décidée à aller de l'avant pour remplir sa mission. Conclusion de l'assemblée générale de l'ARCA : accentuer partout l'effort d'alphabétisation.
- 8 avril 1976 : poursuite de la construction de la colonie de vacances de la Saline-les-Bains, destinée aux jeunes Dionysiens (accueil prévu pour 216 enfants).
- 28 avril au 8 mai 1976 : la campagne de la Jeunesse au plein air. Présentation du timbre au préfet.
- 30 avril 1976 : inauguration du centre d'animation socio-éducatif de Prima.
- 15 mai 1976 : crise dans les MJC de La Réunion. Création d'une association départementaliste de l'éducation.
- 20 mai 1976 : assemblée générale de l'OMJ de Saint-Denis : un programme ambitieux d'animation globale de la cité.
- 1^{er} juin 1976 : ARCV : stage de perfectionnement.
- 19 juin 1976 : festival de la jeunesse à Saint-Louis.
- 2 juillet 1976 : exposition de peinture à la MJC de Saint-Pierre.
- 13 juillet 1976 : une nouvelle troupe aux Eclaireurs de France, le groupe « Fontbrune ».

- 3 août 1976 : prise de positions de l'ADE (Association départementaliste de l'éducation) sur les problèmes de l'école.
- 19 août 1976 : au Chaudron s'ouvrira bientôt une bibliothèque municipale. Une pédagogie nouvelle : les CEMEA (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active).
- 8 septembre 1976 : le Port : ouverture de l'exposition vente du centre ARFUTS.
- 18 septembre 1976 : Saint-Pierre : les associations d'éducation populaire se regroupent au sein de l'URAD.
- 22 septembre 1976 : opération d'envergure contre l'analphabétisme. A Saint-Denis, assemblée générale des associations de parents d'élèves.
- 24 septembre 1976 : un service de renseignements sociaux « SVP Social » est créé par l'AREP.
- 27 septembre 1976 : initiation au théâtre à la MJC de Château Morange.
- 2 octobre 1976 : l'ARCA recherche des moniteurs bénévoles.
- 13 octobre 1976 : une charte régionale pour assurer le développement de la culture populaire.
- 18 octobre 1976 : Saint-Denis : 2 000 jeunes dans la rue pour divertir le public. Cette action est organisée par l'OMJ.
- 29 octobre 1976 : Saint-Pierre à la MJC, soirée cabaret animée par Daniel FROMENT et son équipe.
- 6 novembre 1976 : Saint-Benoît : ouverture du festival de la jeunesse.
- 11 novembre 1976 : festival de la jeunesse à Saint-Benoît.
- 15 novembre 1976 : bilan du festival de la jeunesse de Saint-Benoît : 9 jours de liesse et 70 000 participants.
- 23 novembre 1976 : assemblée générale de l'ASPR (association pour la sauvegarde du patrimoine réunionnais).
- 28 novembre 1976 : stage de photographie au centre jeunesse et sports à Saint-Gilles-les-Bains.
- 7 décembre 1976 : 12 000 jeunes Réunionnais profitent des centres de vacances de Saint-Gilles-les-Bains.
- 8 décembre 1976 : réunion à Saint-Gilles les Bains de l'ASCMR (association sportive et culturelle des maisons d'enfants de La Réunion).

- 15 décembre 1976 : succès pour l'ouverture de la bibliothèque du Chaudron.
- 30 décembre 1976 : à la MJC de Château-Morange, tentative d'ouverture sur la vie du quartier.
- 31 décembre 1976 : Saint-Gilles-les-Bains : fin de stage pour 40 directeurs de centres de loisirs.
- 4 janvier 1977 : Saint-Denis : ouverture des centres de loisirs pour plus de 6 000 jeunes.
- 21 février 1977 : stage de l'ARCA à Saint-Gilles : « Alphabétiser c'est partager ».
- 22 février 1977 : inauguration du case du Chaudron.
- 7 avril 1977 : parution du n°3 de *Scouts coméla*.
- 16 avril 1977 : assemblée générale de l'ARCA : sensibiliser les Réunionnais.
- 30 avril 1977 : stage CEMEA à Trois-Bassins.
- 25 juin 1977 : congrès de la jeunesse dionysienne pour une politique cohérente en matière d'animation
- 27 août 1977 : Saint-André : semaine de l'OMJ : départ en beauté et en couleurs.
- 28 août 1978 : Saint-Denis inaugure sa « colo » à la Saline.
- 22 septembre 1977 : M. TRICHAUD, président de l'UFR des MJC : « L'animation conditionne notre société de demain ».
- 6 octobre 1977 : publication du programme d'activités des CEMEA.
- 3 décembre 1977 : assemblée générale de la FOL : démission du président.
- 21 décembre 1977 : campagne d'alpabétisation : des idées mais trop peu de moyens.
- 1978 : le Congrès de Toulouse accueille 1 100 personnes. Déclaration commune Ceméa/Gfen/Icem : « Pour un changement politique qui ouvre sur la transformation profonde de l'éducation et du système scolaire ».
- 2 mai 1978 : ouverture de la campagne « Jeunesse en plein air ».
- 23 mai 1978 : constitution d'une nouvelle association culturelle : l'UDIR. Assemblée générale constitutive le 7 juin.
- 25 mai 1978 : Tony MANGLOU nommé délégué pour la réunion du Centre national d'actions culturelles.

- 3 juin 1978 : assemblée générale de l'ARCA : poursuivre la formation et la sensibilisation à l'analphabétisme.
- 4 juin 1978 : kermesse des Scouts d'Europe au petit marché agricole du Tampon.
- 12 août 1978 : journée des aveugles à Saint-Gilles. Vacances pour les 186 177 élèves réunionnais. Inauguration du VVF à Saint-Gilles.
- 20 septembre 1978 : journée portes ouvertes à l'OMJ de Saint-Denis.
- 8 octobre 1978 : journée « Rencontre-jeunesse » sous l'égide de l'URAD dans le Sud.
- 29 octobre 1978 : inauguration de la MJC de Basse-Terre.
- 8 novembre 1978 : festival de la jeunesse de Saint-Benoît.
- 12 novembre 1978 : clôture du festival de la jeunesse de Saint-Benoît 20 % de plus d'entrées qu'en 1977.
- 13 décembre 1978 : assemblée générale de l'association pour la sauvegarde du patrimoine réunionnais.
- 1979 : création du DÉFA. Les CEMEA s'engagent dans la formation.
- 7 janvier 1979 : regroupement des animateurs de la MJC de Saint-Louis, dans le cadre de la promotion des activités socio-éducatives dans la commune.
- 11 janvier 1979 : un « centre de loisirs sans hébergement » mis en place à l'école de la gare par la municipalité de Saint-Louis.
- 23 janvier 1979 : coup d'envoi officiel de l'Année internationale de l'enfant à La Réunion.
- 9 février 1979 : journée récréative du centre de loisirs des jeunes du Chaudron.
- 12 février 1979 : début d'un stage de formation de base en français pour les moniteurs de l'ARCA, animé par M. Eric BOYER à Saint-Denis.
- 13 février 1979 : remise des prix du concours de fresques organisé par les centres de loisirs de Saint-Denis, au case du Chaudron.
- 22 février 1979 : réunion de travail du comité réunionnais pour l'Année de l'enfance au Port.
- 24 février 1979 : Michel DEBRÉ inaugure le Case du Chaudron.
- 3 mai 1979 : remise de récompenses à la préfecture aux jeunes gagnants du concours d'affiches dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant.

- 5 mai 1979 : réunion du comité réunionnais de l'enfance à l'Oasis au Port.
- 9 mai 1979 : journée de l'enfant au case de la Source.
- 1^{er} juin 1979 : arrivée à Gillot de Suzanne HERBINIÈRE-LEBERT, fondatrice de l'organisation mondiale de l'éducation pré-scolaire.
- 16 juin 1979 : dixième assemblée générale de l'ARCA à Saint-Pierre.
- 23 juin 1979 : assemblée générale de l'AREP.
- 15 juillet 1979 : journée des enfants au Port, organisée par le comité réunionnais de l'enfance présidé par M^{me} AMELIN.
- 29 juillet 1979 : festival « Marmailles » au Chaudron.
- 8 août 1979 : arrivée du groupe de rock français « Little Bob Story » afin d'animer le festival de la jeunesse de la Possession.
- 11 août 1979 : ouverture du festival de la jeunesse de la Possession.
- 1^{er} septembre 1979 : conférence de presse de M. PERILLAT, directeur des sports au ministère de la Jeunesse, des sports et des loisirs. Il annonce la construction d'un CREPS.
- 3 octobre 1979 : l'OMJ de Saint-Denis organise le redéploiement de sa politique d'animation.
- 18 novembre 1979 : les CEMEA organisent un stage d'initiation à l'astronomie à la Saline-les-Bains.
- 4 janvier 1980 : le chanteur Alain GABA (animateur de la FOL) au centre culturel du Port.
- 15 janvier 1980 : première expérience de centre aéré à Saint-André.
- 24 février 1980 : quelque 700 jeunes de 17 à 25 ans participent à un grand rassemblement de la jeunesse organisé par l'office municipal des sports et de la jeunesse de la Possession.
- 16 avril 1980 : la FOL, l'UFOLEP et l'USEP se prononcent contre le brevet d'aptitude physique.
- 26 avril 1980 : assemblée générale de l'ARCA.
- 19 mai 1980 : ouverture de premier Festival du film pour enfants organisé par l'office municipal de la Jeunesse de Saint-Denis et la cinémathèque de La Réunion.
- 31 mai 1980 : assemblée générale de la FOL au Tampon et élection du nouveau conseil d'administration présidé par M^{me} E. Grondin.

- 
- 
- 20 juillet 1980 : des responsables nationaux des Guides de France de passage dans l'île.
 - 6 septembre 1980 : les enfants de la colonie de vacances de la Croix-Rouge à Saint-Gilles organisent un dîner-spectacle.
 - 5 septembre 1980 : inauguration du nouveau case de Bras-Panon à la Rivière-des-Roches.
 - 7 septembre 1980 : journée portes ouvertes à la colonie de l'APJPA à Dos-d'Ane.
 - 20 février 1981 : regroupement chanté et dansé des centres aérés de Saint-Pierre
 - 28 mars 1981 : naissance de l'association réunionnaise des animateurs socio-éducatifs.
 - *26 avril 1981 : premier tour des élections présidentielles*
 - 1^{er} mai 1981 : fête du mouvement culturel de Basse-Terre.
 - *10 mai 1981 : second tour des élections présidentielles*
 - 30 mai 1981 : visite de H. EMMANUELLI à Saint-Philippe – Les responsables de l'ARCA sont reçus par un collaborateur de H. EMMANUELLI.
 - 9 août 1981 : grand rassemblement du Front de la jeunesse autonomiste de La Réunion à la Rivière-des-Galets.
 - 4 novembre 1981 : exposition-animation "directe" au siège des CEMEA.

3) De 1982 (Régionalisation) à 1991 (les événements du Chaudron) : décentralisation et crise des cités

Contexte :

De nouveaux champs d'intervention pour l'éducation populaire

Le début de la période est marqué par une structuration politique nouvelle amenée par la régionalisation. La fin de la période voit la plus grave crise des jeunes, révélatrice d'une forme de malaise des cités qui trouve son origine dans les mutations de la période du tan lointan. Sur cette période apparaissent ATD Quart Monde, STAJ ALO (Amicale laïque de l'Ouest), la FEDAR (Fédération des associations rurales) et le CHAM (Chantiers histoire et architecture médiévale). Si STAJ ALO reste fidèle aux champs d'intervention classiques de l'éducation populaire, ATD, la FEDAR et le CHAM investissent des domaines nouveaux. Cette ouverture témoigne également de préoccupations du territoire que portent respectivement ces associations : regarder et faire face à la misère, structurer le monde agricole dans une période de mutation forte de cet espace, conserver et sauver le patrimoine réunionnais.

Dans cette dynamique et après les élections de 1986, le CCEE fait émerger un ensemble de « propositions en vue de l'élaboration d'une politique régionale sportive, socio-éducative et culturelle à La Réunion. ». En matière culturelle, le document se réfère aux assises de la culture de 1982. Le dossier propose trois axes comme grands principes : respecter, créer et montrer. A noter dans les moyens proposés pour ce dernier point : un musée de la canne et du sucre, des écoles régionales de musique, des écoles régionales de formation théâtrale, des écoles régionales d'art plastique. Le domaine du socio-culturel reste plus développé et propose :

- Les équipements socio-culturels : cases et MJC construits en grand nombre et centres de vacances doivent être équipés en matériel pour les premiers, construits, rénovés et adaptés pour les seconds ;
- un programme de construction de centres de vacances, de structures d'accueil, de centres de loisirs associés aux écoles, d'auberges de jeunesse et de points d'accueil jeunes est proposé ;
- création de centres de ressources pour répondre aux besoins des associations et des groupes en matériel ;
- la formation des cadres constitue par ailleurs la priorité des priorités (agents de développement, ingénieurs de l'animation de niveau DEFA).

L'apparition de la politique de la ville

La mise en place de la politique de la ville à La Réunion, à la fin des années 80, va s'appuyer sur le milieu associatif qui trouve là les moyens d'une croissance exponentielle. Dans le foisonnement d'initiatives apparaît une nouvelle génération de petites associations de quartier dont l'objectif majeur sera de créer de l'emploi et de capter au maximum les dispositifs des politiques publiques. Renouant quelque part avec une vieille tradition de contrôle social, les associations s'instrumentalisent en tant que substitut du service public. L'éclatement du social, la multiplication des dispositifs d'intervention publique font que l'action de ces associations manque de lisibilité, se fondant dans une nébuleuse très éloignée de la philosophie de la loi de 1901.

Un mouvement populaire qui révèle le malaise de la jeunesse des cités dionysiennes :

Deux phases d'événements : les premiers autour de télé-freedom (mars 1990), le second en 1991 autour des mouvements de jeunes au Chaudron, qui se déroulent de février à mars 1991.

Le quartier du Chaudron est constitué d'une partie d'une ancienne plantation qui constituait ce qu'on appelait le domaine du Chaudron. L'ensemble des immeubles, dans la partie située près du Géant Score et le Case du Chaudron est construit entre 1964 et 1965 par la SIDR (créée en 1949, la Société immobilière du département de La Réunion est une société d'économie mixte), dans le cadre d'un projet global de suppression de l'habitat insalubre, sur le terrain d'un bidonville. Bidonville qui s'est développé en périphérie de Sainte-Clotilde, quartier qui constituait alors la « banlieue » de Saint-Denis et où coexistaient misère, chômage, surpopulation. Le Chaudron s'étend à côté d'une zone commercialo-industrielle où s'étale une forme de luxe et qui, implicitement, pose un modèle de vie basé sur celui métropolitain. L'étincelle vient de l'audiovisuel. Le directeur décide sans l'autorisation du CSA de lancer une chaîne de télévision qui serait concurrente de RFO. Le préfet fit saisir les émetteurs illégaux, ce qui provoqua une vague de manifestation puis dans un second temps des émeutes. « En fait cette évolution découle tout naturellement de la départementalisation qui a plaqué peu à peu une société pseudo-industrielle et de consommation sur une société essentiellement paysanne de type colonial ». L'une gommant les repères de l'autre, et donnant un nouveau cadre de vie sans identité. Ce vécu est à mettre en perspective avec une période décrite par les parents comme idéale : le tan lontan.

Il reste encore à interroger les positionnements des mouvements d'éducation populaire autour de cette question.

Chronologie :

- 1982 : naissance de l'Office municipal du temps libre de Saint-Denis²⁶.
- 2 mars 1982 : dix ans après la loi du 5 juillet 1972 s'engage le processus de décentralisation des collectivités locales françaises. Elle donne alors aux régions leur statut de collectivités territoriales à part entière. Les régions se voient dès lors confier des compétences qui leur seront propres. L'élection au suffrage universel direct date en Guadeloupe comme en Martinique, en Guyane et à La Réunion de 1983. Elle n'aura lieu en Métropole qu'à partir de 1986.
- 29 mars 1982 : création d'ATD QUART MONDE - Délégation de La Réunion. Création du mouvement national le 26/11/1958.
- 25 avril 1982 : vente de la vignette de la Quinzaine de la jeunesse au plein air.
- 5 mai 1982 : assemblée générale de l'ARCA.
- 17 juillet 1982 : publication *Alphabétisation – Formation et développement à La Réunion*, publiée par l'ARCA (Association réunionnaise de cours pour adultes).

26 « Le mouvement associatif dans l'histoire de La Réunion (1901 – 2001) », textes réunis par S. Fuma, université de La Réunion, CRESOI, 2001, p. 83.

- 31 juillet 1982 : Réunion de l'ARCA sur les problèmes de l'alphabétisation.
- 1^{er} août 1982 : Saint-Pierre, 10 000 jeunes participent à la Fête de la jeunesse.
- 9 août 1982 : 515 814 Réunionnais recensés du 9 mars au 9 avril.
- 1^{er} septembre 1982 : Mafate, 82 200 jeunes scouts et guides installés jusqu'au 9 septembre dans le cirque de Mafate.
- 23 octobre 1982 : congrès des Eclaireurs de France.
- 21 novembre 1982 : clôture du VII^{ème} Festival de la jeunesse.
- 23 novembre 1982 : STAJ (Service technique des activités de jeunesse, de loisirs et de l'éducation populaire) Amicale laïque de l'Ouest, enregistrée au JO le 16 décembre 1982.

Résultats des élections régionales de 1983 à La Réunion			%	sièges
Gauche	Paul VERGÈS	PCR	32,73	16
	Wilfrid BERTILE	PS	12,99	6
	Jean-Max NATIVEL	PS (Forum socialiste)	2,93	
	Daniel CADET	PS diss.	2,07	
Droite	Pierre LAGOURGUE	UNIR (Union nouvelle dans l'intérêt de La Réunion)	10,50	5
	Auguste LEGROS	RPR - FMD - UDF (Union départementaliste pour le renouveau et le progrès)	38,77	18

- 2 mars 1983 : les CEMEA fêtent leur 20^e anniversaire.
- 21 mars 1983 : la MJC de Bras-Panon repart après les travaux de réaménagement.
- 16 avril 1983 : l'ARCA a une nouvelle responsabilité : former des formateurs.
- 1983 : création du CEDAAACE²⁷ (Centre départemental artistique pour l'animation et la culture des enfants) par le conseil général.
- 6 mai 1983 : assemblée générale de l'AREP.

27 Op. cit, p. 83. La structure est confiée à un groupe d'enseignants motivés et bénévoles. Son objectif a été de développer et de valoriser toutes les formes artistiques de qualité, à une époque où il existait peu de manifestations spécifiques aux jeunes, en étroite collaboration avec le Musée en Herbes et le Centre Georges Pompidou. Au fil des années et dans la mesure où d'autres organismes ont développé des actions culturelles pour les jeunes, le CEDAAACE a recentré ses actions vers le public scolaire par l'organisation de concours à La Réunion et dans la zone océan Indien.

- 6 juin 1983 : les FRANCAS de La Réunion en congrès.
- 6 août 1983 : AG de l'ARCA à Saint-Gilles.
- 18 septembre 1983 : célébration du XX^{ème} anniversaire des CEMEA à La Réunion.
- 8 novembre 1983 : premier enregistrement du mouvement culturel Basse-Terre.
- 13 novembre 1983 : inauguration du case de Bras-Creux.
- 1984 : CEMEA - *Rassemblement de Clermont-Ferrand. Deux orientations importantes sont arrêtées : diversification des actions de formation et d'animation, et décentralisation.*
- 1984 : création de la FEDAR. Créée pour dynamiser et structurer le secteur associatif, la FEDAR s'est véritablement constituée en Fédération durant ses trois premières années d'existence. Depuis, elle participe au développement des zones rurales en suscitant des actions d'animation et de formation en matière culturelle, sportive, économique et sociale. La FEDAR a réellement pris son essor depuis mars 1987, date à laquelle un animateur du Plan d'Aménagement des Hauts a été détaché auprès d'elle.
- 2 août 1984 : déjà, la loi de Décentralisation de 1982 prévoyait la création des CCEE dans les quatre DOM. Celle-ci est concrétisée par la loi du 2 août 1984, qui définit quatre missions prioritaires : éducation, développement culturel, habitat, environnement et cadre de vie.
- 1985 : naissance de l'office municipal du temps libre de Sainte-Suzanne²⁸.
- 1986 : CEMEA - *Mise en place de la décentralisation : création de 28 associations territoriales et réorganisation de l'ensemble pédagogique national avec la création de cinq grands secteurs d'activités nationaux.*

Résultats des élections régionales de 1986 à La Réunion			%	sièges
Gauche	Paul VERGÈS	PCR	28,19	13
	Jean-Claude FRUTEAU	PS	14,09	6
Droite	Pierre LAGOURGUE	dvd	17,26	8
	Michel DEBRÉ	RPR - UDF	36,78	18
	RAMASSAMY	dvd	1,43	
Extrême droite	BIGNON	FN	2,24	

28 Dossier 1929, In « Le mouvement associatif dans l'histoire de La Réunion (1901 – 2001) », textes réunis par S. FUMA, université de La Réunion, CRESOI, 2001, p. 83

- Juillet 1986 : rapport du CCEE « Propositions en vue de l'élaboration d'une politique régionale sportive, socio-éducative et culturelle à La Réunion. ». Dans la lettre de mission de P. LAGOURGUE « La politique que je souhaite mettre en oeuvre au niveau régionale devra :
- Être complémentaire des actions déjà conduites par ailleurs, notamment par l'Etat et les collectivités territoriales ;
- définir des modalités précises d'intervention de la Région je souhaite en particulier que les taux d'intervention financière permettent une certaine responsabilisation des partenaires ainsi aidés par la Région, celle-ci ne pouvant, en tout état de cause financer intégralement la réalisation d'un projet ;
- faire l'objet de propositions budgétaires très précises tant en ce qui concerne les dépenses d'investissement que les dépenses de fonctionnement ;
- contribuer, enfin, à l'amélioration de la situation du marché de l'emploi à La Réunion.

Tels sont, rapidement présentés, les grands principes qui pourraient caractériser la politique régionale sportive et socio-culturelle que j'envisage de soumettre à la Région dans le cadre de la préparation du prochain exercice budgétaire, donc pour l'année 1987 ».

- 1988 : CEMEA - *Le premier Forum international pour l'avenir des vacances et des loisirs « 2010, l'Odyssée des loisirs » rassemble 500 personnes à Marne-la-Vallée.*
- 1989 : naissance de l'office municipal du temps libre de Sainte-Marie²⁹.
- 1989 : installation à Sainte-Marie de la délégation du CHAM (Chantiers histoire et architecture médiévale).
- 1990 : création du Centre d'information jeunesse³⁰.
- 1991 : événements du Chaudron. Deux phases d'événements : les premiers autour de télé-freedom (mars 1990), les seconds en 1991 autour des mouvements de jeunes au Chaudron qui se déroulent de février à mars 1991.

²⁹ « Le mouvement associatif dans l'histoire de La Réunion (1901 – 2001) », textes réunis par S. Fuma, université de La Réunion, CRESOI, 2001, p. 84.

³⁰ Op. cit. p.84.

4) De 1991 à 2001 : une période de transition

Contexte :

De la problématique des équipements et des structures d'accueil pour la jeunesse...

En octobre 1991, le CCEE présente ses propositions en matière socio-éducative. Le CCEE vise essentiellement la vétusté et l'inadaptation des structures d'accueil, des aides aux familles et la formation de cadres, insuffisantes. Le travail est mené par la commission « Animation-Sports » du CCEE qui a cherché à mobiliser les différents partenaires (élus, associations) tout d'abord en les réunissant à la Région, le 22 février 1991. Une action d'évaluation de terrain, basée essentiellement sur des visites, a été réalisée, ainsi qu'une rencontre avec la DDJS. La demande urgente concerne une amélioration de l'accueil en équipant les structures existantes utilisées pour les centres de vacances et de loisirs des communes (écoles, cases et autres) et la mise en conformité des centres permanents existants ayant un caractère régional (étanchéité, sanitaires, électricité, incendies, sécurité). La demande concerne aussi le rétablissement de la ligne budgétaire « rénovation des centres ». Huit ans plus tard, la question est loin d'être réglée comme le souligne la parution en 1999 de « Les centres de vacances et de loisirs à La Réunion, Etat des lieux en 1999. Les CVL répondent-ils aux besoins ? ». Cette étude est financée par le ministère de la Jeunesse et des Sports, la DDJS, la CAF de La Réunion, le conseil général de La Réunion. Le rapport dépasse la problématique des structures et aborde la question de la capacité d'accueil mais aussi d'encadrement.

... à un sentiment de malaise de l'éducation populaire.

Cette étude est suivie en juin 2000 par une enquête de l'ODR pour le CCEE « Rapport sur le socio-éducatif à La Réunion et l'offre de loisirs hors temps scolaire pour les 3 à 18 ans ». Par rapport à cette étude, quatre structures d'éducation populaire participent directement aux entretiens menés par l'ODR : Francas, JPA, FOL et ARCV. Dans un contexte où « les problèmes financiers semblent récurrents », le rapport souligne que le réel dynamisme, l'enthousiasme et la foi militante de certains acteurs permettent au secteur socio éducatif de faire reconnaître son savoir-faire et la valeur de son rôle. Mais l'immaturité d'une part des intervenants, surtout vis-à-vis des principes de l'évaluation des actions entreprises sur fonds publics, nuit à son développement » (page 52).

Des pistes de projets structurants sont proposées (page 45) comme la « création d'un centre de ressources de l'éducation populaire : mise à disposition de documents qui touchent l'éducation populaire, comme par exemple la pédagogie ». Cette étape permettrait de répondre à un constat des acteurs « Enfin, les acteurs que nous avons rencontrés nous ont largement fait part de leurs difficultés vis-à-vis du personnel. C'est le problème de l'insuffisance de la qualification qui a été le plus fréquemment évoqué. Pour remédier à cette difficulté, la mise en place de formations est préconisée par l'ensemble des structures ».

L'interrogation des pratiques professionnelles du secteur de l'éducation populaire reste le point marquant de cette étude. Le document signale que la difficulté principale est relative à l'absence de volonté d'une trop grande part des acteurs de participer activement à une réflexion sur leurs pratiques professionnelles. Nous avons indiqué dans notre texte quelques interrogations que peut faire naître cette attitude ».

L'emploi jeune, une réponse

L'emploi jeune a été créé en 1997 par le gouvernement JOSPIN. Ce contrat à durée déterminée est signé pour 5 ans, avec possibilité d'y mettre fin à chaque date anniversaire. Il peut être également à durée indéterminée. Néanmoins, si l'employeur est une collectivité territoriale ou un établissement public autre qu'un EPIC (Établissement public à caractère industriel et commercial), le contrat ne peut être conclu que pour une durée déterminée. Il est réservé aux personnes de moins de 26 ans. Il concerne également les personnes de 26 à 29 ans n'ayant jamais perçu d'allocation chômage [cf. la loi n°97-940 du 16 octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes (J.O. Du 17.10.97)]. Ces emplois participent au renouvellement des actions menées par l'éducation populaire en direction de la jeunesse. Le cadre de l'emploi jeune permet aussi une forme d'expérimentation en termes d'intervention.

Chronologie :

- Octobre 1991 : « Propositions du CCEE en matière socio-éducative », octobre 1991. Rapport où le CCEE s'adresse au conseil général. Directement lié au rapport de la DDJS sur « Les vacances collectives à La Réunion » (réalisé en août 1989).

Résultats des élections régionales de 1992 à La Réunion			%	sièges
Gauche	Paul VERGÈS	PCR	17,94	9
	Jean-Claude FRUTEAU	PS	10,54	5
Écologiste	Gabrielle FONTAINE	GE	1,46	
	Marie-Lys RIVIÈRE	VERTS	1,64	
	Bernadette ARDON	dve	1,30	
Droite	Pierre LAGOURGUE	RPR - UDF	25,63	14
	Auguste LEGROS	RPR diss.	4,94	
Extrême droite	Marius ATTIE	FN	1,24	
Divers	Camille SUDRE	FreeDom	30,80	17
	Yvette CHAMARD	se	1,09	
	Jean CHEUNG TOI CHEUNG	se	1,04	
	Bernard LAW-WAI	se	1,07	
	Joseph DEVEAU	se	0,75	
	Cyrille LAPIERRE	se	0,56	

- Avril 1993 : « Le monde associatif d'outre-mer », colloque organisé par le CCEE de la Guyane en avril 1993. Une délégation du CCEE de La Réunion, conduite par le président Robert GAUVIN s'est rendue en Guyane du 5 au 10 avril. Au cours des travaux en ateliers, le monde associatif a pu être étudié dans ses rapports :
- Avec l'environnement administratif, juridique et institutionnel ;

- avec le monde socio-économique ;
- avec l'environnement financier.

De plus, la réalité des associations d'Outre-mer a été appréhendée.

« Depuis la décentralisation, La Réunion découvre son environnement régional ; l'action associative se développe en direction de l'île Maurice, de Madagascar entre autres avec des buts sportifs, culturels voire, caritatifs et doit résoudre les difficultés d'ordre administratif. Rares sont en effets les pays environnants où existe une vie associative autonome, une vie où tout n'est pas étroitement dépendant des autorités gouvernementales. »

- 1994 : implantation de la **Fédération Léo Lagrange**³¹.
- 28 Avril 1994 : création de l'**ADH (Association de développement des Hauts)**
- Juin 1996 : création par les Francas du premier Cyber Espace Formation et Loisirs de l'île, équipé de 5 postes multimédia reliés à Internet.
- Juin 1997 : première formation BEATEP NTIC de France, 20 animateurs formés (13 embauchés à l'issue de leur formation). Création d'un site web Francas.
- 25 juillet 1997 : création de l'association « **les Petits débrouillards de La Réunion** »
- 1997 : le congrès de Montpellier réunit plus de 700 militants. Signature d'un accord-cadre entre quatre associations (CEMÉA, Francas, Ligue de l'enseignement, Pep) et trois ministères autour du dispositif *Nouveaux services-emplois-jeunes*.
- 16 octobre 1997 : création des emplois jeunes en 1997 par le gouvernement JOSPIN. Ce contrat à durée déterminée est signé pour 5 ans, avec possibilité d'y mettre fin à chaque date anniversaire. Il peut être également à durée indéterminée. Néanmoins, si l'employeur est une collectivité territoriale ou un établissement public autre qu'un EPIC (Établissement Public à caractère industriel et commercial), le contrat ne peut être conclu que pour une durée déterminée. Il est réservé aux personnes de moins de 26 ans. Il concerne également les personnes de 26 à 29 ans n'ayant jamais perçu d'allocation chômage (voir également la Loi n°97-940 du 16 octobre 1997 relatif au développement d'activités pour l'emploi des jeunes J.O. Du 17.10.97).
- Février 1998 : lancement du projet La Cité par les Francas.
- 13 juin 1998 : La **MDA (Maison des associations du Port)** du Port a été créée le 13 juin 1998 avec comme objectif de consolider et d'enrichir la vie associative.
- La MDA : organise la mutualisation de certains moyens techniques, administratifs et financiers de ses membres, dans un souci d'économie d'échelle et d'accessibilité, notamment à certains outils techniques, administratifs ou juridiques, à certaines prestations de services, de consultance ou de formation, ou encore à certaines manifestations à leur profit.

31 Dossier 2955, « Le mouvement associatif dans l'histoire de La Réunion (1901 – 2001) », op. cit.

- est un lieu de rencontres, d'échanges, de concentration, d'orientation et d'évaluation au service de ses membres ;
- est un organe d'aide, de formation, de conseils et de soutiens administratifs et techniques dans le montage et la défense des projets portés par ses membres.

Résultats des élections régionales de 1998 à La Réunion			%	sièges
Extrême gauche	Jean-Yves PAYET	LO	1,27	
Régionaliste	Bernard GRONDIN	Mouvman Parnouminm	0,77	
Gauche	Axel KICHENIN	dvg	1,50	
	Jean-Denis ROBERT	MDC	1,00	
	Paul VERGÈS	PCR - PS - dvd	31,94	19
	Rémy MASSAIN	PRG	0,43	
	François ESQUER	VERTS	1,10	
Droite	Jean-Paul VIRAPOULLÉ	UDF	15,04	9
	André-Maurice PIHOUEE	RPR	14,21	8
	Margie SUDRE	dvd	7,43	4
	Marc-André HOARAU	dvd	2,47	
Extrême droite	Pascal BESNARD	FN	0,84	
Droite	Camille SUDRE	FreeDom	10,02	5
	Jasmin MOUTOUSSAMY	FreeDom diss.	1,37	
	Jean-Claude BÉNARD	se	3,75	
	Éric HOAREAU	se	1,52	
	Jean-Yves MINATCHY	se	1,30	
	Marie-France PARIS	se	1,20	
	Lubin BUDEL	se	1,12	
	Bernard LAW-WAÏ	se	0,71	
	Philippe VERGOZ	se	0,56	
	Claude MOUTOUALLAGUIN	se	0,44	

- *Juin 1998 : naissance à Paris d'ATTAC (Association pour une taxation sur les transactions financières pour l'aide aux citoyens), réseau citoyen international décidé à reconquérir les espaces perdus par la démocratie au profit de la sphère financière. A la mondialisation actuelle, exclusivement économique et financière, ATTAC entend opposer une mondialisation prenant comme critère premier l'ensemble des intérêts citoyens.*

- 1999 : le ministère de la Jeunesse et des sports transforme sa Direction de la jeunesse et de la vie associative en Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative³².
- 1999 : édition du rapport « Les centres de vacances et de loisirs à La Réunion, Etat des lieux en 1999. Les CVL répondent-ils aux besoins ? ». En 1998, 135 organisateurs de centres de vacances (CV) ont réalisés 258 séjours recensés par la DDJS

TYPE	Nombre	Pourcentage
Association indépendante (1)	64	47,4
Association de type sportif (2)	23	17,3
Etablissement scolaire	16	11,8
Association municipale (3)	12	8,8
Fédération d'éducation populaire	11	8,1
Comité d'entreprise	7	5,1
Sociétés ou personnes physiques	2	1,5

- 1) Association indépendante : association sans lien direct avec une institution. Attention, cette qualification d'indépendante est à utiliser avec précaution, compte-tenu de certains liens étroits que des associations peuvent avoir avec des municipalités ou des paroisses, dont ils seraient des « sous-traitants » pour les loisirs des jeunes.
- 2) Association de type sportif : association rattachée à un club sportif ou une à fédération.
- 3) Association municipale : association liée à une municipalité (OMJ, OMS).

- 1999 : *Forum international CEMEA de Strasbourg* : « L'Intelligence des solidarités dans la construction européenne et face à la mondialisation ».

1999 : les manifestations de Seattle en 1999 sont les premiers rassemblements altermondialistes médiatisés. Elles sont suivies par un premier Forum social mondial, alternatif au Forum économique mondial de Davos, et par le rassemblement de Gênes en 2001 contre le sommet du G8

- 2000 : les assemblées générales des Scouts de France (réunie à Jambville) et des Guides de France (réunie à Toulouse) votent une orientation visant à entamer des discussions pour un éventuel rapprochement.

- Avril 2000 : parution de « Bilan de la vie associative en 1996-1999 » édité par la CNVA (la Documentation Française). Le Conseil national de la vie associative, créé par décret et placé auprès du Premier ministre, s'est vu confier comme missions : d'établir un bilan de la vie associative, de faire toute proposition de réforme susceptible d'améliorer la vie associative, de conduire les études qui lui paraîtraient utiles au développement de la vie associative. Les premières assises nationales de la vie associative qui se sont tenues les 20 et 21 février 1999 à Paris ont été précédées de plus de 90 forums départementaux.

32 In *Agora* n°44, Education populaire : une actualité en question.

- Juin 2000 : « Rapport sur le socio-éducatif à La Réunion et l'offre de loisirs hors temps scolaire pour les 3 à 18 ans ». Enquête de l'ODR pour la CCEE. Participant à cette enquête :
- L'office municipal des sports de Sainte-Marie, de Saint-Philippe, du Port, de la Plaine-des-Palmistes ;
- l'office municipal des sports et des loisirs de Saint-Benoît ;
- l'office municipal de la culture et du temps libre de l'Entre-Deux ;
- le service animation de la mairie de La Possession ;
- le foyer de Joinville.

Quatre structures ont été rencontrées directement par l'ODR : Francas, JPA, FOL et ARCV. Mais pas le CEMEA et la FEDAR.

- 28 - 29 septembre 2000 : les rencontres de la Culture 2000, Horizons culturels : le pari de La Réunion.³³.
- 30 octobre - 4 novembre 2000 : 4^{ème} Université internationale d'éducation populaire de la fédération française des maisons des jeunes et de la culture. Thème : « Education populaire et transformations sociales. Jacques BOUGAULT et Valérie BOULANGER, membres de l'association Jeunesse en action qui représentent La Réunion³⁴.
- 2001 : le 8^{ème} congrès de l'association à Brest réunit environ 600 membres actifs sur le thème « Pour l'Éducation nouvelle du XXI^e siècle : passeurs d'avenir, défricheurs du quotidien ».
- 3 et 4 novembre 2001 : deuxièmes rencontres vacances et loisirs, à l'initiative du Comité départemental de la jeunesse au plein air³⁵.

33 A la page 1/93, les actes s'ouvrent sur une citation de GANDHI. « Je ne veux pas que ma maison soit entourée de murs de toute part et mes fenêtres barricadées. Je veux que toutes les cultures de tous les pays puissent souffler aussi librement que possible à travers ma maison. Mais je refuse de me laisser emporter par aucune. ».

34 Correspondance de la DDJS, du 29 septembre 2000, Réf : VA/PAB/JPR/YS/n°60, affaire suivie par P. BONFILS.

35 Voir JPA n°391-392 - Février-mars 2002 : Les 2^{ème} rencontres ont proposé des ateliers de pratique d'activités, répondant à une forte demande de formation des animateurs.

5) Novembre 2001 (JCEOI) à 2009 (étude sur l'éducation populaire) : vers un renouveau de la militance et de la dynamique associative

Contexte :

L'émergence de mouvements alter « Commerce Equitable » à La Réunion

«Quelle place peut avoir le Commerce équitable dans la région océan Indien ? Le rôle de La Réunion - notamment en la matière dans le Commerce Equitable - ne pourrait-il pas être double : à la fois partenaire-producteur et siège d'une consommation équitable ? Ce sont à ces questions qu'a souhaité répondre l'association JCEOI en organisant, avec le maximum de partenaires et d'intervenants impliqués, la première « Journée du commerce équitable dans l'océan Indien », le 24 novembre 2001 (à Saint-Denis). Cette journée d'information, de débats et de réflexion sur le Commerce Equitable a réuni une soixantaine de personnes parmi les acteurs institutionnels, économiques et militants réunionnais et de la zone, afin d'aboutir à une meilleure définition des perspectives de cette démarche en faveur du développement économique et social de la zone, et de son intégration dans les courants mondiaux. La période alter marque un renouveau du bénévolat et amène une réflexion sur l'engagement et l'impact du projet sur la société. Il apparaît une évolution du profil des membres, plus jeunes, avec des formations de haut niveau, qui s'accompagne d'un redéploiement de certains leaders d'opinion ou de leaders syndicalistes vers les associations alter.

A côté de l'éducation populaire, une évolution importante du secteur associatif vers l'Economie sociale et solidaire (ESS).

Le secteur de l'ESS compte à la fin de l'année 2000 près de 3 400 établissements dont 230 coopératives, 52 mutuelles et 3 065 associations (INSEE et DTEFP de La Réunion, 2003, p.7). Un tiers de ces établissements et 42% des associations emploient des salariés, ce qui représente environ 12% du total des effectifs salariés du département. Le secteur associatif a connu la plus forte progression au cours de la dernière décennie. Entre 1997 et 2000, le nombre d'associations a crû de 69%³⁶. Cette évolution s'explique en grande partie par la multiplication des dispositifs d'aide à l'emploi et à l'insertion. Ainsi, au cours de l'année 2002, 17% des conventions CES ont été signées par des associations. Au 31 décembre de la même année, 64% des embauches emplois jeunes ont été réalisées par le secteur associatif. A ces deux dispositifs, il faut enfin rajouter plus de 7 000 contrats d'insertion par l'activité (CIA), gérés par le secteur associatif. Ce dernier devient, ainsi, une source de revenus non négligeable et permet à une partie de la population d'intégrer - d'une certaine manière et faute de mieux - un modèle de société pseudo-salariale. Plus exactement, l'association sert de relais d'une politique qu'elle ne cautionne pas entièrement, mais qui demeure aujourd'hui le seul moyen dont elle dispose pour favoriser des actions de proximité. Par là même, elle assume la responsabilité d'être le lieu du lien social auprès de beaucoup de personnes pour qui l'activité reste l'unique moyen d'accéder à un statut social. Cette nébuleuse associative, qui oscille entre dérive et renouveau, reste cependant difficile à

36 ESOI, GB2, RIVIÈRE B., 2000

cerner. Une catégorisation peut toutefois être tentée³⁷. Les associations qui embauchent de manière régulière peuvent être divisées en trois groupes qui se différencient de part leur système d'emploi : les *associations militantes*, les *associations d'insertion* et enfin, les *associations de développement local*.

La création du Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)

Le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation (CRAJEP), regroupant un premier noyau de dix-huit associations, a été constitué le 23 avril 2003, en présence de Jacques DEMEULIER président du Comité national des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP). Les associations membres sont : FCPE, FOL, Jeunesse et plein air, FEDAR, Léo Lagrange, Scouts de France, UDAF, FUAJ, ATTAC, ACE Enfant Créolie, ADPEP, ARCV/UFCV Réunion, ATD Quart Monde, CEMEA, FRAEP, Francas, JPA, Petits Débrouillards³⁸. Le collectif de création a été fondé sur la base des organisations présentes dans notre île et membres du CNAJEP. Max BELVISÉE s'exprimant au nom du collectif d'associations, resitue le CRAJEP dans la perspective des travaux du CCEE : « *Les travaux de la CCEE en 2002 sur la question de l'éducation populaire ont aussi montré la nécessité pour les associations de se regrouper par territoire ou par thématique, ainsi que la nécessité d'offrir des interlocuteurs représentatifs et crédibles pour les associations d'éducation populaire. Ce comité a pour but de promouvoir et de défendre les activités socio-éducatives en privilégiant l'échange d'information pour favoriser la réflexion et la concertation* ».

L'ambition du CRAJEP est de contribuer à la défense et à la mise en oeuvre d'une politique globale d'éducation populaire et de jeunesse dans les communes sur toute La Réunion.

Le renouveau du FONJEP

A partir de 2003, la période est marquée par un renouveau total du FONJEP et marque une rupture dans une démarche de l'Etat sans doute passéiste en termes d'approche des problématiques de structures et de territoires. Le FONJEP prend un rôle structurant dans l'activité associative dans une période marquée en 2004 par le franchissement de la barre symbolique des 100 000 chômeurs à La Réunion (33,5% de chômage en 2004 contre 32,9% en 2003)³⁹.

Chronologie :

- 3 et 4 novembre 2001 : 2^{ème} rencontres départementales vacances et loisirs se déroulant à l'université du Tampon.
- 24 novembre 2001 : 1^{ère} JCEOI (journée du commerce équitable dans l'océan Indien), organisée par Réunion Équitable à St-Denis. Sébastien MARTIAL (président de l'association à cette époque) et Florent PAYET.
- Décembre 2001 : création du CRES-Réunion sous l'impulsion de la Conférence régionale de santé.

37 Ces résultats, qui sont issus d'une étude réalisée sur le champ de l'environnement, peuvent être généralisés à l'ensemble du tissu économique. Nous recensons par ailleurs près d'une association réunionnaise sur deux qui appartient au secteur de l'environnement (ROCHOUX J.-Y., SOUFFRIN E., ROINSARD N., BRUNAUD C., BRIONNE G., 2003).

38 Voir *Témoignages* du 24 avril 2003.

39 In *L'état du Monde, annuaire économique et géopolitique mondial*, 2006, page 197, éditions La Découverte, 2005.

Le Comité régional d'éducation pour la santé est une association loi 1901 et reçoit dès sa création le soutien de la Drass, du conseil général de La Réunion, mais aussi de la CGSS. La vocation de l'association est exprimée ainsi dans ses statuts : « Elle a pour objet la promotion de la santé à la Réunion et dans la région océan Indien par l'initiation, l'accompagnement et la coordination des actions de formation, de prévention ou d'éducation pour la santé. Elle adhère notamment aux valeurs et aux principes de la Fédération nationale d'éducation pour la santé (FNES), partenaire privilégié de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES).» Le CRES-Réunion fait partie d'un réseau national d'associations défendant une approche globale de la promotion de la santé. Ce réseau était initialement porté par le Comité français d'Éducation pour la santé (CFES). Il est aujourd'hui organisé autour de la FNES (Fédération nationale d'éducation pour la santé). Des relations de partenariat, étroites et privilégiées, perdurent avec l'INPES (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé), qui s'est substituée au CFES. Les financements proviennent essentiellement de l'État, du Département de la Réunion, de la Région, de l'INPES et de l'Assurance maladie. Les mutuelles, les syndicats professionnels et autres structures parapubliques peuvent également participer au financement de projets⁴⁰.

- 2001 : la Région met en place des APLI (Ateliers permanents de lutte contre l'illettrisme)⁴¹.
- Avril 2002 : travail du groupe projet socio-éducatif et éducation populaire du CCEE dans le cadre de la préparation du colloque inter-CCEE (25, 26, 27 novembre 2002)
- Juillet 2002 : la **Lanterne Magique** a été créée en juillet 2002 avec pour mission principale de faire des ateliers d'éducation à l'image. Un de ses membres fondateurs actif, Camille TOUZÉ, venait de finir un BEATEP et deux ans en tant qu'emploi jeune sur un poste d'animation de campus. Cette situation associant expérience et diplômé a permis de mettre en place une dynamique de confiance favorisée par un territoire très en demande. Par ailleurs, Gabrielle MANGLOU, autre membre fondateur, s'inscrit dans une dynamique de retour à La Réunion après 10 ans passés en métropole, avec une envie d'apporter à sa région des nouveaux univers, des modernités qui sont celles de sa génération. Une première rencontre avec le rectorat, inscrit dans la forte dynamique des classes à PAC insufflées par Jack LANG au ministère de l'Éducation, a précipité l'idée de créer une structure juridique, adaptée au contexte d'une part et aux valeurs des membres fondateurs d'autre part. La Réunion en 2002 n'est pas encore dotée de multiplexe cinéma et la notion d'éducation à l'image n'est pas défendue ni connue sur le terrain. On notera une évolution de cette notion dans le langage et une meilleure définition au fil des années. Avec l'arrivée du multiplexe, le cinéma reprend une place importante dans la vie culturelle des Réunionnais. Les sorties se synchronisent de plus en plus avec celles de métropole. A la même période, la Drac pour la première fois obtient un poste de conseiller Cinéma et audiovisuel qui insuffle des logiques nouvelles dans le secteur, qui compte peu de structures professionnelles.

40 Voir aussi <http://www.cresreunion.org>.

41 Voir « Signature de la Charte de partenariat et du Plan d'orientation stratégique de prévention et de lutte contre l'illettrisme, 28 août 2007 » et « La problématique de l'illettrisme à La Réunion », document de la Région Réunion.

Au fil des ans, le secteur de la diffusion va s'enrichir (Zargano, festival de Saint-Paul, Kino Réunion, etc.). La DDJS a également un conseiller sensible aux questions de l'éducation populaire et du cinéma⁴².

- 25, 26, 27 novembre 2002 : « L'Education populaire en question », colloque inter-CCEE, Martinique.
- 2003 : *Forum mondial de la Fédération internationale des Ceméa à Dunkerque sur le thème « L'éducation face à la Mondialisation et à l'élargissement de l'Europe ».*
- 2003 : *les assemblées générales des Scouts de France (réunies à Jambville) et des Guides de France (réunies à Lyon) votent respectivement à 91 % et 85,5 % le processus de rapprochement des deux mouvements, et la création d'un nouveau mouvement : les Scouts et Guides de France. L'année 2003-2004 sera mise à profit pour réaliser les évaluations des deux mouvements, pour étudier les meilleurs montages juridiques permettant la création du nouveau mouvement, et les modes de travail sur les contenus pédagogiques du futur mouvement⁴³.*

NDR : Nous intégrons à ce niveau les arrêtés d'agrément « Jeunesse et éducation populaire » et leurs références. Ils reflètent la dynamique associative et l'action locale d'émergence menée par la DDJS.

ARRETE N° 01-2003 DDJS : L'avis de la commission d'agrément du Conseil départemental de l'éducation populaire et de la jeunesse, en date du 13 février 2003.

NOMS DES ASSOCIATIONS	ADRESSES	N° AGREMENT
Maison des associations du Port	Parc de l'Oasis – Rue du 8 mars 97420 LE PORT	974 03 576
Fédération régionale des associations d'éducation populaire	4, rue Jean Moulin BP 89 97470 SAINT-BENOÎT	974 03 577
Collectif Moufia Bois-de-Nèfles	4, rue Romain Rolland Les Olympiades IV 97490 SAINTE-CLOTILDE	974 03 578

Fait à Saint-Denis, le mardi 11 mars 2003

42 Paragraphe rédigé par Camille TOUZÉ. Voir en annexe pour le texte complet.

43 L'histoire du mouvement Scout est très largement diffusé sur Internet et notamment sous une forme chronologique sur Wikipedia : http://fr.wikipedia.org/wiki/Scouts_et_Guides_de_France.

Résultats des élections régionales de 2004 à La Réunion			% 1er tour	% 2nd tour	sièges
Indépendantiste	Aniel BOYER	Nasion Réunioné	0,70		
Extrême gauche	Jean-Yves PAYET	LO - MARON	1,55		
Gauche	Paul VERGÈS	PCR - FreeDom	34,48	44,85	27
	Daniel JATOB	FreeDom diss.	1,74		
	Michel VERGOZ	PS - VERTS	15,91	22,33	7
	Giraud PAYET	PS diss.	0,88		
	Albert RAMASSAMY	dvg	1,74		
Droite	Alain BÉNARD	UMP	25,67	32,82	11
	Edmond LAURET	dvd	3,58		
	Nadia RAMASSAMY	dvd	6,06		
Divers	Vincent DEFAUD	FED	1,36		
	Georges ARHIMAN	chômeurs	1,46		
	Gilbert GÉRAD	Coll'Air	2,13		
	Lubin BUDEL	se	1,71		
	Marie-Claude LAW-WAÏ	se	1,01		

ARRETE N° 01-2004 DDJS : L'avis de la commission d'agrément du Conseil départemental de l'éducation populaire et de jeunesse, en date du 3 décembre 2003.

NOMS DES ASSOCIATIONS	ADRESSES	N° AGREMENT
Association départementale des Francas de La Réunion	1 Ter, Cité Ah-Soune 38, bd de Lancastel – BP 942 97478 SAINT DENIS	974-04-579
Association réunionnaise de prévention contre le sida	11, rue Saint-Jacques 97400 SAINT-DENIS	974-04-580
Pôle régional des musiques actuelles de La Réunion	6 bis, rue Pasteur- BP 1018 97481 SAINT-DENIS CEDEX	974-04-581
Association "Allons Bouger"	36 route Leconte de Lisle 97450 SAINT-LOUIS	974-04-582
Association développement insertion formation pour l'agriculture des Makes	12, rue des raisins marrons 97421 LA RIVIÈRE LES MAKES	974-04-583
Comité des locataires de La Réunion	344, SIDR Front de Mer 97410 SAINT-PIERRE	974-04-584
Association War Domain	106, chemin Villentroy 97422 LA SALINE LES HAUTS	974-04-585
Association action scène diffusion	257, route de Cilaos 97421 LA RIVIÈRE SAINT-LOUIS	974-04-586

Fait à Saint-Denis, le mardi 27 janvier 2004

ARRETE N° 02-2004 DDJS : L'avis favorable de la commission d'agrément du Conseil départemental de l'éducation populaire et de la jeunesse, en date du 3 décembre 2003.

NOMS DES ASSOCIATIONS	ADRESSES	N° AGREMENT
Groupe d'études et de recherches sur la Malbarité	28, lotissement les Tamariniers 97427 ETANG-SALE-LES-BAINS	974-04-587
Société d'études ornithologiques de La Réunion	377, rue Dumesnil d'Engente 97444 SAINT-ANDRE	974-04-588

Fait à Saint-Denis, le jeudi 24 juin 2004

- 29 mai 2004 : lors des assemblées générales simultanées des Scouts de France et des Guides de France à Lourdes le 29 mai, la fusion entre les deux mouvements est votée : l'association des Scouts de France est dissoute et celle des Guides de France devient « Scouts et Guides de France », en accueillant le patrimoine et les adhérents des Scouts de France. Contrairement à d'autres mouvements (tels que les Guides et Scouts d'Europe), l'ordre des mots est « Scouts et Guides » et non « Guides et Scouts », et ce pour répondre à une volonté des Guides -toujours dans l'optique de ne pas se faire « absorber » par les Scouts, supérieurs en nombre- de conserver l'expression « Guides de France » afin de limiter les risques de d'oubli du mot « Guides ».
- 30 et 31 mai 2004 : la première assemblée générale commune des Scouts et des Guides de France votera les statuts de l'association et définira quelques points techniques (l'emplacement du siège social) et technico-pédagogiques (entre autres, la couleur de la chemise des cadres, alors vert uni chez les Scouts de France et vert/blanc rayé chez les Guides de France), et entame une réforme pédagogique sur 3 à 4 ans.
- 1^{er} septembre 2004 : mise en application de la décision des assemblées générales ordinaires et Extraordinaires des 29, 30 et 31 mai. Il n'existe alors plus qu'une seule association : les « Scouts et Guides de France ».
- Juin 2005 : création de l'association Zargano, la culture aux enfants.

ARRETE N° 01-2005 DDJS : L'avis favorable de la commission d'agrément du Conseil départemental de l'éducation populaire et de la jeunesse, en date du 14 avril 2005.

NOMS DES ASSOCIATIONS	ADRESSES	N° AGREMENT
Association développement de la Chapelle	Chez Melle LEJOYEUX Rosine 42, rue des Oliviers 97450 SAINT LOUIS	974 05 589
Association pour le développement éducatif et culturel	9, chemin des Frangipaniers – Le Brûlé 97400 SAINT-DENIS	974 05 590
Association ZENES 2000	202 bis, chemin Pierre Déguigné 97424 PITON SAINT-LEU	974 05 591
Association réunionnaise d'éducation populaire (AREP)	SIDR Front de mer – Bât G – BP 103 97453 SAINT-PIERRE CEDEX	974 05 592
Fédération des associations rurales	1, rue Vincent Auriol 97430 LE TAMPON	974 05 593
Union pour la défense de l'identité réunionnaise (UDIR)	3, rue Mgr Mondon 97400 SAINT-DENIS	974 05 594
Auberges de jeunesse océan Indien (AJOI)	5, rue Rontaunay 97400 SAINT-DENIS	974 05 595

Fait à Saint-Denis, le mercredi 20 avril 2005

ARRETE N° 02-2005 DDJS : L'avis favorable de la commission d'agrément du Conseil départemental de l'éducation populaire et de la jeunesse, en date du 31 mai 2005.

NOMS DES ASSOCIATIONS	ADRESSES	N° AGREMENT
Maison des jeunes et de la culture	4, rue Jean Moulin 97470 SAINT-BENOÎT	974 05 596
Amitiés Réunion Espagne Amérique Hispanique	3, cité Badamiers/Kerveguen Bd de Gaulle B 92 97832 LE TAMPON CEDEX	974 05 597
Association Tang-Koala	22, rue des Dahlias – Les Vacaos 97412 BRAS PANON	974 05 598
Ecole de musique et de danse de Saint-Joseph	2 bis, rue Juliette Dodu 97480 SAINT-JOSEPH	974 05 599
Association Carosse ensemble	21, chemin des Huppés – Carosse 97480 SAINT-JOSEPH	974 05 600
Association réunionnaise pour les voyages vacances, les échanges et les loisirs	32, rue du Presbytère 97410 SAINT-PIERRE	974 05 601

Fait à Saint-Denis, le jeudi 02 juin 2005

- 6 juillet 2005 : conférence de presse du CRAJEP⁴⁴. Max BELVISÉE pousse un cri d'alarme : « La situation des associations de jeunesse et d'éducation populaire est catastrophique ». Alors président du comité régional qui fédère ces associations, il se dit inquiet du « désengagement de l'Etat et des collectivités locales ».

Emmanuel GRONDIN « La situation des associations de jeunesse et d'éducation populaire est catastrophique ». Max BELVISÉE, président du comité régional qui fédère ces associations- elles sont une quinzaine comme la Jeunesse en plein air (qui elle même englobe CÉMEA, Francas, Fol, FCPE, etc.), l'ARCV ou encore les scouts de France - est inquiet du « désengagement de l'Etat et des collectivités locales » et il veut le faire savoir : « Nos associations sont en danger car elles sont étranglées financièrement. On connaissait déjà les difficultés des associations qui ne sont pas dans la ligne politique des décideurs ! Mais la situation s'aggrave car toutes les associations sont aujourd'hui en difficulté, en raison des baisses de subventions continues, des retards de paiement de ces subventions qui entraînent des difficultés de trésorerie et des incertitudes permanentes sur la reconduction de ces associations pour l'année suivante ».

Le tableau dressé par Max BELVISÉE, le président du CRAJEP, peut paraître noir, mais c'est « la réalité » des associations locales « dont le rôle social est reconnu et n'a plus besoin d'être démontré, mais qui ne bénéficient pas d'une dotation financière à la hauteur de leurs actions ». Patrice BOYER (Fol) et Dominique ATCHICANON (FCPE), respectivement trésorier et vice-président du CRAJEP, insistent sur « l'inquiétude du milieu associatif qui est grande ». Le premier rappelle que « la baisse des subventions est de 30 à 40 %. Une crise majeure est en train de s'ouvrir ». Le second souligne que les associations « subissent de plein fouet le désengagement de l'Etat et des collectivités alors qu'elles jouent un rôle de pare-chocs social, indéniable. Les nouvelles priorités des collectivités sont définies au détriment des associations œuvrant pour la jeunesse et l'éducation populaire. Et l'Etat retire les contrats aidés au moment où les jeunes sont les plus performants professionnellement ». Au nom de toutes ces associations, le CRAJEP lance donc un cri d'alarme qu'il souhaite voir relayé « auprès de tous les élus, locaux, départementaux, régionaux et nationaux », par l'ensemble des associations de l'île. « Nous avons à la disposition des dirigeants associatifs de l'île un courrier type à envoyer à leur maire, leur conseiller général, leur député, etc., pour les sensibiliser à ce grave problème ». Dominique ATCHICANON réclame même « un vrai débat avec les élus pour faire le point, à partir d'un état des lieux de notre secteur qui serait à réaliser par le CESR ou le CCCE ».

44 Extrait du *Quotidien* du 7 juillet 2005.

ARRETE N° 03-2005 DDJS : L'avis favorable de la commission d'agrément du Conseil départemental de l'éducation populaire et de la jeunesse, en date du 1^{er} septembre 2005.

NOMS DES ASSOCIATIONS	ADRESSES	N° AGREMENT
Office réunionnais des échanges sportifs et socio-éducatif (ORESSE)	10, rue Four à chaux 97400 SAINT-DENIS	974 05 602
Comité régional EPMM Sports pour tous	4, rue Romain Rolland – Les Olympiades IV 97490 SAINTE-CLOTILDE	974 05 603
Association des parents d'élèves de l'école primaire publique mixte	34, route des palmiers 97417 LA MONTAGNE	974 05 604
Association pour l'éducation de la jeunesse réunionnaise	18, rue Presbytère BP 235 97456 SAINT-PIERRE CEDEX	974 05 605
Association EVENTAIL	30, rue de Saint Philippe 97450 SAINT-LOUIS	974 05 606
Association pour réfléchir élaborer et agir (AREA)	Appt 15, SHLMR de Caumont 97410 SAINT-PIERRE	974 05 607
Bourbon échanges scolaires transocéans communication et ouverture (BEST)	13, Impasse des Talipots Chemin Summer 97434 SAINT-GILLES-LES-BAINS	974 05 608
Comité régional des clubs de dominos	3003, SHLMR des Bons enfants Rue J. Albany 97410 SAINT-PIERRE	974 05 609
Scouts et Guides à La Réunion	36, rue de Paris – Maison Diocésaine 97461 SAINT-DENIS CEDEX	974 05 610
Sciences Réunion	100, route de la Rivière des Pluies 97490 SAINTE-CLOTILDE	974 05 611
Union départementale des associations familiales (UDAF)	18, rue Jean Cocteau – Champ Fleuri 97494 SAINTE-CLOTILDE CEDEX	974 05 612

Fait à Saint-Denis, le 6 septembre 2005

- 5 novembre 2005 - Conférence de presse⁴⁵ : face à l'éventualité d'une suppression de huit cents postes d'enseignants mis à disposition dans les associations d'éducation complémentaire au niveau national, l'ensemble des syndicats monte au créneau. Selon eux, ce choix politique est révélateur des difficultés de plus en plus flagrantes pour ces structures à remplir leur mission. « *On vous aime, mais on vous met un coup de poignard dans le dos. On n'en veut pas de ce discours-là* », affirme François TESTU, président national de la Jeunesse en plein air, en visite dans l'île. La trahison en question, c'est la suppression de 800 emplois d'enseignants mis à disposition (Mad) dans l'éducation complémentaire prévue dans la loi de finances 2006. Car si les associations (comme la FOL, les Francas, l'APAJH, l'AFL) fonctionnent grâce au système de bénévolat, les Mad - dépendant du rectorat sont - selon ce

⁴⁵ Extrait du *Quotidien*, du 5 novembre 2005, « LES ASSOCIATIONS EDUCATIVES ESTIMENT ETRE EN DANGER Pas de braderie sur l'éducation ».

syndicaliste, un maillon essentiel dans la coordination des actions menées sur le terrain. A La Réunion, huit postes sont sur la sellette. « Interpellé, le ministère de l'Education nationale a expliqué que c'était une conséquence technique de la mise en œuvre de la nouvelle Loi Organique relative aux Lois de finances, la LOLF. Nous ne pouvons être satisfaits de cet argument. Le souci pédagogique est notre priorité et non une préoccupation comptable ». « *Dans un tel contexte, comment assurer notre mission* », s'interrogent les syndicats. Dharma SEETHAMEN, président du comité départemental de la JPA illustre « *ce désengagement de l'Etat, mais aussi des collectivités. L'école ne peut pas rester un espace fermé. Plusieurs associations laïques militent pour prendre le relais ou lancer des initiatives destinées à inculquer des valeurs citoyennes. Ainsi, dans l'île, on a assisté à la fermeture du centre de la Peep à la Saline dans l'indifférence générale. Rappelons qu'à La Réunion, sept enfants sur dix ne partent pas en vacances.* ». Outre cet aspect national, Dharma SEETHANEN met l'accent sur les subventions accordées par le conseil général qui se sont réduites selon lui depuis quatre ans à une peau de chagrin : « *On a pu constater une baisse moyenne de 20 % de ces aides financières. Par exemple, concernant l'UNSS, tous les mercredis, quelque 15 000 enfants participent à ses activités sportives. Or, l'aide financière a été divisée par deux.* » Il s'étonne que le Département trouve les fonds nécessaires pour aider des écoles privées ou encore le centenaire de la mosquée de Saint-Denis. Et François TESTU de faire un parallèle avec l'actualité des banlieues parisiennes : « *Cette situation n'est pas une spécificité de la capitale. Au lieu d'organiser des opérations spectacles ponctuelles, comme le fait Nicolas SARKOZY, il serait plus louable de mener un travail de fond sur la gestion du temps libre de ces jeunes. A La Réunion, on n'a pas à déplorer ces mêmes tensions. Mais qu'en sera-t-il dans cinq ans ?* » Dharma SEETHANEN le répète. « *Plus que jamais, l'ensemble des syndicats est mobilisé. Nous n'allons pas rester les bras croisés. Nous allons interpellier non seulement les parlementaires, mais également les élus des collectivités et les partis politiques locaux. Ils doivent apporter une réponse claire à cette situation qui se dégrade.* » Dominique ATCHICANON du Comité régional jeunesse éducation populaire conclut : « *Il faudrait savoir. D'un côté, on nous demande de jouer la carte de la proximité et de l'autre, on nous supprime les moyens. Le pire, c'est que ces associations qui existent pour certaines depuis plus de cinquante ans, ont été reconnues d'utilité publique* ».

ARRETE N° 04-2005 DDJS : L'avis favorable de la commission d'agrément du Conseil départemental de l'éducation populaire et de la jeunesse, en date du 1^{er} décembre 2005.

NOMS DES ASSOCIATIONS	ADRESSES	N° AGREMENT
La Lanterne Magique	37, route de Saint François 97400 SAINT-DENIS	974 05 613
Association aide et protection de l'enfance	4, rue du Père Favron 97418 PLAINE-DES-CAFRES	974 05 614
Espace culturel et artistique bénédictin	44, rue Amiral Bouvet 97470 SAINT-BENOIT	974 05 615
Forum de développement économique et culturel	33, Grand Fond Intérieur 97414 ENTRE-DEUX	974 05 616
Association sportive pour personnes handicapées du Tampon	Bloc 74 rue Frédéric Badré SIDR Araucarias 97430 LE TAMPON	974 05 617

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2005

ARRETE N° 01-2006 DDJS : L'avis favorable de la commission d'agrément du Conseil départemental de l'éducation populaire et de la jeunesse, en date du 30 mars 2006.

NOMS DES ASSOCIATIONS	ADRESSES	N° AGREMENT
Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA)	43, ruelle Magnan Champ Fleuri 97476 SAINT-DENIS	974 06 618
Association des enseignants documentalistes bibliothécaires de l'Education nationale de La Réunion (ADBEN REUNION)	Résidence les Dattiers Apt 41 – 81 rue Romain Rolland 97419 LA POSSESSION	974 06 619
Club animation prévention	14, rue du Moulin à vent – BP 13 97400 SAINT-DENIS	974 06 620
Groupement d'employeurs dans le transport 974 (GET 974)	13, rue Charles Gounod 97400 SAINT-DENIS	974 06 621
Pass'Port	3, avenue Commune de Paris BP 130 – 97823 LE PORT	974 06 622
Ligue Réunion fédération des oeuvres laïques	3 bis, rue Rontaunay BP 839 97476 SAINT-DENIS CEDEX	974 06 623
Association initiatives-karité	Bâtiment A du Foirail 97424 PITON SAINT-LEU	974 06 624
Théâtre Sauce Piment	23, rue Evariste de Parry 97460 SAINT-PAUL	974 06 625
Fédération des maisons familiales et instituts ruraux de La Réunion	29, rue Victor le Vigoureux 97430 LE TAMPON	974 06 626

Fait à Saint-Denis, le 4 avril 2006

ARRETE N° 02-2006 DDJS : L'avis favorable de la commission d'agrément du Conseil départemental de l'éducation populaire et de la jeunesse, en date du 18 mai 2006.

NOMS DES ASSOCIATIONS	ADRESSES	N° AGREMENT
Association Région Sud Terres Créoles	c/o M. Jean ALBY 152, rue de l'Ancienne Poste	974 06 627
Association HIBISCUS	31, allée de la Source « Les Calumets » Basse Terre 97410 SAINT-PIERRE	974 06 628

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} juin 2006

ARRETE N° 02-bis 2006 DDJS : L'avis favorable de la commission d'agrément du Conseil départemental de l'éducation populaire et de la jeunesse, en date du 18 mai 2006.

NOMS DES ASSOCIATIONS	ADRESSES	N° AGREMENT
Maison des associations de Saint-Joseph	3, rue Juliette Dodu 97480 SAINT-JOSEPH	974 06 629

Fait à Saint-Denis, le 12 juin 2006

- 8 juillet 2006 - Conférence de presse de la FOL⁴⁶ : en 2005, pas moins de 14 000 élèves des écoles primaires de l'île se sont dégourdis les muscles grâce à la FOL (Fédération des oeuvres Laïques) pour qui le sport est sans conteste un puissant vecteur des valeurs républicaines. C'était l'heure du bilan hier pour la Fédération des oeuvres laïques qui tenait son assemblée générale ordinaire dans les locaux du CREPS à Saint-Denis.

L'occasion pour le président Frédéric SALVAN de revenir sur les nombreuses actions menées au cours de l'exercice écoulé. Des actions qui viennent souvent en complément de l'école publique. *« Reconnaissant à chacun la volonté, la capacité et le droit de progresser dans l'éveil de sa conscience, dans la prise de responsabilités, nous prolongeons par le sport, la culture, l'animation, la vie associative, les actions du service public de l'Education nationale, qui ne peut assumer seule les missions qui lui incombent »*, a tout d'abord précisé Frédéric SALVAN. En ce qui concerne le premier degré, pas moins de 14 000 élèves des écoles primaires de l'île ont participé aux différentes actions programmées. Des actions avant tout sportives sous la coordination de l'USEP et de l'UFOLEP. On peut citer, par exemple, des jeux aquatiques à Saint-Benoît, une course d'orientation à la Plaine des Cafres ou encore des challenges de voile au Port. *« Pour nous, souligne le président de la FOL, le sport est sans conteste un puissant vecteur des valeurs républicaines. L'histoire nous rappelle que ce sont les actions sportives qui ont lancé dans l'île, voilà plus de cinquante ans, l'activité de notre mouvement d'éducation populaire »*. Dans les collèges et lycées, l'action de la FOL touche à la fois les élèves en situation d'échec ou de réussite scolaire : ateliers relais, formation des délégués d'élèves... Mais le moment fort de cette année 2005 reste, à coup sûr, la célébration du centenaire de la loi sur la laïcité. *« Il s'agit pour nous de rendre visible, de la façon la plus large et le plus populaire possible, ce qui s'impose sous le terme de la laïcité : solidarité, justice, mais également émancipation, liberté, responsabilité, conscience et éducation. A cette occasion, la FOL a offert l'opportunité à 4 000 élèves et à leurs professeurs de mieux comprendre l'histoire du modèle laïque français »*. Pour 2006, la FOL tentera de consolider son assise au plan local et d'agir dans l'intérêt de la jeunesse réunionnaise. Permettre à tous de s'épanouir et de trouver la place de citoyen qui lui revient, sera plus que jamais le mot d'ordre de la FOL. *« C'est dans tous les moments de sa vie que se sédimentent chez l'enfant les bases du futur citoyen. Par conséquent, la bonne direction est bien celle de l'éducation globale »*, conclut Frédéric SALVAN.

46 Article extrait du *Quotidien* du 09 juillet 2010, « La citoyenneté chez l'enfant ».

ARRETE N° 03-2006 DDJS : L'avis favorable de la commission d'agrément du Conseil départemental de l'éducation populaire et de la jeunesse, en date du 4 décembre 2006.

NOMS DES ASSOCIATIONS	ADRESSES	N° AGREMENT
Valorisation insertion de la famille dans l'environnement scolaire (VIFES)	EEI 901, rue de Cambuston 97440 SAINT-ANDRE	974 06 630
Nord Réunion jeunes diabétiques	47, rue Nelson Mandela – Bagatelle 97441 SAINTE-SUZANNE	974 06 631
Centre régional information jeunesse	22, rue Jean Chatel 97400 SAINT-DENIS	974 06 632
LERKA	1, chemin les Vandas 97417 LA MONTAGNE	974 06 633
Association de développement des Hauts	419 CD 3 au Plate 97424 PITON SAINT-LEU	974 06 634
Association de quartier OPAL	Case de l'Oasis Avenue de l'Oasis 97440 SAINT-ANDRE	974 06 635
JEUNESSE 2000	15, rue des Frères Cazamians - Apt 1 97490 SAINTE-CLOTILDE	974 06 636
Office municipal de la culture et du temps libre de la Possession	9, rue Leconte Delisle – BP 5 97419 LA POSSESSION	974 06 637
Association pour la promotion marmailles du Tapage	38, ligne Montégu Tapage 97421 RIVIÈRE ST-LOUIS	974 06 638
Cyclones Production	23, rue Amiral Lacaze 97400 SAINT-DENIS	974 06 639
Association pour le développement de l'animation sociale, culturelle et sportive de St François	12 bis, allée de l'École Salle Polyvalente de St François PK 7 97400 SAINT-DENIS	974 06 640

Fait à Saint-Denis, le 8 décembre 2006.

5 et 6 avril 2008 : les 4^{èmes} Rencontres vacances éducatives et loisirs se déroulent à Tamarun à la Saline-Les-Bains sur le thème de « Quel avenir pour les vacances éducatives collectives ? ».

ARRETE N° 02-2007 DDJS : L'avis favorable de la formation spécialisée du Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative, en date du 17 avril 2007,

NOMS DES ASSOCIATIONS	ADRESSES	N° AGREMENT
Amicale laïque de l'Ouest	17, rue Saint Expédie Terre Sainte 97410 SAINT-PIERRE	974 07 641
Les Petits Débrouillards	39, chemin des Poivriers Rés. Du Parc Bât II apt 9 97400 SAINT-DENIS	974 07 642
Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire	1, rue Vincent Auriol 97430 LE TAMPON	974 07 643
Village Titan centre culturel	64, avenue de la Commune de Paris 97420 LE PORT	974 07 644
Association actions et coordinations culturelles éducatives et sportives	BP 5 97419 LA POSSESSION	974 04 645

Fait à Saint-Denis, le 20 avril 2007.

- Lundi 25 juin 2007 : la Ligue de l'enseignement (Fédération des oeuvres laïques de La Réunion) a tenu samedi son assemblée générale annuelle. Son secrétaire général sera à Paris pour le Congrès national de la Ligue de l'enseignement, qui se tiendra du 28 juin au 1^{er} juillet sur le thème "Individualismes, communautés, destins communs : comment faire société ?".

L'assemblée générale de la Ligue de l'enseignement - FOL a été l'occasion d'interventions vivantes et denses de la part des nombreux acteurs de l'éducation populaire, présents au lycée Bellepierre. Le rapport d'activités préparé par Patrice BOYER, secrétaire général, a été exposé à plusieurs voix, avec 6 des associations ou partenaires qui travaillent régulièrement avec la FOL dans ses champs d'intervention habituels : lutte contre l'illettrisme, plaisir de la lecture, formation à l'animation autour de la lecture, prévention, activités sportives, etc. Plusieurs partenaires avaient répondu à l'invitation de la Ligue de l'Enseignement - tels que syndicat enseignant de l'UNSA, le Comité régional des associations pour la jeunesse et l'éducation populaire (CRAJEP), les Francas (qui tenait dans l'après-midi de samedi son assemblée générale). Des parents d'élèves, l'USEP et l'UFOLEP faisaient également partie, avec plusieurs associations, des invités à cette rencontre. L'USEP fédère une centaine d'associations d'écoles du 1^{er} degré qui permettent à 16 000 enfants de pratiquer une activité sportive tournée vers l'éducation à la solidarité et à la citoyenneté. Dans le rapport moral, le président de la Ligue de l'enseignement - FOL, Frédéric SALVAN, a relevé combien, en dépit de toutes ces activités péri-scolaires et de tout le bénévolat mobilisé, il restait préoccupé, obsédé même, par les chiffres de l'échec scolaire. « *Ils rendent urgente une refondation de l'école pour qu'elle soit vraiment celle de tous* » a-t-il dit. La Ligue de l'enseignement revendique une ligne d'action politique : « *Notre rôle est de faire de la politique autrement, car nous sommes indépendants de tous les partis. Mais nous dialoguons avec eux. Ainsi assumons-nous pleinement notre responsabilité de mouvement d'Education populaire...* », a ajouté Frédéric SALVAN. Le rapport moral a mis en exergue plusieurs orientations fondamentales pour l'éducation de la jeunesse : le rejet de l'exclusion et des discriminations, le renouveau de la citoyenneté et la reconnaissance du fait associatif comme ferment de la démocratie. A ce propos, Frédéric SALVAN notait qu'à la faveur des

profondes mutations qui changent notre société, la « fracture sociale entre les riches et les pauvres se double d'une autre, tout aussi explosive : celle entre les jeunes et les adultes. Tout se passe comme si la société craignait ses jeunes et ne souhaitait pas les voir accéder à la majorité, à l'autonomie bref, à la citoyenneté », a-t-il proclamé. A La Réunion, où 30% de la population a moins de 20 ans, il est essentiel d'encourager cette jeunesse à apprendre à être actrice dans la cité, à poser un regard critique sur son fonctionnement pour mieux résister aux sirènes de la passivité, de la consommation à outrance... »⁴⁷.

Judi 28 juin : au Congrès de Paris

Table ronde (16h 30 - 18h30) : « Individualisme, communautés et destins communs, comment faire société ? » animée par Jean-Michel DJIAN. Intervenants : Patrick PEUGEOT, président de la CIMADE ; Françoise VERGÈS, Sociologue ; Dominique WOLTON, Sociologue des médias ; Jacques DERMAGNE, président du Conseil économique et social.

Vendredi 29 juin :

Table ronde (9h à 11h) : « La Fraternité pour faire société » animée par Joël ROMAN.

Témoignages filmés d'Edgar MORIN, Bronislaw GEREMEK, Françoise HÉRITIER, Ariane MNOUCHKINE.

Réactions, dialogues et confrontations de points de vue : François DE SINGLY, Sociologue ; Claudy LEBRETON, président de l'Association des Départements de France ; Philippe FRÉMEAUX, directeur d'Alternatives économiques et Mélanie GRATACOS, déléguée générale d'Animafac.

ARRETE N° 03-2007 DDJS : L'avis favorable de la formation spécialisée du Conseil départemental de la jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, en date du 16 novembre 2007.

NOMS DES ASSOCIATIONS	ADRESSES	N° AGREMENT
Collectif du Tour des Roches	13, rue Charles Guillochet de Laperrière Grande Fontaine 97460 SAINT-PAUL	974 07 646
Association moring de Port	27, rue Léon Lepervanche 97420 LE PORT	974 07 647
Association pour adultes et jeunes handicapés	11, rue Beauséjour 97438 SAINTE-MARIE	974 07 648
Association écrans jeunes	15, rue de la République 97410 SAINT-PIERRE	974 07 649
Centre départemental artistique pour l'animation et la culture des enfants	41, rue Fénelon – BP n° 2 Appartement N° 5 97461 SAINT-DENIS CEDEX	974 07 650
Association pour le développement et la promotion de la Lagune	14 bis, rue Joseph Savigny- Lot. La Lagune 97427 ETANG-SALE	974 07 651
Association actions de proximité Sainte-Marie	37, rue du Double Dix La Mare 97438 SAINTE-MARIE	974 07 652

⁴⁷ In *Témoignages*, article de P. David, lundi 25 juin 2007.

Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie 974	8, bd de la Trinité BP 1047 97481 SAINT-DENIS CEDEX	974 07 653
---	---	------------

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2007

- 1^{er} août 2007 : Fête du centenaire du scoutisme dans le monde entier et un camp commémoratif sur l'île de Brownsea au Royaume-Uni.

ARRETE N° 02-2008 DDJS : L'avis favorable de la formation spécialisée du Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative, en date du 11 avril 2008.

NOMS DES ASSOCIATIONS	ADRESSES	N° AGREMENT
Association des femmes de La Saline	116, Lot Muscadiers II 97422 LA SALINE LES HAUTS	974 08 654
Fédération musicale de La Réunion	6, rue Monseigneur de Beaumont 97400 SAINT DENIS	974 08 655
Association développement secteurs Saline	BP 20 97422 LA SALINE	974 08 656

Fait à Saint-Denis, le 16 avril 2008.

ARRETE N° 04-2008 DDJS : L'avis favorable de la formation spécialisée du Conseil départemental de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative, en date du 16 octobre 2008.

NOMS DES ASSOCIATIONS	ADRESSES	N° AGREMENT
PROXIMA	BP 903 97478 SAINT-DENIS CEDEX	974 08 657
Antenne réunionnaise de l'institut de victimologie	BP 90078 97491 SAINTE-CLOTILDE CEDEX	974 08 658
Atelier de renaissance et valorisation des acquis	6, chemin de la Butte La Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	974 08 659
Foyer des jeunes de Joinville	159, rue Jules Auber 97400 SAINT-DENIS	974 08 660

Fait à Saint-Denis, le 3 novembre 2008.

- 28 mars 2009 - Assemblée générale commune de La Ligue de l'enseignement, l'USEP et l'UFOLEP⁴⁸ à l'Etang-Salé : réunies en assemblée générale commune samedi, l'USEP et l'UFOLEP n'ont pas caché leurs inquiétudes en ce qui concerne leur développement. La Ligue de l'enseignement, l'USEP et

⁴⁸ Extrait du *Quotidien* du 29 mars 2009, « L'inquiétude ».

l'UFOLEP étaient en assemblée générale commune, samedi, au stade du Centenaire. Contrairement aux années précédentes, les associations sportives ont ouvert leurs rapports d'activités 2008 sur une note d'inquiétude, parlant d'un « arrêt brusque de développement » pour l'USEP. Le comité départemental déplore notamment la perte de deux postes de délégués. Perte qui devrait entraîner la suppression des activités pour 10 000 enfants. Il s'inquiète également d'un probable changement de statut de ses délégués à l'horizon 2010, comme l'envisage le ministre de l'Education nationale. Quant à l'UFOLEP, 2008 a été pour elle une année de transition. Changement de locaux, création du comité technique régional 4x4, relance de la formation fédérale, renouvellement du contrat de l'animateur « Soyez sport », développement de l'accompagnement éducatif et surtout, changement de délégué : Thomas GERDIL a remplacé Thierry GRIMAUD. Les associations ont réaffirmé leur engagement dans la prévention de l'obésité par le sport, un « fléau de notre civilisation » bien réel. Par ailleurs, l'un des objectifs à poursuivre reste l'apprentissage de la natation pour tous les enfants.

ARRETE N° 02-2009 DDJS : L'avis favorable de la formation spécialisée du Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative en date du 17 avril 2009.

NOMS DES ASSOCIATIONS	ADRESSES	N° AGREMENT
Association zargano	89, route des goyaviers 97417 LA MONTAGNE	974 09 661
LIGUE d'improvisation réunionnaise	3 bis, rue Rontaunay 97400 SAINT-DENIS	974 09 662
Association réunionnaise des centres de vacances	10 bis, rue Alain Peters SHLMR Les Calebassiers Bât. 10 97490 SAINTE-CLOTILDE	974 09 663
Association quartier îlet Quinquina	c/o Collectif de la Bretagne 261, route Gabriel Macé 97490 SAINTE-CLOTILDE	974 09 664
Association théâtre les Bambous	2, rue Jean Moulin 97470 SAINT-BENOÎT	974 09 665
Association film audio image reportage	50, RN2 Terre Rouge 97410 SAINT-PIERRE	974 09 666

Fait à Saint-Denis, le 04/05/2009.

9 juin 2009 - Conférence de presse de la JPA⁴⁹ : La Jeunesse en plein air (JPA), co-organisatrice de la prochaine Exposciences et des rencontres vacances éducatives et loisirs, tente de relancer la machine. Le comité départemental de la JPA (Jeunesse en plein air), qui tenait son assemblée générale en fin de semaine, n'a pu organiser ses activités régulières en 2008, concernant notamment la campagne de collecte de solidarité, du fait qu'il n'y avait plus de personnel employé pour s'en charger. La baisse des aides financières a été compensée par les fonds propres, mais l'opération ne pourra

⁴⁹ Extrait du *Quotidien* du 10 juin 2009, « Education populaire, la JPA en AG, Relancer la machine ».

être renouvelée en 2009. Deux actions ont été menées à bien cette année, les rencontres vacances éducatives et loisirs (début avril) et Exposciences (fin juin), en co-organisation avec le Cirasti. Un peu plus de 160 personnes ont participé aux rencontres vacances éducatives et loisirs, relevant de l'éducation populaire principalement (animateurs, directeurs, organismes de formation), mais aussi des responsables politiques et institutionnels. Cette manifestation a permis la rencontre entre les différents acteurs de l'éducation populaire afin d'aboutir à des propositions en faveur des activités de loisirs pour les jeunes.

Parmi les propositions sorties de ces rencontres, on retiendra l'organisation d'un séminaire sur « la prévention des consommations de produits psycho-actifs des adolescents au cours de leurs pratiques de loisirs », la mise en place d'un réseau d'échange d'histoires ou encore la création du festival interscolaire de slam. Ces RVEL, co-organisées avec Jeunesse et Sports, auront lieu à nouveau cette année, le 27 juin au Creps à Saint-Denis. « *Ce nouveau rythme annuel pourrait amener un élan positif pour les actions de vacances et de loisirs* », estiment les dirigeants de la JPA. L'AG n'était pas électorale et le conseil d'administration, inchangé, constituera son bureau lors d'une prochaine réunion, autour du président Darma SEETHANEN. (voir ensuite 27 juin 2009).

27 juin 2009 : 5^{ème} Rencontres « Vacances éducatives et loisirs », RVEL 2009, se déroulant au CREPS de Saint-Denis, organisées par la JPA et la DDJS.

- Juin – Juillet 2009 : états généraux de l'Outre-mer

Mardi 30 juin 09 de 17h à 20h	Atelier 5 « La gouvernance (évolutions institutionnelles locales et adaptation des administrations centrales) » à la Chambre de commerce et d'industrie, Saint-Denis (3, bis rue de Paris).
Lundi 6 juillet 09 de 14h à 17h	Atelier 2 « Les productions locales et les conditions d'un développement endogène » à la grande salle RdC de la Chambre d'agriculture, Saint-Denis (24, rue de la Source).
à 18h30	Atelier 8 « L'identité, la culture et la mémoire » Citoyenneté et identité : koman ni fé pou viv ansanm ? au Séchoir, Saint-Leu (209, rue du Général Lambert).
Mardi 7 juillet 09 de 14h à 17h	Atelier 2 « Les productions locales et les conditions d'un développement endogène » à la salle de conférence Alain Huet de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Saint-Pierre (15, route de la Balance.)
Mercredi 8 juillet 09 de 18h30 à 21h	Atelier 8 « L'identité, la culture et la mémoire » Comment transmettre ? Kosa ni partaz, kosa ni lès pou sak i vien apré nou ? au Théâtre Les Bambous, Saint-Benoit (2, rue Jean Moulin).
Vendredi 10 juillet 09 de 18h30 à 21h	Atelier 8 « L'identité, la culture et la mémoire » Culture et développement ? Koman ni ansérv la kiltir pou fé avans dévlopman La Rényon ? à La Fabrik, Saint-Denis (Espace culturel Jean-Pierre Clain, 28 rue Léopold Rambaud).

Samedi 11 juillet 09
à 14h30

Atelier 8 « L'identité, la culture et la mémoire »

La Réunion dans le monde

Koman ni mazine le gatir rant La Rényon èk bann péi déor ? A l'Auditorium Harry PAYET de l'école de musique et de danse, Saint-Joseph (rue Juliette Dodu)

ARRETE N° 03-2009 DDJS : L'avis favorable de la formation spécialisée du Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative en date du 8 octobre 2009.

NOM DES ASSOCIATIONS	ADRESSE	N° AGREMENT
Les amis de l'ocean Indien	1, impasse Butte Bernard 97460 SAINT-PAUL	974 09 667

Fait à Saint-Denis. Le 16/10/2009.

Conclusion

Ce travail permet de cerner l'évolution de l'éducation populaire à La Réunion. Il s'agissait ici d'en dessiner le cadre sociétal, les temps et les acteurs. Ce travail de recherche a été construit en juxtaposant différentes sources pour permettre de cerner le récit historique de l'éducation populaire à La Réunion.

Ce récit est à resituer dans l'histoire du mouvement associatif de La Réunion et ne représente qu'une partie d'un récit extrêmement complexe à saisir à cause de la difficulté d'accès aux sources. Cette chronologie contextualisée n'est pas exhaustive. Elle se veut avant tout être un instrument « marche pied » qui doit servir à approfondir les récits associatifs individuels.

Il est nécessaire de s'interroger sur l'accessibilité des sources et sur la prise de conscience par les acteurs de l'éducation populaire de la nécessité de transmettre leur mémoire associative. Cette difficulté explique en partie les absences ou les vides de ce travail. La solution qui est proposée est d'organiser un dépôt d'archives qui permette une vraie recherche comparée. Ce dépôt permettrait de remédier à l'amnésie archivistique de ce secteur et de faire acte de mémoire. Pour rester dans le cadre de la dynamique de l'étude, il paraît nécessaire d'entamer la démarche sous l'impulsion du CRAJEP, de la DDJS et du CCEE. L'enjeu mémoriel est ici très important car l'étude même de la vie démocratique des structures permettra de jeter un regard nouveau, sous l'angle des acteurs de terrains, sur la société réunionnaise. Les Archives départementales de La Réunion sont actuellement la seule structure permettant une conservation et une protection des documents. Elles assurent le rôle de passeur de mémoire à la génération suivante et à la société réunionnaise de demain.

III - L'état des lieux du monde de l'éducation populaire : résultats de l'enquête

Groupes enquêtés

14 associations ont répondu totalement ou partiellement au questionnaire envoyé et les entretiens réalisés directement auprès des directeurs et des membres des bureaux ont permis de compléter les informations.

NOM PRENOM	ORGANISME	E-MAIL	autre contact	Total association vivante	Réponse enquête	Journée GERDAL
VALIEMEN Jimmy	AAEPJ FJT			0	0	0
POLEYA Iris	ADEC	c.teddy@wanadoo.fr		0	0	0
PETARD Noël / VALLI Gilbert / HUDSON Henry (ajoi-national) / BOLDODUCK Jean-Claude (président)	AJOI			0	0	0
CORRE Mickaël	ANPAA 974	anpaa974@wanadoo.fr	mickco.anpaa974@hotmail.com	1	1	0
NAGES Nadège	AREP	arepyz@yahoo.fr,		1	1	1
LUCAS Evelyne	Association de Développement des Hauts de Saint-Leu	association.adh@wanadoo.fr		1	1	1
RICHARD Sylviane	ATD Quart Monde	atdreunion@wanadoo.fr		1	0	0
CARRIERE Christian / DAREL-SORG Françoise	CEMEA	cemea.reunion@wanadoo.fr		1	0	1
CASSAM SULLIMAN Khalid	Chantiers Histoire et Architecture Médiévales	cham-reunion@wanadoo.fr		1	1	1
COMORASSAMY Marie-Hélène / LEBOT Dominique / SIMON Thierry	FEDAR	mh.comorassamy@wanadoo.fr	fedar.formation@gmail.com	1	1	1

DALLEAU Geneviève / MELLON Daniéla	Ligue de l'enseignement / FOL	fol974@wanadoo.fr	affi-assu@orange.fr	1	1	0
PAYET Patrick / THENOR Sabrina / BARBIER Pierre	FRANCAS	francas974@voila.fr		1	0	1
RIVIERE Nathalie	Kafé Griyé			0	0	0
ARMOËT Alain / ROCHE Pierre	la Lanterne magique	lalanternemagique3@orange.fr		1	1	1
DUVIGNAUX Antoine	LERKA			1	1	0
MORISSE Jean-Luc	Les Petits Débrouillards	sida.morisse@wanadoo.fr		1	1	0
BAKARI Saïda	STAJ-ALO	alo.staj@wanadoo.fr		1	1	0
BASSON Patrick	UDAF	pbasson.udaf974@free.fr		1	0	0
DIB Manuelle	Village Titan	man.run@live.fr	titan.culturel@wanadoo.fr	1	0	0
SILOTIA William	Faire-Dire	fairedire.association@izi.re	www.faire-dire.re	1	1	1
GRONDIN Marie	CDAFAL	cdafal-reunion@wanadoo.fr	grondinmarie@hotmail.fr	1	0	0
	JPA	jpa.reunion@wanadoo.fr		1	1	0
PARMENTIER Christelle	Scouts et guide	territoire@sgdfr.re	christelle-parmentier@wanadoo.fr	1	1	1
RANGUIN Stéphanie / ISMAËL Aïcha	ARCV	arcv974ufcv@orange.fr		1	0	1
KAMBOO Zaza / BARLIEU Annie	Zargano	zargano@wanadoo.fr		1	1	1
				21	14	11

Le questionnaire : état des lieux du monde réunionnais de l'éducation populaire en 2009-2010

Le fichier a été envoyé par mail au format Word pour éviter une impression papier. Il offre l'avantage d'un traitement et d'un archivage électronique plus aisé. Il contient des questions « fermées » par case à cocher et des questions ouvertes pour lesquelles il faudra rédiger une réponse afin de préciser un champ particulier. Ce dernier point prépare la suite de l'enquête avec un volet d'interview sur des thèmes spécifiques. La seconde partie du questionnaire relève d'un volet plus rédactionnel.

Les questions traitées dans les tableaux sont à remplir en « copier-coller » de la croix ci-après [X].

Identité et forme juridique

Numéro SIRET :

Code APE :

L'association est-elle locale : Oui / Non

A-t-elle une représentation nationale ? : Oui / Non

Effectifs salariés :

Effectifs bénévoles :

Combien de membres compte le CA :

Combien de membres compte le bureau :

Combien sont les bénévoles actifs (en dehors des membres du CA) :

Forme juridique :

- Association loi 1901

- SCIC

- Autre

Depuis quand votre association existe-elle à La Réunion ? Donnez l'année de création (durée de vie)

Les statuts ont-ils évolué depuis cette date? Oui / Non

Si association avec représentation nationale, donnez l'année de création nationale également :

Localisation

Champ d'intervention géographique

Quel est votre champ d'intervention géographique :

par micro région : Nord / Est / Ouest / Sud

en France hexagonale :

A l'extérieur :

Dans la zone océan indien / Précisez le pays :

Thématique d'intervention et public

Thématique d'intervention ou d'activités :

Précisez :

Public accueilli :

Public cible : H / F / E / Famille

Par tranche d'âge : 3 – 18 ans / 18 ans et + / Sans importance

Par dispositifs :

Mercredi jeunesse :

Etudiants :

CAF :

Commune :

Contrat de ville :

Paroisse :

Catéchisme :

Contrat d'insertion (CAE, CIA, CUI etc.)

Autre, précisez :

Caractériser en quelques mots la population que la structure veut toucher (par exemple : nous visons les enfants à travers la famille) :

Partenariat d'accompagnement de l'association

Cadre du partenariat

	Financement	Mise à disposition de matériel	Moyens humains	Aide au montage de dossiers	Soutien d'autres associations	Autres (précisez)
DRASS						
DDJS						
DRAC						
Mairie (Précisez)						
Conseil Régional						
Conseil Général						
EPCI (Précisez)						
Autres (Précisez)						

Les ressources humaines

Combien d'emplois l'association compte-t-elle actuellement (en 2010) :

Quel est le nombre d'emplois créés :

En 2006 :

En 2007 :

En 2008 :

En 2009 :

Quelle est la part des contrats aidés par rapport au nombre total de salariés de la structure (en pourcentage)

Quelle a été la part des emplois pérennisés (Contrat aidés ayant débouché sur un CDI en pourcentage)

La plus longue ancienneté d'un salarié dans l'association ?

Quelle était sa fonction à ces débuts ?

Quelle est sa fonction aujourd'hui ?

Directeur (mettre une croix dans la bonne colonne) :				
Fonction (écrire le terme utilisé par l'association)	Homme	Femme	Niveau d'étude	Formation / Titre du plus haut diplôme
Autres cadres				
Fonction (écrire le terme utilisé par l'association)	Homme	Femme	Niveau d'étude	Formation / Titre du plus haut diplôme
Employés :				
Fonction (écrire le terme utilisé par l'association)	Homme	Femme	Niveau d'étude	Formation / Titre du plus haut diplôme

Formation du personnel

	Oui	Non
Votre structure émerge-t-elle à un organisme de formation ? Si oui lequel ?		
Les salariés bénéficient-ils d'un plan de formation interne ?		
Pour quel type de formation (indiquez la nature de la formation) ?		
Le bureau de l'association s'investit-il à ce niveau ?		
Une formation était-elle programmée pour cette année 2010 ?		

Les ressources financières

Modes de financement (à l'exclusion des appels à projets), précisez la part que cela représente dans le budget, en pourcentage :

DRAC :
DDJS :
Région :
Conseil Général :
Mairie :
Europe :
Caf :
Mécénat :
Prestation de service :
Produit à vendre :
Régimes d'aide :
Conventionnement :
Labellisation, précisez :
Autre :

Poids et évolution des subventions publiques dans les budgets sur les quatre dernières années :

Année	2006	2007	2008	2009
Part en pourcentage				

- Part des salaires dans la section fonctionnement, en pourcentage :

Equilibres financiers		Fond de roulement	
Oui		Oui / Sur quelle durée	
Non		Non	

Fonctionnement

Les CA de l'association sont-ils planifiés ?

Combien de fois se réunit le CA sur une année ?

Le bureau de l'association se réunit-il :

Une fois par mois :

Une fois par trimestre :

Une fois par semestre :

Une fois par an :

Quand les cadres le demandent :

Cette partie plus rédactionnelle permet d'ouvrir le champ des questions et prépare un entretien spécifique avec les associations enquêtées. Nous vous demandons de 3 à 10 lignes de rédaction.

Mots-clés qui caractérisent l'action de l'association et lui donnent son sens : en 5 ou 10 mots clés.

Pour quelles raisons l'association a-t-elle été créée ? (entre 5 et 10 lignes).

Si l'association est aussi représentée au niveau national, quelles sont les raisons de son implantation à La Réunion ?

Définissez en quelques mots clés vos relations avec votre structure nationale :

Recherchez-vous à diminuer votre dépendance par rapport aux subventions publiques ? Si oui, par quels moyens.

Quelle est votre définition de l'éducation populaire ?

Y-a-t-il, selon vous, une spécificité réunionnaise de l'éducation populaire ?

Les mots-clés définissant les enjeux de l'éducation populaire d'aujourd'hui (10 maximum).

Les mots-clés définissant les enjeux de l'éducation populaire de demain (10 maximum).

Caractéristiques principales et synthèse des résultats

Le statut est toujours celui de la loi 1901. Cependant, leur code APE révèle que ces associations n'exercent pas les mêmes activités. Ainsi 6 d'entre elles ont le code 9499Z, 1 le code 8559A, et 1 le code 8899B.

Concernant notre échantillon, les associations relèvent :

- 85 : Enseignement
- 8559A : Formation continue d'adultes
- 88 : Action sociale sans hébergement
- 8899B : Action sociale sans hébergement n.c.a.
- 90 : Activités créatives, artistiques et de spectacle
- 9001Z : Arts du spectacle vivant
- 94 : Activités des organisations associatives
- 9499Z : Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.

4 d'entre elles ont donné l'ancienne nomenclature. Si nous nous basons sur cet ancien schéma, les associations classées sous l'ancien code 913E relèvent de la famille de l'animation de loisirs (code NAF 2003). Il est à noter que si un conventionnement existe, ces associations sont considérées comme culturelles. 3 associations sont dans ce cas.

2 associations sont inscrites sous l'ancien code 853K : autres formes d'actions sociales.

Le statut et le code NAF/APE nous renseignent sur les activités différentes exercées principalement au sein du monde de l'éducation populaire. En majorité, les associations sont regroupées dans une section « Section R Arts, spectacles et activités récréatives » qui comprend un vaste éventail d'activités classées 90XXX, destinées à répondre aux intérêts du grand public en matière de culture, de divertissement et de loisirs, y compris les spectacles et l'exploitation de musées, de salles de jeux, d'équipements sportifs et récréatifs). Bien que cette nomenclature ait évolué pour mieux connaître les activités, certaines associations ont encore indiqué leur ancien code 913 E ce qui n'a pas permis une classification actualisée.

Les différences indiquent des associations aujourd'hui plus centrées sur des activités, plus en lien avec la formation ou l'action sociale, comme les codes 8559A. Le lecteur retrouvera en annexe l'ensemble des codes sur cette section.

Les associations commençant par 94 et terminant par 99Z regroupent :

- les activités des organisations non affiliées directement à un parti politique qui militent en faveur d'une cause ou d'une question d'intérêt public en sensibilisant l'opinion publique, en faisant pression sur les milieux politiques, en collectant des fonds, etc.
- les initiatives individuelles ou mouvements de protestation ;
- les mouvements en faveur de la protection de l'environnement et les mouvements écologiques ;
- les organisations apportant leur soutien à des activités communautaires et éducatives ;
- les organisations pour la protection et la défense des intérêts de groupes sociaux, par exemple de minorités ou de groupes ethniques ;
- des associations à caractère patriotique ;
- les associations de consommateurs ;
- les associations d'automobilistes ;
- les associations dont l'objet consiste à organiser des réunions et des rencontres ;
- les associations de jeunes, les associations d'étudiants, les clubs ;
- les associations spécialisées dans les occupations culturelles ou récréatives (cercles de poésie, ciné-clubs) ;

(source Insee, NAF rev 2, 2008 – sous-classe).

Dates de création

14 associations nous ont fourni leur date de création.

2 associations ont été créées à la fin du XIX^{ème} siècle. Il s'agit de la Ligue de l'enseignement et l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie. Ces deux associations ont une représentation nationale. Ces dates correspondent à la création de l'entité nationale. Ces deux associations sont présentes à La Réunion, respectivement depuis 1950 et 1964.

7 autres associations ont déclaré avoir une représentation nationale :

- Associations les Petits débrouillards ;
- Comité départemental et régional de la jeunesse au plein air ;
- Chantiers Histoire et Architecture Médiévales ;
- ATD Quart Monde Délégation de La Réunion ;
- Scouts et Guides de La Réunion ;

- Amicale laïque de l'ouest ;
- l'AREP.

Parmi les caractéristiques ou spécificités de l'éducation populaire réunionnaise, il faut donc noter que neuf associations ont une représentation nationale. Celles-ci bénéficient parfois de fonds financiers, mais plus largement d'un réseau au sein duquel elles peuvent trouver des ressources humaines ou des outils pour l'accompagnement de leurs activités.

Vous trouverez ci-après les dates de création de l'entité nationale ainsi que les dates de création ou de présence sur La Réunion pour les 7 associations citées au-dessus.

Association	Date de création représentation nationale	Date de la présence ou de la création à La Réunion
Associations les Petits débrouillards Comité départemental et Régional de la jeunesse au Plein Air	1984	1997
Chantiers Histoire et Architecture Médiévales	1938	1955
ATD Quart Monde-Délégation de la Réunion	1980	1989
Scouts et Guides de la Réunion	1958	1982
Amicale laïque de l'ouest	1920	1952
AREP	Néant	1982
	Néant	1963

Pour les autres associations, 3 ont été créées entre 1984 et 1994 : il s'agit de l'ADH, Lerka et la Fédération des associations rurales.

Les 2 dernières associations ont été créées dans les années 2000. Les plus récentes sont donc : l'association Zargano, la culture aux enfants (2005) la lanterne magique (2002).

Pour plus de 80% des structures, leur statut a évolué depuis le début de leur activité.

L'organisation des associations : adhérents, membres actifs, bénévoles, salariés

L'analyse des missions et des fonctions, des fiches de postes, n'a pas été réalisée de façon exhaustive en raison principalement des grandes différences constatées dans l'organisation des ressources humaines à l'intérieur des structures. Les organigrammes lorsqu'ils sont présents, ont été constitués souvent une seule fois sans avoir, ensuite, été actualisés. De plus, la polyvalence, voire la polyactivité des membres et des salariés rend particulièrement intéressante l'analyse du fonctionnement interne, mais aurait considérablement alourdi notre travail. Il pourrait paraître intéressant que soient regroupés les diagnostics et les accompagnements réalisés dans le cadre du DLA (dispositif local d'accompagnement) d'ailleurs porté par une des associations enquêtées dans le cadre de cette étude afin d'avancer des propositions et des conclusions plus globales.

L'enquête révèle que les conseils d'administration regroupent un nombre de membres différent d'une structure à l'autre :

- 5 associations ont entre 5 et 10 membres ;
- 4 associations ont entre 10 et 15 ;
- 2 associations ont moins de 5 membres ;
- Une association déclare avoir 15 membres dans son CA.

105 personnes font donc partie de ces différents conseils d'administration avec en moyenne 8,75 membres.

Les membres du bureau sont également en quantité variable selon les associations :

- 6 associations ont moins de 4 membres
- 3 associations entre 4 et 6 membres
- 3 associations ont 6 membres et plus.

51 personnes sont donc membres de bureaux avec en moyenne 4,25 membre par bureau.

Le nombre d'adhérents est connu pour 11 associations, mais celui-ci varie selon l'acceptation donnée au mot « adhérent » ; certaines intégrant l'ensemble des personnes adhérant, même temporairement, à l'association lors des activités par exemple. Il peut également se trouver des personnes participant aux activités mais non membres de l'association.

Lorsque les associations sont des fédérations, leurs membres peuvent également inclure d'autres associations. Cette situation a également un impact sur l'âge moyen des adhérents, d'où une surreprésentation des moins de 18 ans liée aux activités d'animation mises en place.

Il a été demandé aux associations de dénombrer le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation :

4 associations ont moins de 25 adhérents ;

3 entre 25 et 50 adhérents ;

4 ont plus de 75 adhérents dont 1 avec 7 182 adhérents. Pour cette dernière, il s'agit de l'ATD Quart Monde qui nous fait, ainsi, part du nombre d'adhérent au niveau national. Au niveau de La Réunion, l'association nous indique 52 adhérents.

Au niveau des cotisations annuelles, les chiffres vont de 5 à 100 euros selon les structures.

L'ancienneté des membres est bien entendue liée à l'âge de l'association et nous n'avons pas eu beaucoup de réponses sur cette question. Signalons que les associations comme l'Arep ou l'Arcv ont encore la capacité d'identifier leurs premiers adhérents et que ces deux associations ont réuni dans le cadre de leurs anniversaires bon nombre d'anciens adhérents. Le premier directeur de l'Arep a d'ailleurs été embauché en 1964 et a terminé son service en 1989.

La plupart des structures rencontrées indiquent avoir évolué non seulement dans leurs statuts mais également dans leurs organisations internes. Les associations se sont recentrées sur leurs compétences internes et ont permis à certains de leurs salariés d'évoluer en interne, en changeant de poste, en évoluant dans la hiérarchie.

Notons que le premier emploi créé est souvent celui d'une femme (8 sur 2 associations) mais qu'il s'agit souvent d'emplois d'employée (1 seul cadre). Par ailleurs, certaines associations portent également une attention à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion (sociale ou physique).

Le niveau d'emploi est compris du niveau I au niveau V, réparti de façon équilibrée dans toutes les catégories.

Un petit nombre de structures accueille des stagiaires préparant des diplômes dans l'animation. 3 structures indiquent avoir une pratique encadrée (avec tuteur) en 2007 pour l'accueil des stagiaires. En 2008, 3 avaient des stagiaires et en 2009, idem. Ces derniers préparaient plutôt un diplôme de niveau III ; en 2008, un niveau II, IV et V ; en 2009, des diplômes de niveau II, III et V.

Le fonctionnement interne

Le conseil d'administration se réunit en majorité une fois par an, avec parfois un rythme mensuel.

Pour le bureau ou le CA, en dehors du cadre réglementaire, 7 associations se réunissent aussi à la demande des cadres, les 7 autres se réunissent annuellement.

Des groupes de travail réunissant les salariés et des membres du bureau existent en plus du bureau et du CA dans 10 associations.

Leurs champs d'intervention

- 12 associations interviennent sur le Nord ;
- 11 sur l'Est ;
- 13 dans l'Ouest ;
- 12 dans le Sud ;
- Globalement, les associations interviennent sur l'ensemble des micro-régions.

2 associations interviennent en France hexagonale du fait de leur représentation nationale.

4 associations interviennent dans la zone océan indien (Afrique du Sud, Comores, Mayotte, Madagascar, Maurice, Mozambique, Ouganda, Seychelles, Rodrigues, Soudan, Swaziland, Zimbabwe)

Les destinataires des actions

7 associations interviennent avec des dispositifs particuliers et donc des financements ciblés (Action vacances, bibliothèque de rue, chantier-école insertion, éducation à l'image et au cinéma, prévention conduites addictives, Cucs/Acse, centres pénitenciers, hôpitaux, missions locales, ONDANE (médicosocial)..).

5 associations ont précisé l'effectif touché lors de ces dispositifs. Ainsi, 4 971 personnes ont été touchées. En fonction des structures, cela faisait en moyenne 994,2 personnes avec un écart-type très important (1271,49).

Mais les publics restent globalement désignés par « les familles », la « population du quartier », le public « jeunesse » (touchant plusieurs centaines de personnes, ou plus d'un millier de personnes).

Certaines associations ciblent plutôt des personnes en difficulté, d'autres des publics liés à des actions d'aménagement, de formation. On ne trouve pas, dans notre panel, d'associations centrées sur des cibles précises : migrants, femmes, enfants, handicapés, à l'exception toutefois de l'association visant

les addictologies, mais dont le champ d'intervention est assez large (individus, groupes, familles). Des associations peuvent également intervenir prioritairement sur le public scolaire (moins de 15 ans) sans en faire une exclusivité.

En dehors des publics, le principal destinataire est souvent le territoire, le « quartier » qui reste le socle de base de l'intervention, ce qui définit à la fois le contenu de l'action et sa limite.

La formation

11 associations sur les 14 ont cité des organismes de formation : Agefos (2), ARGFP, Opcalia, Unifaf, Uniformation (6).

10 associations ont des plans de formation interne, mais leur formalisation est très différente d'une structure à l'autre. La gestion prévisionnelle des besoins en formation n'est que rarement formalisée à ce jour, même si le constat du besoin est fréquemment posé lors des entretiens. Se pose alors la question de la mobilisation de fonds, parfois importants pour des structures qui n'ont pas toujours, et qui n'ont que rarement, les moyens de mutualiser des fonds importants en raison de leur taille.

Les formations à destination des salariés sont soit fonction des métiers et des actions exercés (taille de pierre, animation (BAFA), comptabilité, bac pro secrétariat), soit fonction d'une demande de salariés qui souhaitent évoluer au sein de l'association ou développer de nouvelles compétences.

- 6 associations estiment que leurs bureaux s'investissent dans leurs plans de formations.
- 9 associations ont des formations programmées pour 2010.
- 7 associations ont mis en place des formations pour les bénévoles du CA, allant de la gestion, au rôle de président en passant par la tenue d'une assemblée générale.

Les partenaires financiers

Par ordre d'importance, les structures publiques aidant les associations dans les actions proposées sont : la DDJS (12 associations), les mairies (12) et le conseil général (12), le conseil régional (11), la DRAC (6) et la Caf (7), la DRASS (5) et d'autres fonds. Signalons également la participation des Cucs (et l'Acse), de l'ambassade de France, des fondations privées (fonds MILDT) dans certains projets, mais il est à signaler par ailleurs que nous n'avons trouvé que très peu de fonds européens (une tendance qui s'inverse doucement).

Dans notre échantillon, seule une communauté d'agglomérations (le TCO) participe au financement d'une association.

Les mairies et le conseil général peuvent également être mis à contribution en mettant à disposition du matériel et/ou des locaux, c'est le cas pour 7 associations. A la marge, le conseil régional, la Caf et des fonds privés sont sollicités pour la mise à disposition de matériel. Pour d'autres types d'activités, les mairies sont sollicitées en priorité.

Pour la mise à disposition de personnels seules 3 associations indiquent des sources diverses : les mairies, le conseil régional, le conseil général et deux « autres » non identifiées. Pour l'aide au montage de dossiers, 3 associations indiquent la participation de la DDJS, les autres peuvent recevoir un soutien des collectivités.

Les ressources financières et les emplois

Budget et mode de financement

5 associations ont plus de 200 000 euros de budget en 2007 et 2008. En 2009, ce chiffre passe à 6. La DDJS est le partenaire principal auquel les associations font appel en 2007 ; en 2008 c'est la Région et en 2009, c'est à nouveau la DDJS.

2007

Budget en 2007

	Effectifs	%
Non réponse	3	21,4%
de >=50000 à 100000	4	28,6%
de >=100000 à 150000	1	7,1%
de >=150000 à 200000	1	7,1%
de >=200000 à 2685311	5	35,7%
Total	14	100,0%

En 2007, ce budget allait de 57 712 euros à 2 685 310 euros. Globalement, les associations avaient un budget de 7 960 244 euros. Cela représente en moyenne 723 658 euros par association.

Mode de financement en 2007

	Effectifs	%
Non réponse	3	
DRAC	6	42,9%
DDJS	8	57,1%
Région	7	50,0%
Conseil général	6	42,9%
Mairie	7	50,0%
Europe	3	21,4%
Caf	4	28,6%
Mécénat	1	7,1%
Prestations de services	6	42,9%
Produits à vendre	3	21,4%
Régimes d'aide	3	21,4%
Conventionnement	1	7,1%
Labellisation	1	7,1%
Autres	8	57,1%
Total interrogés	14	

Globalement, la DDJS a financé les associations à hauteur de 149 963 euros. Le Conseil général est sollicité par 6 associations qui ont déclaré avoir bénéficié au total de 688 036 euros de sa part. La CAF est sollicitée par 4 associations, qui déclarent au total 669 761 euros.

Autres en 2007

	Effectifs	%
Non réponse	9	
ACSE	1	7,1%
CDVA	1	7,1%
Conservatoire du littoral	1	7,1%
Cotisations adhérents	1	7,1%
Dotations globales	1	7,1%
DRASS	1	7,1%
FONJEP	1	7,1%
Organismes privés	1	7,1%
Sur Projets	1	7,1%
Total interrogés	14	

8 associations sollicitent d'autres dispositifs financiers. Financièrement, la partie autres représente en 2007, 2 990 531 euros. Mais au vu des autres financements cités, il apparaît qu'il y a un biais dans les modes de financements car il y a des financements cités qui font partie des financements référencés au départ.

2008

Budget en 2008

	Effectifs	%
Non réponse	3	21,4%
de >=0 à 50000	1	7,1%
de >=50000 à 100000	1	7,1%
de >=100000 à 150000	3	21,4%
de >=150000 à 200000	1	7,1%
de >=200000 à 2849569	5	35,7%
Total	14	100,0%

En 2008, ce budget allait de 27 644 euros à 2 849 568 euros. Globalement, les associations avaient un budget de 8 107 029 euros.

Cela représente en moyenne 737 002 euros par association.

Mode de financement en 2008

	Effectifs	%
Non réponse	3	
DRAC	6	42,9%
DDJS	8	57,1%
Région	9	64,3%
Conseil général	7	50,0%
Mairie	7	50,0%
Europe	2	14,3%
CAf	4	28,6%
Mécénat	2	14,3%
Prestations de services	5	35,7%
Produits à vendre	2	14,3%
Régimes d'aide	3	21,4%
Conventionnement	1	7,1%
Labelisation	1	7,1%
Autres	10	71,4%
Total interrogés	14	

Parmi les financements référencés, c'est la région qui est la plus sollicitée en 2008, à hauteur d'un montant indiqué global de 710 587 euros. Il est à noter que parmi les 9 associations qui ont sollicité la région, 1 n'a pas fait part du montant sollicité.

Les deux plus grosses enveloppes de ces financements référencés au départ proviennent de la CAF et des mairies, avec respectivement 495 719 euros et 446 312 euros.

Autres en 2008

	Effectifs	%
Non réponse	7	
ACSE	1	7,1%
CDVA	1	7,1%
Centre pénitentiaire	1	7,1%
CHD	1	7,1%
Conservatoire du Littoral	1	7,1%
Cotisations adhérents	1	7,1%
Dotations globales	1	7,1%
DRASS	1	7,1%
EPSMR	1	7,1%
FONJEP	1	7,1%
Maison Pierre Lagourgue	1	7,1%
Médiathèque	1	7,1%
Organismes privés	1	7,1%
Préfecture	1	7,1%
Reprises sur fonds dédiés	1	7,1%
Sur Projets	1	7,1%
Total interrogés	14	

10 associations sollicitent d'autres financements que ceux que nous avons référencés dans un premier temps. La partie autres représente financièrement 3 447 690 euros au global. Mais au vu des autres financements cités, il apparaît qu'il y a un biais dans les modes de financement car il y a des financements cités qui font partie des financements référencés au départ.

2009

Budget en 2009

	Effectifs	%
Non réponse	3	21,4%
de >=50000 à 100000	1	7,1%
de >=100000 à 150000	3	21,4%
de >=150000 à 200000	1	7,1%
de >=200000 à 2507270	6	42,9%
Total	14	100,0%

En 2009, ce budget allait de 72 034 euros à 2 507 269 euros. Globalement, les associations avaient un budget de 8 681 756 euros.

Cela représente en moyenne 789 250 euros par association.

Mode de financement en 2009

	Effectifs	%
Non réponse	5	
DRAC	4	28,6%
DDJS	7	50,0%
Région	6	42,9%
Conseil général	6	42,9%
Mairie	6	42,9%
Europe	1	7,1%
Caf	4	28,6%
Mécénat	1	7,1%
Prestations de services	5	35,7%
Produits à vendre	3	21,4%
Régimes d'aide	2	14,3%
Conventionnement	1	7,1%
Autres	8	57,1%
Total/ interrogés	14	

En dehors des financements « autres », c'est la DDJS qui est le plus sollicitée par les associations. 7 associations font appel à elle à hauteur d'un montant global de 167 317 euros. 4 associations se tournent vers la CAF pour un montant de 1 493 616 euros. La deuxième plus grosse enveloppe provient des prestations de service avec un montant de 438 562 euros.

Autres en 2009

	Effectifs	%
Non réponse	9	
ACSE	1	7,1%
CDVA	1	7,1%
Conservatoire du littoral	1	7,1%
Cotisations adhérents	1	7,1%
Dotations globales	1	7,1%
DRASS	1	7,1%
FONJEP	1	7,1%
Organismes privés	1	7,1%
Préfecture	1	7,1%
Sur Projet	1	7,1%
Total interrogés	14	

8 associations sollicitent en 2009 d'autres financements que ceux référencés au départ pour une enveloppe globale de 3 929 605 euros. Mais au vu des autres financements cités, il apparaît qu'il y a un biais dans les modes de financement car il y a des financements cités qui font partie des financements référencés au départ.

Les charges de fonctionnement et salaires

Les données relatives aux charges financières sont donc liées à deux aspects : la charge salariale et les activités réalisées.

Les salaires comme nous nous y attendions constituent le plus gros poste des charges de fonctionnement. Toutefois, les associations du panel ne rassemblent pas toutes des emplois. Certaines d'entre elles ne reposent plus que sur du bénévolat, alors que d'autres ont dépassé la centaine de salariés.

A partir des données déclaratives recueillies, l'évolution de l'emploi dans ces associations est souvent très fluctuante sur les 3 dernières années.

Pour l'année 2010, 10 associations ont répondu sur leur nombre d'emplois, celui-ci oscillait entre 0 et 70, ce qui fait une moyenne de 18,9 par structure.

2007

Charges de fonctionnement en 2007

	Effectifs	%
Non réponse	5	35,7%
de >=0 à 50000	1	7,1%
de >=50000 à 100000	2	14,3%
de >=100000 à 150000	1	7,1%
de >=150000 à 200000	1	7,1%
de >=200000 à 2337547	4	28,6%
Total	14	100,0%

Les charges de fonctionnement représentent en moyenne en 2007 636 190 euros par association. Ces charges vont de 26 938 à 2 337 546 euros. Toutes les associations ne sont pas au même niveau de fonctionnement.

Montant des salaires en 2007

	Effectifs	%
Non réponse	4	28,6%
de >=0 à 50000	4	28,6%
de >=50000 à 100000	3	21,4%
de >=200000 à 1155151	3	21,4%
Total	14	100,0%

Les salaires représentent en moyenne 263 757 euros par association. Le montant des salaires varie de 0 à 1 155 150 euros.

En 2007, 5 associations n'ont pas d'emploi en CDI. 7 ont un emploi en CDD et aucun contrat aidé.

Nombre de CDI en 2007

	Effectifs	%
Non réponse	2	14,3%
de >=0 à 1	5	35,7%
de >=1 à 2	1	7,1%
de >=2 à 3	1	7,1%
de >=3 à 7	2	14,3%
de >=7 à 50	3	21,4%
Total	14	100,0%

Nombre de CDD en 2007

	Effectifs	%
Non réponse	2	14,3%
de >=0 à 2	7	50,0%
de >=2 à 3	1	7,1%
de >=3 à 5	1	7,1%
de >=5 à 124	3	21,4%
Total	14	100,0%

Nombre d'emplois aidés en 2007

	Effectifs	%
Non réponse	2	14,3%
de >=0 à 1	7	50,0%
de >=1 à 2	2	14,3%
de >=2 à 4	3	21,4%
Total	14	100,0%

Nombre d'autres contrats en 2007

	Effectifs	%
Non réponse	2	14,3%
de >=0 à 2	12	85,7%
Total	14	100,0%

2008

Charges de fonctionnement en 2008

	Effectifs	%
Non réponse	6	42,9%
de >=0 à 50000	1	7,1%
de >=50000 à 100000	2	14,3%
de >=200000 à 2413073	5	35,7%
Total	14	100,0%

En 2008, les charges de fonctionnement correspondent en moyenne à 657 617 euros. Ces charges oscillent entre 31 697 euros et 2 413 072 euros.

Montant des salaires en 2008

	Effectifs	%
Non réponse	5	35,7%
de >=0 à 50000	4	28,6%
de >=50000 à 100000	2	14,3%
de >=200000 à 1235194	3	21,4%
Total	14	100,0%

Le montant des salaires représente en moyenne 295 724 euros. Par rapport à 2007, cette charge augmente. Le montant des salaires varie entre 0 et 1 235 193 euros.

4 associations n'ont pas d'emploi en CDI, 3 ont en 1, 8 ont 1 personne est employée en CDD. 6 associations déclarent faire appel à des contrats aidés.

Nombre de CDI en 2008

	Effectifs	%
Non réponse	1	7,1%
de >=0 à 1	4	28,6%
de >=1 à 2	3	21,4%
de >=2 à 4	2	14,3%
de >=4 à 7	1	7,1%
de >=7 à 51	3	21,4%
Total	14	100,0%

Nombre de CDD en 2008

	Effectifs	%
Non réponse	2	14,3%
de >=0 à 2	8	57,1%
de >=2 à 5	1	7,1%
de >=5 à 142	3	21,4%
Total	14	100,0%

Nombre d'emplois aidés en 2008

	Effectifs	%
Non réponse	1	7,1%
de >=0 à 1	7	50,0%
de >=1 à 2	4	28,6%
de >=2 à 3	2	14,3%
Total	14	100,0%

Nombre d'autres contrats en 2008

	Effectifs	%
Non réponse	2	14,3%
de >=0 à 2	12	85,7%
Total	14	100,0%

2009

Charges de fonctionnement en 2009

	Effectifs	%
Non réponse	5	35,7%
de >=50000 à 100000	4	28,6%
de >=200000 à 3001264	5	35,7%
Total	14	100,0%

Les charges de fonctionnement représentent 642 841 euros en moyenne en 2009. Ces dernières varient entre 52 768 et 3 001 263 euros. Au fil des années, ces charges ne cessent d'augmenter.

Montant des salaires en 2009

	Effectifs	%
Non réponse	4	28,6%
de >=0 à 50000	2	14,3%
de >=50000 à 100000	4	28,6%
de >=200000 à 1276465	4	28,6%
Total	14	100,0%

La part des salaires représente en moyenne 299 890 euros. Le montant des salaires oscille entre 0 et 1 276 464 euros.

En 2009, 12 associations ont des personnes employées en CDI, 7 ont des personnes employées en CDD et 5 font appel à des contrats aidés.

Nombre de CDI en 2009

	Effectifs	%
de >=0 à 1	2	14,3%
de >=1 à 2	3	21,4%
de >=2 à 4	3	21,4%
de >=4 à 7	1	7,1%
de >=7 à 54	5	35,7%
Total	14	100,0%

Nombre de CDD en 2009

	Effectifs	%
Non réponse	1	7,1%
de >=0 à 1	6	42,9%
de >=1 à 3	2	14,3%
de >=3 à 4	1	7,1%
de >=4 à 136	4	28,6%
Total	14	100,0%

Nombre d'emplois aidés en 2009

	Effectifs	%
de >=0 à 1	9	64,3%
de >=1 à 4	2	14,3%
de >=4 à 29	2	14,3%
de >=29 à 30	1	7,1%
Total	14	100,0%

Nombre d'autres contrats en 2009

	Effectifs	%
Non réponse	2	14,3%
de >=0 à 2	12	85,7%
Total	14	100,0%

Nombre d'emplois en 2010

	Effectifs	%
Non réponse	4	28,6%
de >=0 à 4	3	21,4%
de >=4 à 6	1	7,1%
de >=6 à 9	1	7,1%
de >=9 à 34	2	14,3%
de >=34 à 71	3	21,4%
Total	14	100,0%

Au fil des années, l'équilibre financier semble donc plus dur à atteindre. Ainsi, en 2007 et 2008, 10 associations déclarent être en équilibre financier alors qu'en 2009, ce chiffre passe à 7 (2 associations n'ont pas répondu à cette question pour 2009).

Equilibre financier en 2007

	Effectifs	%
Oui	10	71,4%
Non	4	28,6%
Total	14	100,0%

Equilibre financier en 2008

	Effectifs	%
Oui	10	71,4%
Non	4	28,6%
Total	14	100,0%

Equilibre financier en 2009

	Effectifs	%
Non réponse	2	14,3%
Oui	7	50,0%
Non	5	35,7%
Total	14	100,0%

6 associations estiment avoir un fonds de roulement sur une période de 6 à 13 mois. 1 entre 2 et 4 mois. 7 n'ont pas répondu.

	Effectifs	%
Non réponse	3	21,4%
Oui	8	57,1%
Non	3	21,4%
Total	14	100,0%

11 associations font une veille, plus ou moins active, sur les nouvelles sources de financement.

La deuxième partie du questionnaire

Mots clés caractérisant la population touchée par la structure

Ce sont les jeunes et les familles qui ressortent le plus : *donner une chance aux jeunes et aux moins jeunes, sensibiliser également les familles*. Sinon, les associations touchent un public plus large, *elles sont ouvertes à tous, sans distinction*. D'autres associations caractérisent leur population cible en fonction de leurs missions : *encadrement de jeunes en séjour de vacances, aide de personnes en situation d'extrême pauvreté*. La notion de quartier apparaît également : *toucher le public d'un quartier populaire*.

Définition de l'éducation populaire

Chacun a sa propre définition de l'éducation populaire. Les mots-clés que nous pouvons retrouver dans cette définition sont :

- Instruction : *Instruction socioculturelle permanente* ;
- former : *Former des citoyens actifs* ;
- épanouissement, développement : *capacité de progresser et de se développer* ;
- agir : *Agir sur la vie de la cité ; bâtissons de manière solidaire et responsable, action spécifique à destination des enfants ; Pour tous et par tous ; construire une société plus juste ; éduquer le plus grand nombre.*

Spécificité locale ?

Sur les 10 associations qui ont répondu à cette partie, 7 déclarent qu'il y a une spécificité réunionnaise plus ou moins marquée. La majorité cite des causes négatives comme le *contexte socio-culturel*, la diminution de moyens au niveau de l'enseignement. Deux associations mettent en avant des causes positives comme *l'énergie, un sens du service, une volonté de bien-faire*. Trois associations sont fermes sur le fait qu'il n'y a pas de spécificité réunionnaises notamment, car *toute personne quelque soit ses origines et son lieu d'habitat désire être respectée et vivre dans la dignité*.

Enjeux de l'éducation populaire aujourd'hui

Actuellement, l'éducation populaire vise des objectifs tels que *vivre ensemble, acquérir un savoir, l'éducation, l'accès au savoir, aider à s'épanouir* afin d'obtenir un *épanouissement, la liberté, la démocratisation, un partage, la solidarité, un engagement, l'autonomie, la participation*.

Cette éducation populaire repose sur des valeurs telles que la *citoyenneté, le bénévolat, la laïcité*.

Elle est basée sur des *projets, des activités, la vie associative et fédérative, l'initiative* et une *pédagogie*.

Elle doit avoir de l'*ambition* car elle a une *utilité sociale*.

Enjeux de l'éducation populaire demain

Les mots clés relèvent de champs divers, les regroupements que nous proposons sont :

- Des menaces : *manque de Temps, perte de l'esprit bénévole, Dimension politique, reconnaissance de la part des décideurs politiques, intégration des nouvelles technologies, l'Economie* ;
- des objectifs : *Développement de la personne, Accession à la culture, Démarche citoyenne, Acteur de l'éducation partagée, Ouverture sur le monde, Instruction civique* ;
- des valeurs : *Valeurs républicaines de laïcité et de solidarité*.

Mots clés caractérisant l'action de l'association

Peu de verbes d'action sont ressortis. Une association en a cités : *accueillir, aider, être à l'écoute*.

Les mots clés ont tourné principalement autour de l'éducation et de la formation : *éducation populaire, éducation, éducation à la citoyenneté, formation*. Les autres mots clés font appel ensuite à des principes : *lutte contre la grande pauvreté et l'exclusion sociale, vie dans la nature, individu au centre de la formation, intégration des jeunes dans le développement culturel, solidarité, laïcité, égalité des chances*.

Certains mots clés sont propres à l'activité de l'association : *patrimoine, jeu, création*

Deuxième partie ATD

Mots-clés qui caractérisent l'action de l'association et lui donnent son sens (en 5 ou 10 mots-clés) :

Lutte contre la grande pauvreté et l'exclusion sociale. Le Mouvement rejoint en priorité les personnes

et familles qui ne participent pas d'emblée à la vie sociale parce que leur histoire, leur situation présente les enferment dans la honte.

Pour quelle raison l'association a-t-elle été créée ?

ATD Quart Monde s'installe là où sévit la misère et là où les droits de l'homme ne sont pas respectés.

Caractériser en quelques mots la population que la structure veut toucher (par exemple : nous visons les enfants à travers la famille) :

Rejoindre les personnes en situation d'extrême pauvreté. Cela peut être des familles ou des personnes isolées vivant dans l'exclusion.

Si l'association est aussi représentée au niveau national, quelles sont les raisons de son implantation à La Réunion ?

Dans les années 80 le père Joseph WRÉSINSKI a été invité à La Réunion pour venir constater l'état de pauvreté dans les hauts de Saint-Paul. De là est née une bibliothèque de rue pour les enfants de Macabit.

Définissez en quelques mots-clés vos relations avec votre structure nationale :

Le siège fixe les grandes orientations des efforts à mener. Il apporte un soutien dans les actions de tous les secteurs de métropole et de l'étranger. Il gère les mouvements des volontaires et des salariés Micard, les sessions, les séminaires pour les volontaires, les alliés, les militants.

Recherchez-vous à diminuer votre dépendance des subventions publiques ? Si oui, par quels moyens.

Nous ne pouvons malheureusement fonctionner sans l'aide publique. Il faudrait pouvoir trouver des mécènes et des donateurs en nombre suffisant.

Quelle est votre définition de l'éducation populaire ?

L'éducation populaire se définit comme une instruction socio-culturelle permanente.

Former des citoyens actifs et responsables dans une ambition d'émancipation du peuple par le savoir pour une société nouvelle.

Y-a-t-il selon vous une spécificité réunionnaise de l'éducation populaire ?

Il n'y a pas de spécificité réunionnaise. Toute personne quelque soit ses origines et son lieu d'habitat désire être respectée et vivre dans la dignité.

Nos actions sont :

- Promouvoir l'accès au savoir, à la culture et à l'éducation ;
- mener des projets pilotes pour garantir l'accès de tous aux droits fondamentaux ;
- informer, mobiliser les citoyens, la société civile, les autorités et les institutions ;
- promouvoir la participation et la représentation des populations très défavorisées vis-à-vis des organismes locaux, nationaux et internationaux.

Les mots-clés définissant les enjeux de l'éducation populaire d'aujourd'hui (10 maximum) :

Epanouissement, liberté, démocratisation, savoir, bonheur, émancipation, formation, civilité, valeurs morales, humanisme.

Les mots-clés ou groupes de mots définissant les enjeux de l'éducation populaire de demain (10 maximum).

Instruction civique, instruction pour tous, développement de la personne, université populaire, dimension politique.

Deuxième partie JPA

Mots-clés qui caractérisent l'action de l'association et lui donnent son sens (en 5 ou 10 mots clés) :
Jeunesse, formation, réflexion, proposition, collecte, solidarité.

Pour quelle raison l'association a-t-elle été créée ?

Favoriser l'accès aux loisirs éducatifs des jeunes, notamment ceux des familles défavorisées.

Caractériser en quelques mots la population que la structure veut toucher (par exemple : nous visons les enfants à travers la famille) :

L'encadrement des jeunes en séjours de vacances.

Si l'association est aussi représentée au niveau national, quelles sont les raisons de son implantation à La Réunion ?

Politique répartie sur l'ensemble du territoire de la République.

Définissez en quelques mots-clés vos relations avec votre structure nationale :

Affiliation, soutien, partenariat, réseau.

Recherchez-vous à diminuer votre dépendance des subventions publiques ? Si oui par quels moyens ?

Impossible car nous menons des actions d'utilité publique.

Quelle est votre définition de l'éducation populaire ?

Pour tous et par tous.

Y-a-t-il selon vous une spécificité réunionnaise de l'éducation populaire ?

Pas dans la nature des activités mais une très grande quantité d'enseignants au début de l'émergence de l'éducation Populaire dans les années 50. Beaucoup moins aujourd'hui.

Les mots-clés définissant les enjeux de l'éducation populaire d'aujourd'hui (10 maximum).

Ambition, Pédagogie, Education, Loisirs.

Les mots-clés ou groupes de mots définissant les enjeux de l'éducation populaire de demain (10 maximum) ?

Un grand projet National, une reconnaissance de la part des décideurs politiques.

Deuxième partie Petits Débrouillards.

Mots clés qui caractérisent l'action de l'association et lui donnent son sens (en 5 ou 10 mots clés) :

Education, sensibilisation, culture, science, technique et environnement, démarche ludique et participative.

Pour quelle raison l'association a-t-elle été créée ?

L'association a été mise en place pour faire face à une absence sur le territoire réunionnais de la prise en compte de la sensibilisation de tout un chacun sur la culture scientifique et technique.

Caractériser en quelques mots la population que la structure veut toucher (par exemple : nous visons les enfants à travers la famille) :

En priorité les enfants et les jeunes, et plus largement les adultes et les familles.

Si l'association est aussi représentée au niveau national, quelles sont les raisons de son implantation à La Réunion ?

L'association est indépendante dans son fonctionnement. L'association nationale est constituée des associations régionales comme la nôtre.

Définissez en quelques mots-clés vos relations avec votre structure nationale :

Le président est membre du CA de l'association nationale. Celle-ci est à la tête du réseau des Petits Débrouillards avec ses associations régionales.

Cherchez-vous à diminuer votre dépendance des subventions publiques ? Si oui, par quels moyens.

Notre part de subventions de fonctionnement étant minime, le problème ne se pose pas ou peu. Pour les projets impliquant des subventions, nous essayons de répartir et d'élargir notre champ de compétence tout en veillant à conserver un service de prestation conséquent.

Quelle est votre définition de l'éducation populaire ?

Eduquer le plus grand nombre de personne en complémentarité du champ de l'éducation nationale, en mettant en avant la citoyenneté.

Y-a-t-il selon vous une spécificité réunionnaise de l'éducation populaire ?

Oui, au regard de son histoire et de sa situation géographique.

Les mots clés définissant les enjeux de l'éducation populaire d'aujourd'hui (10 maximum) :

Education, implication, citoyenneté, projet fédérateur, participation.

Les mots-clés ou groupes de mots définissant les enjeux de l'éducation populaire de demain. (10 maximum)

Education, implication, citoyenneté, projet fédérateur, participation.

Deuxième partie AREP

Mots-clés qui caractérisent l'action de l'association et lui donnent son sens (en 5 ou 10 mots clés) :

Famille, culture, aménagement du territoire, développement local, politique sociale.

Pour quelle raison l'association a-t-elle été créée ?

Pour développer la Réunion, « poursuivre une action d'ordre éducatif, en particulier dans les domaines économique, social, civique et culturel ».

Caractériser en quelques mots la population que la structure veut toucher (par exemple : nous visons les enfants à travers la famille) :

Tout le monde

Si l'association est aussi représentée au niveau national, quelles sont les raisons de son implantation à La Réunion ?

Définissez en quelques mots-clés vos relations avec votre structure nationale :

Cherchez-vous à diminuer votre dépendance des subventions publiques ? Si oui par quels moyens.
On est d'utilité sociale ; on ne cherche pas l'indépendance ; on n'a pas un compte pour le fonctionnement sans le projet.

Quelle est votre définition de l'éducation populaire ?

Notre déf : ds la charte de l'arep : c'est croire que toute personne quel que soit son statut soit capable de prendre en charge son avenir et que les groupes de personnes soient capables de prendre en charge leurs territoires (avenir) ; nous sommes en charge de l'accompagnement de ces personnes.

Y-a-t-il selon vous une spécificité réunionnaise de l'éducation populaire ?

Franchement je ne pense pas.

Les mots-clés définissant les enjeux de l'éducation populaire d'aujourd'hui (10 maximum) :

Faire en sorte que les « exclus » construisent ensemble leur devenir ; avec les nouveaux arrivants.

Les mots-clés ou groupes de mots définissant les enjeux de l'éducation populaire de demain (10 maximum).

Deuxième partie ADH

Mots clés qui caractérisent l'action de l'association et lui donnent son sens : En 5 ou 10 mots-clés

Accueillir, aider, être à l'écoute

Pour quelle raison l'association a-t-elle été créée ?

A la demande de la population des hauts de Saint-Leu, se sentant exclue.

Caractériser en quelques mots la population que la structure veut toucher (par exemple : nous visons les enfants à travers la famille) :

La famille dans son intégralité, les enfants de 0 à 16 ans.

Si l'association est aussi représentée au niveau national, quelles sont les raisons de son implantation à La Réunion ?

Définissez en quelques mots-clés vos relations avec votre structure nationale :

Recherchez-vous à diminuer votre dépendance des subventions publiques ? Si oui, par quels moyens.

Un diagnostic est actuellement en cours dans le cadre du DLA.

Quelle est votre définition de l'éducation populaire ?

Elle contribue à l'épanouissement de chacun et plus précisément des jeunes.

Y-a-t-il selon vous une spécificité réunionnaise de l'éducation populaire ?

Oui pour diverses raisons, cellules familiales, conditions de vie.

Les mots-clés définissant les enjeux de l'éducation populaire d'aujourd'hui (10 maximum) :

Accès au savoir, aider à s'épanouir, acquérir un savoir.

Les mots-clés ou groupes de mots définissant les enjeux de l'éducation populaire de demain (10 maximum) :

Les nouvelles technologies.

Deuxième partie CHAM

Mots-clés qui caractérisent l'action de l'association et lui donnent son sens (en 5 ou 10 mots-clés) : Patrimoine, Sensibilisation, Education, Formation, Sauvegarde, Protection. Coopération. Insertion.

- L'intégration des jeunes dans le développement culturel, social et économique de l'île, l'initiation et la formation à leur patrimoine historique bâti et à sa restauration.

- l'approfondissement professionnel d'animateurs ou de cadres associatifs en phase d'acquisition ou ayant déjà acquis leur diplôme d'animation (BAFA, BEATEP...) ou encore d'étudiants (en Histoire et Architecture). Il s'agit de les préparer à mieux appréhender la mise en place des projets axés sur la protection et la valorisation du patrimoine local.

- l'éducation au patrimoine auprès des jeunes car elle est le premier maillon de cette chaîne d'actions qui doit être menée actuellement à La Réunion, pour sensibiliser les Réunionnais sur leur patrimoine historique et en particulier sur le bâti ancien très diversifié.

Pour quelle raison l'association a-t-elle été créée ?

Elle a été créée en 1980 et s'est donnée pour but la défense du patrimoine bâti, compte-tenu du nombre important d'édifices de tous ordres laissés plus ou moins à l'abandon et ne faisant pas l'objet de travaux de conservation.

Caractériser en quelques mots la population que la structure veut toucher (par exemple : nous visons les enfants à travers la famille) :

Ouverte à tous, sans distinction, elle s'adresse aux personnes volontaires, motivées et désireuses de participer ponctuellement à la défense et à l'animation du patrimoine historique. Son action se caractérise par l'organisation de chantiers de bénévoles ou de volontaires permanents ou saisonniers en France métropolitaine et en Outre-mer. Elle s'inscrit également dans une démarche d'éducation au

patrimoine qui s'adresse principalement aux jeunes. L'association assure également la formation des cadres techniques et pédagogiques devant veiller au bon fonctionnement des chantiers.

Si l'association est aussi représentée au niveau national, quelles sont les raisons de son implantation à La Réunion ?

CHAM a entamé ses actions Outre-mer en 1989, à la demande du ministère de la Culture pour la mise en place d'une formation à l'organisation et l'encadrement de chantiers patrimoine à La Réunion, en matière de sauvegarde du patrimoine bâti et en initiatives visant à sensibiliser et responsabiliser les jeunes sur le patrimoine. Les carences en savoir-faire local dans les techniques.

Le monde réunionnais de l'éducation populaire de restauration, dans les actions de sauvegarde et d'éducation au patrimoine, réclame une aide au démarrage d'initiatives de formation au patrimoine, toujours dans le souci de poursuite avec des ressources locales.

Définissez en quelques mots clés vos relations avec votre structure nationale :

Bonne et solidaire. La gestion de la délégation Réunion s'est toujours faite dans une cohérence de gestion globale et générale par la délégation nationale, aussi bien en soutien logistique humain que financier et vice-versa.

Cherchez-vous à diminuer votre dépendance des subventions publiques ? Si oui, par quels moyens.

En principe non, mais la régression des subventionnements publics en général auprès des associations, nous amène à rechercher des financements privés par le soutien de parrainages ou de mécénats.

Quelle est votre définition de l'éducation populaire ?

Ne rêvons pas d'un monde meilleur, bâtissons de manière solidaire et responsable tout comme notre cadre de vie.

Y-a-t-il, selon, vous une spécificité réunionnaise de l'éducation populaire ?

Non.

Les mots-clés définissant les enjeux de l'éducation populaire d'aujourd'hui. (10 maximum)

Education – partage – solidarité – formation – citoyenneté – engagement – laïcité - Initiative

Les mots-clés ou groupes de mots définissant les enjeux de l'éducation populaire de demain (10 maximum) :

Deuxième partie stajalo

Mots-clés qui caractérisent l'action de l'association et lui donnent son sens (en 5 ou 10 mots-clés) :

Education Populaire, Individu au centre de sa formation.

Pour quelle raison l'association a-t-elle été créée ?

Réaliser des projets d'animations périscolaires en faveur des jeunes de la commune de Saint-Leu.

Caractériser en quelques mots la population que la structure veut toucher (par exemple : nous visons les enfants à travers la famille) :

Nous voulons donner une chance aux jeunes et moins jeunes sans distinction d'origine dans la mise en œuvre de leur projet : social, culturel, éducatif...

Si l'association est aussi représentée au niveau national, quelles sont les raisons de son implantation à La Réunion ?

C'est l'association locale ALO qui a décidé d'implanter STAJ à la Réunion pour apporter une dimension nationale à nos projets. Nous agissons localement à l'ouverture de la Réunion sur le monde, vers d'autres cultures...

Définissez en quelques mots-clés vos relations avec votre structure nationale :

Nous participons à l'ensemble des travaux nationaux : Comité de Réseau, Commissions, formation interne,... l'association locale ainsi qu'un membre bénévole siègent au Conseil de Réseau.

Cherchez vous à diminuer votre dépendance des subventions publiques ? Si oui, par quels moyens.

Nous ne sommes pas dans la démarche de récolte de subventions. Depuis sa création, l'association a fait le choix de vivre principalement des produits de ses activités.

Quelle est votre définition de l'éducation populaire ?

Agir pour que l'animation soit un savoir-être et un savoir devenir plutôt qu'un savoir-faire (espace d'expérimentation). Agir sur la vie de la cité par la promotion d'une citoyenneté active et participative, par la mise en place de projets socioculturels visant à aiguïser l'esprit critique et à transformer notre société (espace de transformation sociale).

Permettre l'accès des services au plus grand nombre et développer des actions interculturelles portées sur la diversité et la solidarité (espace d'ouverture vers les autres).

Y-a-t-il selon vous une spécificité réunionnaise de l'éducation populaire ?

Oui, si on prend en compte la dimension sociale, culturelle et environnementale de La Réunion, les actions s'inscrivent dans une démarche particulière.

Les mots-clés définissant les enjeux de l'éducation populaire d'aujourd'hui (10 maximum) :

Public – Environnement – l'Humanité – Projets – Politique – Dispositifs (ou mesures) – Consommation – Activités – Autonomie.

Les mots-clés ou groupes de mots définissant les enjeux de l'éducation populaire de demain (10 maximum) :

Démarche citoyenne ; Nouvelles Technologies de l'Information Populaire ; Accession à la culture.

IV - Préoccupations et pistes d'actions exprimées par les responsables d'éducation populaire

Le prestataire a proposé une table ronde devant permettre aux associations œuvrant dans le champ de l'éducation populaire de « croiser leurs regards » pour une mise en perspectives de leurs propres points de vue par la confrontation et l'échange. Il s'agit, à travers la mise en évidence des convergences, des disparités et complémentarités pouvant constituer une base de valeurs et de projections communes, pour l'Education Populaire, de faire émerger des propositions et pistes de travail améliorant le fonctionnement et l'action des structures d'Education Populaire à La Réunion. Les responsables de structures d'Education Populaire, réunis le 9 juillet 2010 (au siège de l'AD2R, rue Papangue à Sainte-Clotilde) ont pu exprimer les représentations individuelles et communes qu'ils ont de leurs situations et des solutions pour l'améliorer. Cette session a comporté deux temps principaux :

- Un débat en grand groupe dont la consigne de départ, non directive, a invité à parler des constats, difficultés, plaintes, satisfactions, souhaits et rêves à propos de la situation actuelle de l'Education Populaire à La Réunion ;
- une production en sous-groupes de pistes de progrès.

Horaires	Séquence	Objectif	Forme
8h30	Présentation objectifs et programme journée	Contractualiser les objectifs et modalités de travail	Exposé et échange
9h00	Échauffement corporel et neuronal	Créer un climat de travail convivial	Jeux et exercices
9h30	Expression semi-directive des participants	Recueillir les constats, problèmes et pistes de progrès pour l'Education Populaire à La Réunion	Grand groupe discussion libre
11h00	Pause		
11h15	- Les grandes lignes de l'histoire de l'Education Populaire à La Réunion - Les données quantitatives des enquêtes	Informers les participants sur l'état d'avancement de l'étude	Exposé et échange
12h30	Repas		
13h30	Remise en action	Redynamiser le groupe après repas	Jeux et exercices
13h45	Les pistes de progrès	Favoriser la production collective de solutions aux problèmes exprimés	Travail en 4 sous groupes
14h45	Validation collective	Établir des convergences	Mise en commun des avancées des sous groupes
15h45	Bilan de la journée	Rcueillir l'avis des participants sur le travail effectué	A définir selon état du groupe

1. Un tableau général préoccupant

Dans un contexte général de rigueur et de désengagement de l'Etat, il y a un ressenti général de stress sur la pérennisation des postes (notamment les contrats aidés dont les associations en consomment un grand nombre). Cette inquiétude est augmentée par deux facteurs :

- La complexité administrative liée aux formalités, règles d'éligibilité et délais de paiement, notamment pour la mobilisation des financements européens ;
- la responsabilité forte qui pèse sur les responsables d'activités éducatives.

Il faut à la fois s'attacher à réaliser son intervention du mieux possible et, en même temps, réfléchir à durer et rechercher les moyens financiers nécessaires. En toile de fond, le secteur ressent une perte de sens par rapport à la mission et à la diminution du militantisme, coincé entre la logique de

dispositifs et la nécessité de répondre à l'urgence sociale. Ce faisant, on s'éloigne du sens premier de l'éducation populaire qui était de mettre en mouvement des gens pour une lutte et on se dirige vers de l'occupationnel, de l'animation de quartier.

Par ailleurs, le statut associatif est galvaudé ; pour certains, c'est le moyen de « faire de l'emploi aidé ». Or, une association c'est d'abord un projet « d'utilité sociale » auquel toute l'équipe adhère : dirigeants, bénévoles et salariés. Cette unité est difficile à mettre en place.

Ce secteur associatif-éducatif bénéficie d'une faible reconnaissance dans la société, même si c'est celui qu'on vient chercher en cas de troubles sociaux. Et ces métiers d'animateurs, alors mobilisés, n'ont pas assez de légitimité car peu structurés, organisés et mal défendus (syndicats balbutiants). De plus, ils sont le théâtre de jeux de pouvoir individuels qui les desservent.

La diversité des postures, tant des salariés que des bénévoles, entre don de soi et « mise en responsabilité » pose aussi problème. Il y a nécessité pour chacun de clarifier les besoins personnels auxquels correspond son engagement.

Ce manque de cohésion aggrave le déficit d'image dont souffre l'éducation populaire, notamment à cause d'une faible communication autour de sa plus-value dans la société, alors que de nombreuses réussites individuelles peuvent servir d'exemples. Les structures d'éducation populaire doivent construire le chemin de leur reconnaissance qui passe forcément par l'évaluation.

2. En filigrane, des conditions pour s'améliorer

Au cours de ce débat, plusieurs pistes de progrès apparaissent pêle-mêle :

- Sortir de la course aux dispositifs et aux aides à l'emploi ;
- former les jeunes en emplois aidés pour obtenir des diplômes et pérenniser les postes ;
- partager nos expériences entre structures ; créer un partenariat ;
- se formaliser en corps de métier alors qu'il y a 8 000 animateurs formés ici ;
- améliorer l'image et la légitimité de notre activité ; les animateurs ont une place à côté des éducateurs et assistants sociaux. Ils représentent une vraie richesse, mais ils ne constituent pas une vraie force faute d'être unis et organisés ;
- tisser du partenariat plutôt que d'être en concurrence entre nous ;
- démontrer la plus value de l'éducation populaire sur le territoire ; faire état de réussites et de modèles, de repères et de références ;
- sortir du portage d'emplois aidés seulement pour faire face à l'urgence sociale ;
- sortir des logiques occupationnelles ou d'animation de quartiers montrer comment la libération des potentiels individuels ou l'éveil du sens critique sont possibles grâce à cette action éducative ;
- retrouver le sens historique de l'éducation populaire : « nos pratiques doivent faire sens à La Réunion ». Unifier nos visions parfois éloignées des définitions originelles sur un gradient qui va de « apporter un don aux autres » à « préparer les gens au combat » ;
- construire un projet associatif partagé entre bénévoles, salariés et financeurs, qui soit basé sur la responsabilité des structures et la fierté de faire société, de construire le vivre ensemble
- partager ces valeurs avec les pouvoirs politiques locaux (pour ne plus entendre un élu dire : « n'amène pas les gens à réfléchir, donne leur un kabar ! ») ;
- aider à produire un projet Réunionnais pour la jeunesse en impliquant les intellectuels.

3. Réflexion et analyses des entretiens individuels

Dépendance et indépendance : élus et administrations

Majoritairement, les associations déclarent être à la recherche d'une certaine autonomie économique en réponse aux inquiétudes liées à leur pérennité. En effet, il apparaît que le « carré d'as » Région - DRAC - Ville représente la quasi-totalité du soutien aux projets. C'est un système qui reste donc limité et relativement instable du fait des principes démocratiques qui prévalent à leur renouvellement. Ceci pose le problème de la fiabilité économique des structures avec une grosse préoccupation sur l'emploi. Celle-ci porte sur un double enjeu :

- Celui de dépasser la contradiction : être professionnel sans salariés ;
- Pouvoir rémunérer correctement le personnel pour continuer à maintenir la motivation, l'enthousiasme, le dépassement d'horaires, qui sont les caractéristiques implicites ou explicites rattachées aux fiches de postes de ceux qui interviennent dans le champ associatif de l'éducation populaire.

Les associations manquent encore d'outils pour faire que les responsables s'approprient ces enjeux budgétaires liés par exemple à l'importance de la masse salariale dans les budgets des projets. Pour certaines associations, cette proportion est de 35%, alors qu'au niveau national elle serait de 50%.

Une des réponses envisagées par le secteur serait d'aller vers une meilleure reconnaissance des associations de l'éducation populaire, tant au niveau de la qualité de l'offre qu'elle propose qu'au niveau de son importance dans le système éducatif, au sens large ou encore de son rôle dans l'accompagnement des publics dans les quartiers.

Cette reconnaissance passerait, sous une de ses formes, par la signature de conventions sur trois ans pour apporter de la stabilité et permettre une projection à long terme. Cela permettrait par ailleurs aux responsables de favoriser l'organisation du champ de l'éducation populaire en allant vers des orientations structurantes, et de sortir d'une certaine forme de populisme avec du portage et du financement d'actions au coup par coup.

L'hétérogénéité du champ et des définitions : valeurs communes ? labels ?

Lorsqu'on les interroge, les associations se retrouvent autour de valeurs communes, qui sont pour elles fondamentales :

- Le bénévolat ;
- l'engagement volontaire des bénévoles et des salariés ;
- l'investissement personnel des gens.

Ces termes renvoient davantage à une manière de faire et à des attentes développées sur les participants à un projet. Ils se différencient des principes d'égalité devant la culture, d'émancipation et de formation critique et citoyenne des jeunes adultes qui a prévalu aux origines de l'éducation populaire.

Pour beaucoup les finalités et les buts des activités sont reliés à la sphère éducative. L'aspect éducatif se rapportant cependant à plusieurs notions. Il peut, en effet, s'agir d'éduquer pour l'acquisition des savoirs fondamentaux au sens de l'éducation nationale sous la forme du soutien scolaire. Education peut aussi signifier contribuer à l'apprentissage du mieux-vivre ensemble, de la socialisation au sens de l'appropriation des règles de la vie collective ou, dans son acceptation sociétale, par la mise en relation des publics avec les grands enjeux du moment tels que la protection de l'environnement, le développement durable ou l'insertion des publics en difficulté.

Exceptée une action visant la formation des adhérents et des bénévoles à l'appropriation de principes démocratiques dans le choix des offres aux publics, aucune ne parle de façon explicite de finalités, de buts ou de méthodes destinés à favoriser le développement de l'opinion personnelle, à renforcer les capacités à raisonner, à enseigner l'exercice des droits et des devoirs. Ces intentions quand elles existent, apparaissent en filigrane dans les discours et restent souvent en arrière-plan dans la pensée de certains responsables associatifs, mais se traduisent peu dans la réalité de la conduite des activités.

Cette cristallisation sur la forme et le contenu trouve sans doute sa source dans les conditions du soutien aux projets et aux structures relayées par les pouvoirs publics. Les critères majoritairement cités comme étant ceux retenus pour l'obtention de l'agrément E.P. et l'octroi du FONJEP, par exemple, sont en effet les suivants :

- L'existence d'un projet ;
- la présence du jeune public comme cible de l'offre ;
- la qualité de l'activité ;
- le territoire d'intervention, c'est-à-dire la permanence sur le quartier ;
- la présence à la réunion annuelle du FONJEP.

Les demandes de précisions au sujet de ces critères qui, énoncés comme tels, ne paraissent pas suffisamment explicites, amènent presque invariablement les interlocuteurs à introduire une nouvelle notion qui est celle de l'animation.

Ainsi, la qualité de l'activité sera évaluée selon la présence d'animateurs qualifiés, de l'attractivité du support d'animation, de la capacité à animer le quartier, etc.

Par ailleurs, les projets d'intervention visent aussi à répondre aux demandes des élus locaux qui, par crainte de dérives sociales, souhaitent la mise en place d'actions d'accompagnement à visées occupationnelles, distractives ou d'aide à la résolution de problématiques personnelles, au sein des quartiers.

Le constat peut être ainsi fait d'une confusion de l'éducation populaire au sens de la formation politique du jeune adulte au champ de l'Animation sociale et culturelle, en direction d'un large public et de la jeunesse notamment. Ceci est d'autant facilité que les valeurs énoncées comme participant de l'Education Populaire sont aussi celles évoquées par le mouvement associatif dans son ensemble.

Le partenariat

Au fil des entretiens, le partenariat apparaît comme une dimension à renforcer. Cette attente se situe au niveau du besoin d'un échange d'information accru entre les associations et leurs partenaires, qui définissent les orientations en matière de politique culturelle.

Il pourrait se concrétiser par la mise en place d'une cellule de veille constituée au sein des structures partenariales Région, Département, DRAC, Ville... ou sous une forme mutualisée qui aurait pour missions :

- La veille sur les évaluations réglementaires, les dispositifs concernant le champ ;
- l'apport d'informations aux associations pour leur permettre d'anticiper et de faire évaluer leurs projets d'actions ou leurs projets associatifs ;
- la mise en lien avec des expériences et des acteurs du champ pour le développement des réseaux.

Cette interactivité avec la Région, le Département, la DRAC, la Ville et les autres partenaires, qui ne s'arrêterait pas au simple débat de validation des projets et au financement, permettrait par ailleurs à ces partenaires de dépasser l'image souvent retenue de simple apporteur de fonds.

4. Dix pistes de progrès

L'expression libre des participants a été organisée par les animateurs pour produire dix pistes sur lesquelles ont réfléchi des sous-groupes de travail. Leur tâche a consisté à produire des propositions les plus concrètes possibles répondant à chaque question posée. La production des différents sous-groupes qui suit a été validée en plénière puis, présentée aux membres de la commission adéquate du CCEE. Chaque proposition pourrait donner lieu à l'élaboration d'un plan d'actions si un chantier collectif était mis en œuvre.

1. Comment faire pour consolider nos structures ?

- Dissocier les activités pédagogiques des prestations commerciales (en compta analytique)
- Former dirigeants et personnel, notamment les jeunes en contrats aidés
- Valoriser les parcours personnels
- S'efforcer de déléguer les responsabilités et les représentations
- Développer le pluri-financement

2. Comment faire pour concilier statut 1901, fonctionnement d'entreprise et objectif de promotion ?

- Assurer les financements hors subvention = autofinancement et innovation
- Développer la stratégie de développement économique chez les dirigeants associatifs
- Faire reconnaître le secteur Education Populaire comme innovant
- Développer la vision/la volonté politique pour le développement du mouvement
- Capacité à développer des conventions pluri-annuelles
- Assurer un suivi des formations des salariés/bénévoles/administratifs
- Accepter le départ de salariés en formation
- Agir en collectif pour défendre et revaloriser le secteur
- Développer la VAE auprès des salariés, des bénévoles

3. Comment faire pour redéfinir le sens et les responsabilités de l'éducation populaire ici ?

- Formaliser un projet associatif et communiquer dessus
- Nécessité d'une réflexion des organismes et des structures d'éducation populaire
- Organisation d'un colloque pour le devenir la définition de l'éducation populaire, par et pour les acteurs locaux de l'EP : Etats généraux de l'éducation populaire
- Concept collectif et individuel à définir
- Reconnaissance de la JPA/CRAJEP comme Leader d'un mouvement
- Nécessité d'une vision collective des notions, avec prise en compte des nouveaux concepts
- Développer un lieu de Capitalisation/Mutualisation/Formation des expériences et des innovations
- Définir les valeurs quantitatives des actions d'éducation populaire à côté des valeurs qualitatives reconnues ou à faire reconnaître (quelle plus value sur un territoire ?)

4. Comment faire pour préciser les besoins de formation des différents acteurs de notre secteur ?

- Assurer une veille pour adapter les compétences aux évolutions du « marché »
- Connaissance établie des besoins de formation

5. Comment faire pour diminuer notre stress par rapport à notre pérennité ?

- Conventions pluri-annuelles pour les actions
- Financement du fonctionnement dans les actions pour la viabilité de la structure porteuse
- Renforcer le lien administrateur/salarié, partager les orientations
- Mutualiser les moyens et les actions

6. Comment faire pour redéfinir les identités professionnelles des métiers de l'éducation populaire ?

- Connaître son champ/secteur d'intervention : E.P.
- Comment faire pour définir l'éducation populaire et communiquer autour ?
- Education hors institution ; proximité du public concerné (quartier-village)
- Appliquer les conventions collectives
- FONCTION = être payé selon ses compétences et/ou diplômes
- Considération du métier d'animateur ; changer son image (le professionnel lui-même).

7. Comment faire pour renforcer la solidarité et les échanges entre nos structures ?

- Organiser des journées communes thématiques
- Trouver une structure rassembleuse : CRAJEP ? (composé de frères ennemis)
- Echanger adresses et numéros des interlocuteurs appropriés et durables
- Monter une action commune sur un même financement (trop de concurrence entre nous...)

8. Comment faire pour révéler la richesse des parcours personnels dans l'éducation populaire ?

- Écrire des fiches d'expérience ou des récits de vie des acteurs
- Monter un Projet (LEADER) pour garder la mémoire (écrit, audio-visuel)
- Solliciter radios et télés (Gilles MALET)

9. Comment faire pour identifier et faire reconnaître la plus-value de nos actions?

- Pourquoi faut-il le faire ?
- Est ce qu'on attend la reconnaissance dans l'éducation populaire ?
- La plus-value n'est ni quantitative ni repérable

10. Comment faire pour gérer la complexité administrative?

- Pour les emplois occasionnels, passer par le GUSO (site/guichet unique associatif)
- Recueillir les informations des différentes associations (par secteur) Regroupement
- Faire appel à un prestataire ou à un comptable pour l'édition des feuilles de paie
- Création d'un site unique centralisant les informations administratives
- Se développer avec des moyens financiers en progression
- Autonomie/financement (ex : changement de municipalité)

Une double conclusion

En conclusion de ce travail, nous proposons un double regard, la vision du sociologue et celle d'un enfant de l'éducation populaire.

Vue par le sociologue, Emmanuel SOUFFRIN
Directeur de l'ESOI

Quelle place de l'éducation populaire dans La Réunion du XXI^{ème} siècle ? Quel projet laïc et citoyen pour que les 120 000 chômeurs, et les 120 000 illettrés participent au devenir de La Réunion ?

Ce programme lancé par le CCEE de La Réunion avait un double objectif : d'une part, faire émerger un historique réunionnais de l'éducation populaire. A la lecture des rapports rassemblés, aux débats que cette histoire locale a suscité lors de nos nombreux échanges avec les membres de la commission du CCEE mais également avec les nombreux témoins rencontrés, nous étions obligés, d'une certaine façon, à mettre dans un ensemble commun des traces, des morceaux d'histoire qui ont souvent bien du mal à accepter parfois la co-existence. L'engagement qu'a permis cette démarche a mis à jour l'importance du contenu de nombreuses armoires, tiroirs ou containers, oubliés ou délaissés, révélant jusqu'à la fin de notre étude la présence de cahiers extrêmement riches pour l'analyse de la naissance et de l'évolution de ce mouvement associatif. Souhaitons que ce travail puisse être repris pour, enfin disposer, d'un inventaire exhaustif de ce qui peut encore être sauvé. Qu'il y ait eu un décalage temporel avec l'après-guerre nationale n'est sans doute qu'un effet de lecture qui oppose l'île au territoire métropolitain, trop souvent perçu comme un espace homogène. De même, la question des thématiques et des champs d'actions poursuivis localement, si elle est fortement appuyée sur les courants catholiques locaux et nationaux, n'a pas été si différente de ce qui s'est développé dans d'autres régions, même si les travaux comparatifs, ou ayant cette ambition, manquent encore aujourd'hui. La particularité, pour ne pas parler de spécificité, du champ de l'éducation populaire réunionnais est au moins double : elle est née dans un contexte de « globalisation » très particulier, spécifique au regard du territoire national, dans un environnement géostratégique et politique qui permet ou oblige de penser la laïcité et la citoyenneté en prenant en compte, depuis très longtemps, des considérations de plurilinguisme, de multiculturalité, d'égalité aux droits sociaux et juridiques. Et, d'autre part, l'éducation populaire est en même temps accrochée au fonctionnement des institutions républicaines qu'elle défend et aux réseaux nationaux qui peuvent lui apporter soutien et légitimité.

Le deuxième objectif défini pour cette étude proposait de dresser un état des lieux de ce secteur associatif, à la fois qualitatif en analysant les principes de fonctionnement portés par les principaux acteurs et plus quantitatif en cartographiant en quelque sorte le poids des structures se définissant au regard des valeurs « premières » en analysant les outils, moyens humains et financiers à leur disposition. Comment aujourd'hui les associations référencées de l'éducation populaire, par leur inscription dans un « label » porté par les directions « Jeunesse et sport » vivent-elles ? Quelles actions portent-elles ? Comment ont-elles évoluées ? Comment travaillent-elles ce lien social, cette question de l'éducation, ou de l'instruction à la citoyenneté ? Quelle interprétation pouvons-nous faire de cette quasi absence des mots-clés « laïcité » et « citoyenneté » dans les enquêtes que nous avons menées et dans les réponses à la définition de l'éducation populaire aujourd'hui ? Cette distanciation sémantique est-elle synonyme d'une mise à distance avec le projet politique porté par les pères fondateurs, ou d'une recherche d'une adaptation aux nouvelles réalités sociologiques et économiques des acteurs actuels ?

Autant de questions qui ramènent au débat sur les valeurs et sur l'absence de projet commun qui semble bien caractériser la situation actuelle de ce champ d'action.

La situation locale serait-elle alors si différente des évolutions, pour ne pas parler des difficultés,

d'une situation plus « globale ». A lire l'introduction par exemple de la Direction jeunesse et sport de Bourgogne⁵⁰, le constat est sensiblement identique : « L'éducation populaire, selon une formule de R. LABOURIE, est aujourd'hui « désarticulée », principalement parce que le système social et culturel dans lequel elle s'est constituée a connu de grands changements. Il s'agit d'une éducation populaire réinterrogée selon Jean BOURRIEAU⁵¹. Les référents de l'humanisme, du collectif, ont été remplacés par ceux des identités et des différences. Ce qui faisait les caractéristiques fondatrices de l'éducation populaire ne se retrouve plus dans un monde contemporain dans lequel un repliement sur lui-même de l'individu détourne des valeurs collectives traditionnellement portées par cette éducation. C'est pourtant dans ce contexte que les valeurs défendues par l'éducation populaire, liées à la citoyenneté et au partage, restent plus que jamais d'actualité. »

Mais qui soutient aujourd'hui, à La Réunion, le projet de l'éducation populaire ? Et de quel soutien a-t-il besoin ? Les propositions faites dans les ateliers vont très nettement dans le sens d'un besoin de reconnaissance qui se traduit par une animation non seulement d'un réseau, mais également d'un projet cohérent avec les situations sociales et économiques que rencontrent les associations. Ce projet ne doit pas consister à renvoyer tout ce qui ne marche pas dans les bras des acteurs associatifs, sans un soutien réel à la mesure des enjeux actuels. Trop de clientélisme, trop de confusion entre portage politique et vie associative, trop de segmentation des publics et des enjeux mais aussi, absence de définitions communes et de partenariats choisis, détournement du projet d'éducation « du peuple par le peuple » au profit d'une animation du temps libre, sont au cœur des remarques formulées pour illustrer, ou dénoncer, cette désarticulation citée. Les acteurs que nous avons regroupés dans cette étude proposent aujourd'hui une participation active des populations les plus nombreuses à la vie de ce pays. En ordre dispersé, très ancrée sur la dimension microterritoriale du quartier, sans soutien politique au projet global au seul bénéfice des actions.

Vue par un héritier de l'éducation populaire, Daniel GUERIN - Directeur de l'AD2R

L'éducation populaire est un ensemble qui s'est stratifié en sédimentant les éléments apportés par différentes époques et par différents contextes :

- Depuis CONDORCET;
- la III^{ème} République avec la Ligue de l'enseignement, les universités populaires et la structuration du monde syndical ;
- le Front Populaire où une forte intervention gouvernementale améliore l'environnement de l'action éducative ;
- la Seconde Guerre mondiale ; du côté de Vichy qui manifeste un fort intérêt pour la jeunesse et s'organise pour son endoctrinement ; du côté de la Résistance dont le Comité national prône la nécessité de l'accession à la culture égale pour tous ;
- la libération avec la création de la Direction générale de l'éducation populaire et des sports confiée à Jean GUÉHENNO ;
- la IV^{ème} République qui met en place une politique de distribution de services mais qui oublie parfois les visées éducatives ;
- les années 60 où le miracle économique (français) accentue la division entre groupes humains,

50 www.bourgogne.jeunesse-sports.gouv.fr

51 « L'éducation populaire ré-interrogée », Jean BOURRIEAU, Ed. L'Harmattan, Paris 2001

entre pays développés et sous-développés, entre races, classes, groupes sociaux et où l'Education Populaire doit prendre en compte de nouveaux problèmes comme la pollution, la destruction du milieu urbain et naturel ;

- l'après-Mai 68 où l'intervention étatique grandissante en faveur de la culture témoigne du perfectionnement de la machine-Etat faite pour opprimer une classe par l'autre grâce à deux outils : l'appareil répressif d'Etat et les appareils idéologiques d'Etat ;
- et la période récente où les transformations rapides de l'économie et des grands ensembles mettent à jour des frustrations profondes. Pour y répondre, on développe l'animation sociale, culturelle et communautaire. L'animation permet à l'individu une prise de conscience globale de sa situation à travers l'information, la communication et la participation. En cela, elle puise au creuset de l'éducation populaire.

Dans la triple idéologie du progrès, de la justice et de la démocratie et sur le principe que le savoir est le complément nécessaire du suffrage universel, l'éducation populaire a posé et fait évoluer ses concepts et finalités globales de volonté éducative et de militantisme du progrès social pour une société plus juste. Il y a là une recherche de promotion collective pour une transformation sociale.

Ainsi aux débuts voulait-on offrir à tous les moyens de connaître et d'assurer leurs droits et devoirs, de se rendre capable des fonctions sociales auxquelles ils ont droit d'être appelés, de développer toute l'étendue des talents reçus de la nature et d'établir par là une égalité de fait, rendant réelle l'égalité politique prévue par la Loi.

La forme associative (adhésion volontaire, élection des organes dirigeants et financement venant de cotisations et subventions) devient rapidement le « banc d'essai du citoyen » et le lieu privilégié de la démocratie. En ce sens, on y retrouve de nombreux promoteurs qui veulent tous :

- Faire penser ceux qui ne pensent pas, faire agir ceux qui n'agissent pas ;
- faire des hommes et des citoyens ;
- faire l'éducation aussi de ceux qui savent mais ne s'occupent pas d'instruire les autres, s'enfermant dans leur vie personnelle ;
- faire sortir le peuple de l'attente et du rêve pour accéder à la pensée claire et à l'action positive.

Au fil du temps, avec les avancées sociales qui améliorent l'environnement de l'action éducative : diminuant la durée de travail, créant les comités d'entreprise, augmentant les vacances et reconnaissant un temps de loisirs, d'autres finalités apparaissent :

- Offrir à tous l'accès à la culture, permettre la pratique du sport et de vacances ;
- favoriser par les pratiques collectives l'apprentissage de la démocratie, de la connaissance et du respect de l'autre.

Ces évolutions au niveau national se sont prolongées à La Réunion avec un décalage et en tenant compte des spécificités locales. Aujourd'hui, l'analyse que nous avons faite et l'expression directe des acteurs montrent une usure du mouvement et une perte du sens de la mission.

Les associations œuvrant dans ce secteur ne peuvent pas retrouver seules une efficacité. Il est clair que l'Etat se doit de proposer un projet sur l'Homme et de mettre en place l'environnement apte à sa bonne réalisation. Il y a donc à construire ce projet de société réunionnais dans lequel s'inscrit le monde associatif de l'éducation populaire. Il continuera à contribuer à l'œuvre d'éducation morale administrative et technique nécessaire pour rendre viable une société d'hommes fiers et libres.

Bibliographie

- CESR. *Les associations, acteurs essentiels du secteur social et médico-social : des contraintes, un défi.* 67 p. 2008. La Réunion.
- F.R.A.E.P. *Etudes sur l'impact des C.A.S.E. et maisons de quartiers sur le développement social local en partenariat avec l'A.D.E.L.S.* 37 p. Mai 2004. La Réunion.
- CARIF OREF. *Etude sur la jeunesse réunionnaise.* 75 p. Octobre 2003. La Réunion.
- CARIF OREF. *Suivi des stagiaires de l'animation socioculturelle et sportive de 1999 et 2000.* N°19, Mai 2003. 15 p. 2003. La Réunion.
- CARIF OREF. *Animation socioculturelle et sportive, emploi et formation.* La Réunion.
N°7, Chiffres 2000. mars 2002.
N° 10, Chiffres 2001, octobre 2002.
N° 13, Chiffres 2002, juin 2003.
N° 16, Chiffres 2003, mai 2004.
- AREP. *Rapport d'activités et rapport financier de l'année 2001.* 64 p. Mars 2002. La Réunion.
- CCEE. *Education populaire et socio-éducatif à La Réunion*, compilation documentaire, 2002, Réunion.
- CCEE. Colloque inter-CCEE 25, 26, 27 novembre 2002, Martinique : l'éducation populaire en question. 2002. La Réunion.
- Les Francas. *Assemblée générale ordinaire du 13 Avril 2002 – rapport de gestion exercice 2001.* Avril 2002. La Réunion.
- *Actes du colloque des conseils de la culture de l'éducation et de l'environnement des D.O.M en Guadeloupe du 12, 13, 14 novembre 2001- Les enjeux du sport.* Novembre 2001. Réunion.
- *Citoyens, chiche! Le livre blanc de l'éducation populaire.* Les éditions de l'atelier. ISBN : 2-7082-3578-8. Paris, 2001. France.
- CARIF OREF. *Les métiers de l'animation sportive et socio-culturelle à La Réunion.* N°40, Mai-Août 2000. 15 p. 2000. Réunion.
- CCEE. *Rapport sur le socio-éducatif à La Réunion.* 73 p. 2000. La Réunion. (doublon n°2).
- TORIT, Sylvie. *Les Loisirs.* E&S n°51 Août 2000. ISSN 1151-6496, 69 p. Août 2000. La Réunion.
- ODR. *Rapport de l'O.D.R sur le socio-éducatif à La Réunion.* 73 p. Juin 2000, La Réunion.
- CESR. *Les emplois-jeunes à La Réunion, réflexion organisée par le CESR, contributions et notes.* Avril 1999. Réunion.
- *Forum de la vie associative du samedi 6 février 1999, synthèse des travaux.* 44 p. Février 1999. La Réunion.

- 
- SÉVILLA, Nathalie. *La fédération des oeuvres laïques et l'union sportive de l'enseignement du premier degré: vecteurs des valeurs républicaines à la Réunion* - DEA d'Histoire sous la direction d'Edmond MAESTRI, août 1999. La Réunion.
 - DDJS. *Etude sur les emplois dans l'animation*. 1994. La Réunion.
 - Université Réunion, URAD, ministère de la Jeunesse et des sports. *Les emplois de l'animation à La Réunion*. 99 p. Décembre 1993. La Réunion.
 - CCEE. *Pour un développement du socio-éducatif à La Réunion*. 25 p. Juin 1992. La Réunion.
 - CCEE. *Pour un développement du socio-éducatif à La Réunion*. 27 p. Juin 1992. La Réunion.
 - CCEE Propositions du C.C.E.E. en matière socio-éducative, 10 p. Octobre 1991, La Réunion.
 - DDJS. *Rapport pour La Réunion sur les centres de vacances et de loisirs sans hébergement*, 27 p, Juillet 1990, La Réunion.
 - DDJS. *Les CASES 15 ans après - Bilan d'une expérience d'animation à La Réunion*. 48 p. Septembre 1990. La Réunion.
 - CCEE. *Rapport sur la rencontre avec le secteur socio-éducatif des communes de l'île du samedi 13 Juin 1987*. 39 p. Juin 1987. La Réunion.
 - CCEE. *Les enjeux de la coopération régionale en matière de culture, éducation, sport- Journée d'études du 04/07/86*. 95 p. 1986. La Réunion
 - Région Réunion (CCEE) et DDJS *Proposition en vue de l'élaboration d'une politique régionale sportive, socio-éducative et culturelle à la Réunion*. 182 p. Juillet 1986, La Réunion.
 - URAD, *La jeunesse réunionnaise de 15 à 24 ans*. 1985. La Réunion.
 - ARCA. *Tome 1 - Alphabétisation, formation et développement à La Réunion*. 118 p. 1982. La Réunion.
 - F.R.A.E.P. *Projet fédératif de la F.R.A.E.P.* 13 p. La Réunion.
 - CESR. *L'animation sportive et socioculturelle : un minimum de 6 500 emplois à créer !* La Réunion.

ANNEXES

Les annexes regroupent un ensemble de documents sur l'histoire de l'éducation populaire et des focus sur des structures locales. L'appel d'offres et la réponse à ce dernier y figurent également.

Annexe 1 : Association Pass'port, un laboratoire de l'action sociale de proximité

Inscrite dans l'éducation populaire, l'association Pass'port œuvre dans le développement de la citoyenneté en faveur des habitants de la ville du Port. Créée en 1989, elle est liée à la politique sociale et éducative de la commune par un contrat d'objectifs. Par son ancrage territorial et son engagement auprès de la population, la structure s'interroge sur les conséquences des changements de l'espace urbain sous l'impact de la politique de la ville. L'urbanisation rapide du territoire a induit une perte de repères et une réorganisation sociale dans la structuration des familles.

La structure se positionne comme un acteur du développement social urbain engagé dans des actions de :

- Prévention ;
- animation globale ;
- formation ;
- développement de la vie associative ;
- chantiers jeunes ;
- ateliers socio-économiques ;
- accompagnement de projets ;
- programme européen de jeunesse

Répondant aux attentes multiples d'une population en recherche de reconnaissance, l'association est amenée à se déployer transversalement afin d'apporter des réponses adaptées. Elle se place comme un animateur de compétences en mobilisant les personnes en exclusion dans la recherche de réponses aux problèmes rencontrés dans leurs milieux de vie.

Comptant sur un effectif de 42 permanents, l'association a structuré son mode d'intervention en délimitant 8 secteurs géographiques. A leur tête, un agent local de développement établit avec son équipe des projets concertés avec la population selon les difficultés rencontrées ; la stratégie d'intervention est mise en œuvre par une méthodologie de terrain appropriée. Les intervenants de l'association permettent de favoriser l'émergence de projets individuels ou collectifs basés sur la responsabilisation de chacun.



A l'écoute de la population, ce travail de proximité a permis à l'association d'être reconnue comme un partenaire actif auprès de différentes institutions. Selon la nature et l'importance des projets, elle fait appel aux institutionnels ou aux partenaires sociaux afin de créer une dynamique autour d'un projet commun. Ainsi, une action d'insertion d'anciens toxicomanes a mobilisé les services de la DRASS, du PLIE, de l'ADI, afin d'apporter une réponse globale. En s'assurant de la prise en charge médicale des personnes, l'objectif est de les conduire progressivement à reprendre une vie « normale » en misant également sur le retour à l'emploi.

L'association est amenée à innover afin d'apporter une alternative aux dispositifs existants. Ainsi, un groupe de jeunes en insertion (CIA, CEC) s'engage dans un projet en lien avec leur vie professionnelle et la coopération régionale. Investis dans la construction d'un « bateau bibliothèque » (le boutre du savoir), ces jeunes, tout en se formant aux techniques de charpenterie marine, apporteront une réponse à l'absence d'espace culturel et éducatif dans la région des lacs de Tamatave à Madagascar.

Un autre de ces objectifs est la contribution de la population à la reconstruction de l'espace social. Les actions développées poussent les habitants à composer avec leur environnement. La politique de la ville a amené une diversité de services à proximité de la population sans pour autant s'assurer de leur niveau d'utilisation par des usagers désœuvrés socialement.

Face au malaise des « cités », Pass'port s'engage sur le terrain de la proximité pour apporter une impulsion aux idées, une mise en forme des projets. Dotée d'une équipe pluridisciplinaire, l'association vise ainsi une approche d'intervention à multi-facettes afin d'intégrer tous les facteurs fomentant l'exclusion. Parler de « ré-exclusion » prouve pour les professionnels de la structure qu'il n'y a pas une seule action propice à mener pour favoriser l'insertion. L'innovation sociale est nécessaire face au durcissement des conditions de vie de certains. Pass'port, par sa connaissance du terrain et de sa population, semble être un observatoire de la vie sociale portoise, sondant les échecs mais aussi valorisant des projets porteurs de perspectives d'insertion sociale.

Rédaction : CASTRO, Juan

Institut Régional du Travail Social, 1 rue Sully Brunet, 97470 Saint-Benoît, La Réunion. Tél. 02 62 92 97 77. Fax. 02 62 92 97 78. 2003/11/03.

Entretien : M. FOK CHEONG et M. VELNA (respectivement directeur général et directeur pédagogique de l'association « Pass'Port »), 3 avenue de la Commune de Paris, BP 130, 97823 Le Port Cedex, Tél : 02 62 42 54 74. Fax : 02 62 43 29 83.

Fiche réalisée dans le cadre de la capitalisation d'expériences de l'économie sociale et solidaire à La Réunion.

ILE DE LA REUNION – ECONOMIE SOLIDAIRE – DEVELOPPEMENT SOCIAL – ANIMATION SOCIOCULTURELLE – EDUCATION POPULAIRE – CHANGEMENT SOCIAL – INSERTION PROFESSIONNELLE – INSERTION SOCIALE – ASSOCIATION.

Annexe 2 : La Ligue Réunion / Fédération des oeuvres laïques : une histoire, un combat, 26-08-2007, d'après les recherches et souvenirs de Eugène ROUSSE, Roger RAMCHETTY et Luçay PERMALNAICK

La structure a pour dénomination exacte la Ligue Réunion /FOL, par décision en assemblée générale extraordinaire, depuis 1992. Mais pour de nombreux Réunionnais, elle reste gravée dans les mémoires sous le nom de « la FOL ». Elle est l'une des 100 fédérations départementales regroupées au sein de la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente (LFEEP) dite La Ligue.

La FOL de La Réunion est née en 1950. Elle a été enregistrée au Journal officiel de la République française, n°74, du 26 mars de la même année. Elle a été « portée » par un petit groupe d'instituteurs de La Réunion dont celui qui sera son valeureux président, Vivien SIDA, directeur de l'école primaire de Sainte-Marie. En créant la FOL Réunion, 84 ans après la naissance de La Ligue française de l'enseignement, ses fondateurs entendaient atteindre un double objectif :

- Promouvoir l'esprit laïc à La Réunion ;
- favoriser l'éducation populaire.

Ces objectifs cadraient on ne peut mieux avec les orientations générales de La Ligue, à savoir la recherche de l'heureux épanouissement de la personnalité humaine.

Dès 1949, en pleine élaboration des statuts de la FOL, Vivien SIDA crée dans sa propre école une coopérative et une société sportive. A sa naissance, la FOL compte au total trois oeuvres. Elle se dote d'un bulletin de liaison « autour de l'école », qui paraît mensuellement. La diffusion de ce bulletin conduit de nombreuses écoles à avoir une coopérative, une bibliothèque, une imprimerie, une société sportive. Autant d'outils, en quelque sorte, pour favoriser l'épanouissement de la jeunesse sur tous les plans.

En 1951, pour que la FOL puisse assumer sa mission, les instituteurs se rendant en Métropole en congés administratifs (congés d'une durée de 6 à 12 mois), sont invités à participer aux stages d'animateurs péri et post-scolaires organisés par La Ligue. A leur retour dans l'île, ces instituteurs se chargent de former tous ceux qui désirent prendre des responsabilités au sein de la FOL.

La foi et le dévouement de ces enseignants sont tels que ce n'est pas en vain qu'il est fait appel à la générosité des collègues et des parents d'élèves. Ainsi, en 1956, la FOL devient propriétaire d'un bel immeuble à la Plaine-des-Palmistes. Il s'agit de la Maison de nos enfants, achetée à la famille De Villeneuve de Saint-Benoît, au prix de 1 million de francs CFA. Cette maison accueille colonies de vacances et camps d'adolescents. Ensuite, elle devient rapidement un centre de formation très apprécié de tous ceux qui y séjournent.

Afin de répondre à la demande sans cesse croissante concernant les colonies de vacances, la FOL sollicite des communes la mise à disposition des locaux scolaires. Elle obtient sans difficulté les aides auxquelles elle peut prétendre. La section UFOVAL se porte particulièrement bien. Grâce au concours de la Jeunesse et sports, les délégations départementales UFOLEP et UFOLEIS connaissent aussi un essor remarquable. Ainsi donc après seulement dix ans d'existence, la FOL est devenue, dans les années 1960, un partenaire incontournable en matière d'éducation globale. Les rapports présentés aux



assemblées générales recueillent l'approbation unanime et les réunions s'achèvent dans l'euphorie. Mais à partir de 1958, la FOL voit poindre à l'horizon de lourds nuages menaçants. A l'époque, arrive à la présidence de la FOL, l'instituteur saint-andréen Ary PAYET, qui succède au vice-recteur CORMARY. La FOL n'oublie pas qu'elle n'a pas pour seule vocation de s'occuper des oeuvres post et péri scolaires. Elle se bat aussi pour un idéal laïc qui implique indivisiblement la justice, la paix, la fraternité entre les hommes. Tout naturellement, elle proteste contre les violations des droits de l'homme et toutes les fois que la laïcité de l'école est remise en cause. La FOL réclame inlassablement le respect du suffrage universel, droit élémentaire en démocratie, lors de la période sombre des fraudes et violences électorales. Elle joint aussi sa voix à celles de toutes les organisations qui exigent la fin de la honteuse et ruineuse Guerre d'Algérie. Elle participe naturellement, au sein du Comité départemental d'action laïque, à la campagne de pétitions contre les lois de Division (lois antilaïques, Loi du 31/12/69). De telles prises de position irritent profondément le préfet de l'époque, Monsieur Jean PERREAU PRADIER.

Les subventions accordées jusque-là sont sensiblement diminuées. Les aides mises traditionnellement à la disposition de la FOL pour accueillir ses colonies de vacances lui sont systématiquement refusées. En août 1961, c'est un préjudice infiniment plus grave que le préfet cause à la FOL. Certains de ses dirigeants sont brutalement expulsés de La Réunion en application de la triste et fameuse Ordonnance du 15 octobre 1960 qui permet aux préfets des DOM d'éloigner de l'île les fonctionnaires jugés opposés au pouvoir. En 1962, ce même préfet refuse à la FOL une subvention de quatre millions CFA, qui lui avait été officiellement consentie par le Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports. Cette décision a été prise alors que les travaux d'extension de la Maison de nos enfants étaient déjà en cours d'exécution et ne pouvaient donc être stoppés. Grâce à l'aide notamment de la JPA et du SNI, ces travaux furent conduits à leur terme.

Après la tentative d'asphyxie financière, ce fut le recours à l'arbitraire. Le préfet presse le vice-recteur d'ordonner à la FOL d'évacuer le local qu'elle occupe au vice-rectorat et ce, depuis sa création. Le siège est alors transféré successivement en différents points de Saint-Denis, au domicile des membres de son conseil d'administration.

Vers 1962, on assiste tout simplement à l'atteinte de la liberté d'expression lorsque, innovation, le texte des discours de la Quinzaine de l'école publique dont la diffusion était alors sans difficulté assurée par radio Saint-Denis -la seule de l'île- doit être soumis préalablement à l'administration. Au lendemain du départ définitif du préfet PERREAU PRADIER, le 23 mars 1963, les adversaires de la FOL ne désarment pas. Ils tentent de provoquer son éclatement. Il s'agit d'enseignants qui accusent la FOL de monopoliser « l'action laïque envenimée par des prises de position politiciennes » et d'être devenue un « foyer de subversion ». Ces enseignants, relayés par la presse, déclarent ouvertement vouloir s'emparer de la direction de la FOL. Cet échec les amène à créer une FOL bis le 3 juin 1963. Privée de tout relais à Paris, cette association ne parviendra pas à se substituer à la Fol. Cependant elle l'affaiblira suffisamment pour que la décision soit prise de « laisser passer l'orage. » Il faudra attendre dix bonnes années pour que la FOL puisse reprendre normalement ses activités dans toute l'île. Elle se donnera comme présidents, successivement, Raymond LAURET, Emmanuel GRONDIN, Guy LETOULLEC, Luc LASSAUX, Marcel BAUM, Eric SORET, Patrice BOYER. Le renouveau de la FOL coïncide avec la réunion, en son sein du Comité départemental USEP en 1973, à l'initiative d'instituteurs, de conseillers pédagogiques de circonscription, et de la DDJS. Les



actions sont nombreuses et variées comme le lendit, les grandes fêtes départementales, les activités régulières dans une majorité de disciplines sportives. Des manifestations d'envergure départementale, voire nationale et internationale (océan Indien), telles le colloque « L'enfant et le sport », le festival de danse de Saint-Gilles et la journée départementale Usep, s'ajoutent à cette activité quotidienne en faveur de tous les enfants, et renforcent la crédibilité de cette véritable fédération sportive de plus de 25 000 licenciés. Fait original par rapport aux autres départements, c'est l'USEP qui a créé l'UFOLEP à La Réunion. C'est en 1979 que naît le Comité régional UFOLEP de La Réunion. Il propose des activités sportives aux jeunes et aux moins jeunes. L'UFOLEP a su développer un véritable concept de la rencontre inter-quartiers de football avec plus de 350 équipes en 1997 et dans 13 villes de La Réunion. Une autre discipline, les activités physiques d'entretien, alliant l'animation à la formation, particulièrement chez le public féminin et mères de famille, renforce la place de l'UFOLEP dans sa qualité de vraie fédération sportive affinitaire, qui réussit l'accessibilité et la pratique multi-sports. La commission activités physiques de pleine nature a réussi l'incitation à aller découvrir les montagnes de La Réunion, credo annoncé et défendu dès 1980. Elle a écrit et publié deux topo-guides : *Les plus belles balades* et *les sentiers GRR1 et GRR2*. Elle gère aussi tous les deux ans, depuis 1987, la méga randonnée du volcan, véritable opération de masse en faveur de la randonnée pédestre pour tous, à la carte. La commission sports collectifs gère les championnats départementaux de basket-ball, de volley-ball et la phase départementale inter-quartiers de football.

La formation professionnelle a également constitué une des actions phares de la FOL tout au long de son histoire. L'Institut régional de formation et de recherche en éducation populaire (IRFREP) a mené ses actions significatives en 1984, dans le secteur de l'alphabétisation. Il s'est ensuite orienté vers le domaine horticole en initiant les premiers stages de la filière à La Réunion. Le domaine de la formation professionnelle a été à la fois celui qui a permis à la FOL de créer des emplois, de préparer les citoyens à la vie active, mais aussi celui qui a généré les plus grandes difficultés financières. Aujourd'hui, les champs d'actions de la formation à la FOL s'étendent de la création et de l'entretien des espaces verts à la formation au CAP Petite enfance, en passant par la pré-qualification aux métiers de l'animation, la formation d'animateurs en accompagnement scolaire, la formation de délégués élèves collèges et lycées. La formation à la FOL est indissociable de l'intégration sociale. L'année 1985 est celle du début des actions de l'Office régional des oeuvres laïques d'éducation par l'image et le son (OROLAIS) avec le Festival de la scène et de l'écran. Très vite, il s'oriente vers le milieu scolaire, les quartiers et les colonies de vacances. Afin de garantir correctement les activités qu'elle propose et les biens des pratiquants, la FOL a créé un service assurances, relais de 14 APAC nationales. Longtemps géré à Saint-Pierre par le délégué UFOLEP, le secteur s'est organisé, structuré et a formé son personnel. Rapatrié à Saint-Denis, sous la direction du secrétaire général, il a fonctionné de manière honorable grâce au dévouement de Marie-Odile CHAN HOW THAK. Hélas, cette employée, véritable mémoire de la Fédération, disparaît tragiquement dans un accident de voiture, le 24 janvier 1996, alors qu'elle se rendait à son travail. La FOL est accablée, bouleversée à tous les niveaux, la législation sur les assurances devenant plus précise. La Ligue forme un délégué départemental APAC. Le service assurances de la Ligue Réunion, bien que ne produisant pas encore suffisamment pour garantir financièrement son fonctionnement, satisfait désormais aux normes en vigueur. Mais l'image de la FOL reste les vacances. Les « Kolo-la-Fol » sont toujours dans les mémoires car elles sont les premières à La Réunion, et aussi très souvent les plus nombreuses. La Maison de nos enfants, la CAF à la Saline, le centre de Dos d'Ane, les camps d'ados, les écoles agréées, ont été les lieux connus où la FOL s'est longuement battue pour éviter justement les vacances d'éducation. Aujourd'hui, un nombre



significatif d'hommes politiques, d'acteurs économiques ou associatifs, sont passés par l'animation des colos de la FOL. En 1995, la FOL a installé son service vacances à Saint-Pierre pour délocaliser et être plus proche de la population du sud de l'île. Une équipe était attachée à mettre en place la liaison animation/formation par des stages BAFA/BAFD. La tentative s'est avérée infructueuse et pleine de dangers pour la fédération tout entière. Le service a été rapatrié à Saint-Denis en 1997. Mener une action aussi importante et aussi diversifiée exige pour toute structure qu'elle se dote de moyens de gestion performants et infaillibles, afin d'assurer la pérennisation des activités. La FOL, située dans le champ de l'économie sociale, a dû progressivement adopter une démarche d'entreprise à tous ses niveaux de gestion. La loi lui en fait d'ailleurs obligation, à commencer par l'élection d'un commissaire aux comptes (1995).

Les difficultés financières ont eu cependant le temps de s'accumuler. Elles ont souvent pris le pas sur le militantisme. Les dirigeants ont dû, avec beaucoup de douleur, procéder à la vente dans les années 90 de la Maison de nos enfants pour régler les dettes de la fédération. Cela n'a pas suffi pour lever l'état de cessation de paiement. En 1995, André BEL, trésorier national de l'UFOLEP a souligné lors d'un stage local, l'impérieuse nécessité d'épurer les comptes de la FOL/Réunion. En 1996, Eric FAVEY, secrétaire national faisait la même remarque. La fédération s'est attachée les services d'un expert comptable et a procédé à des provisions de plus de 1,5 million de francs pour 1995 et 1996.

La relance des activités de Dos d'Ane, des vacances et de la formation, ajoutée à des mesures de restriction dans le fonctionnement (abandon du loyer rue des manguiers, arrêt des investissements, non-renouvellement de départ du personnel administratif du siège) n'ont pas été couronnées de succès alors que les dettes antérieures ont été réglées par l'établissement de moratoires, avec effet pressurant.

L'année 1998 constitue pour la FOL un moment capital de son histoire. Des décisions courageuses sur son devenir, basées sur un état des lieux financier très délicat, sont prises. L'environnement social, culturel du département reste très préoccupant. Les dirigeants de la fédération se doivent de trouver des solutions durables et en profondeur.

Annexe 3 : la Lanterne Magique par Camille TOUZÉ

La Lanterne a été créée en juillet 2002 avec pour but principal de faire des ateliers d'éducation à l'image. Un de ses membres fondateurs actif, Camille TOUZÉ, venait de finir un BEATEP de deux ans en tant qu'emploi jeune sur un poste d'animation de campus. Cette situation associant expérience et diplôme a permis une dynamique de confiance favorisée par un territoire très en demande. Par ailleurs, Gabrielle MANGLOU, autre membre fondateur, s'inscrit dans une dynamique de retour à La Réunion après 10 ans en métropole, avec une envie d'apporter à sa région des univers nouveaux, des modernités qui sont celles de sa génération.

Un premier rendez-vous de rencontre avec le rectorat, inscrit dans la forte dynamique des classes à PAC insufflées par Jack LANG au ministère de l'Education, a précipité l'idée de créer une structure juridique adaptée au contexte d'une part et aux valeurs des membres fondateurs d'autre part.

La Réunion en 2002 n'est pas encore dotée de multiplexes et la notion d'éducation à l'image n'est pas défendue et connue sur le terrain. On notera une évolution de cette notion dans le langage et une meilleure définition au fil des années. Avec l'arrivée du multiplexe, le cinéma reprend une place importante dans la vie culturelle des Réunionnais. Les sorties se synchronisent de plus en plus avec celles de la Métropole.

A la même période, la Drac obtient pour la première fois un poste de conseiller cinéma et audiovisuel qui insuffle des logiques nouvelles dans le secteur qui compte peu de structures professionnelles. Au fil des années, le secteur de la diffusion va s'enrichir (Zargano, festival de Saint-Paul, Kino Réunion, etc.). La DDJS a également un conseiller sensible aux questions de l'éducation populaire et du cinéma.

La Lanterne va ainsi défendre une logique économique de prestation auprès de structures relais (médiathèque, case, service culturel, etc.). Nos activités novatrices sur le secteur sont très rapidement repérées et actives. Un poste d'animateur peut être créé, consolidé par la création d'un FONJEP. Il s'agira d'un poste d'animateur technicien d'éducation à l'image qui correspond pleinement à un niveau BEATEP. Il associe activité, gestion, autonomie.

Enfin, la structure invente progressivement des axes nouveaux de diffusion et de créations locales. L'objectif étant de faire vivre une structure professionnelle qui nourrisse le territoire tout au long de l'année avec des rendez-vous réguliers (les autres structures du cinéma travaillant surtout sur l'événementiel), et des rencontres entre l'image et des talents locaux.

Aujourd'hui, La Lanterne a 150 adhérents, une dizaine de bénévoles, cinq salariés, une artiste plasticienne associée.

Annexe 4 : textes sur l'éducation populaire

Histoire d'une utopie émancipatrice : de l'éducation populaire à la domestication par la « culture »

In <http://www.monde-diplomatique.fr/2009/05/LEPAGE/17113>
mai 2009 - Pages 4 et 5

Il y a cinquante ans, le Général de Gaulle présidait à la création du ministère des Affaires culturelles. La naissance de cette institution a précipité le déclin d'un autre projet, à présent méconnu : l'éducation politique des jeunes adultes, conçue dans l'immédiat après-guerre comme un outil d'émancipation humaine. Pour ses initiateurs, culture devait rimer avec égalité et universalité.

Par Franck LEPAGE

Ancien directeur du développement culturel à la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture. Auteur et interprète de la conférence théâtrale *L'éducation populaire, Monsieur, ils n'en ont pas voulu...*, 2007 (Le Cerisier, Cuesmes, Belgique), et membre de la coopérative d'éducation populaire Le Pavé.

En France, quand on prononce le mot « culture », chacun comprend « art » et plus précisément « art contemporain ». Le mot Culture, avec son singulier et sa majuscule, suscite une religiosité appuyée sur ce nouveau sacré, l'art, essence supérieure incarnée par quelques individus eux-mêmes touchés par une grâce — les « vrais » artistes. La population, elle, est invitée à contempler le mystère.

Entamée dès les années 1960 sous l'égide du ministère des Affaires culturelles, la réduction de la culture à l'art représente une catastrophe intellectuelle pour tout homme ou toute femme de progrès. Si « culture » ne veut plus dire qu'« art », alors ni l'action syndicale, ni les luttes des minorités, ni le féminisme, ni l'histoire, ni les métiers, ni la paysannerie, ni l'explication économique etc., ne font plus partie de la culture. Entre cette dernière et la politique s'instaure un rapport d'exclusion. Et la gauche a un problème. Tel n'a pas toujours été le cas. Il fut un temps -pas si éloigné- où un petit groupe de militants nichés au cœur des institutions françaises tentait de faire rimer culture -populaire- et politique.

En 1944, un paquebot fait route tous feux éteints vers la France. A son bord, une jeune femme. Cinquante ans plus tard, elle se rappelle : « *Ma prise de conscience date de 1942 et de la promulgation des lois antijuives par l'Etat français. J'étais alors professeure de lettres au lycée de jeunes filles d'Oran, en Algérie. J'ai été totalement choquée par la tranquillité avec laquelle ces lois antisémites ont été acceptées et mises en œuvre par mes collègues.* » La vénérable dame de 86 ans qui nous livre ses souvenirs, ce jour de 1994, se nomme Christiane FAURE. Elle repose désormais au cimetière de Lourmarin (Vaucluse) à côté de sa sœur et de son beau-frère, Albert CAMUS.

Elle raconte comment les noms juifs sont rayés à l'encre rouge ; comment ses élèves quittent l'établissement, leur blouse sous le bras. Mlle FAURE organise alors des cours clandestins de préparation au baccalauréat. L'affaire s'ébruite ; on la menace ; elle persiste. Après le débarquement

d'Algérie en novembre 1942, l'enseignante intègre le Gouvernement provisoire d'Alger dans le « service des colonies », dirigé par René CAPITANT, ministre de l'Education nationale. Ce dernier est chargé de remettre les textes officiels sur leurs pieds républicains. En 1944, Mlle FAURE regagne la France avec le Gouvernement provisoire.

« CAPITANT nous a réunis pour nous annoncer que Jean GUÉHENNO créait un service d'éducation des adultes — un "bureau de l'éducation populaire" — et a demandé qui voulait s'en charger. J'ai levé la main à la surprise générale. » Dégoûtée de l'Education nationale, Mlle FAURE ne veut plus enseigner aux enfants. « La "laïcité" [à prendre ici au sens de « neutralité politique »] imposée aux enseignants ne me convenait plus. Elle empêchait toute explication franche, directe, c'est-à-dire politique avec la jeunesse. La laïcité devenait une religion qui isolait comme les autres. Dans un cadre d'éducation des adultes, il me semblait qu'on pourrait dire tout ce qu'on voudrait. D'où mon choix pour l'éducation populaire : cadre neuf, cadre libre, où pourrait se développer l'esprit critique. » GUÉHENNO en est le garant. Ouvrier devenu professeur à Louis-le-Grand puis écrivain à force d'étudier, ce résistant conçoit sa mission comme un sacerdoce. Il s'agit « d'élever au plan de l'enseignement ce qui était livré aux propagandes, la formation des citoyens ». (*Le Figaro*, 2 mai 1952.)

« En vain toutes les chaînes auraient été brisées »

A la Libération, les horreurs de la Seconde Guerre mondiale ont remis au goût du jour cette idée simple : la démocratie ne tombe pas du ciel, elle s'apprend et s'enseigne. Pour être durable, elle doit être choisie ; il faut donc que chacun puisse y réfléchir. L'instruction scolaire des enfants n'y suffit pas. Les années 1930 en Allemagne et la collaboration en France ont démontré que l'on pouvait être parfaitement instruit et parfaitement nazi. Le ministère de l'Education nationale convient donc qu'il incombe à la République d'ajouter un volet à l'instruction publique : une éducation politique des jeunes adultes.

Les conventionnels de 1792 l'avaient déjà compris : se contenter d'instruire des enfants créerait une société dans laquelle les inégalités seraient fondées sur les savoirs. « Tant qu'il y aura des hommes qui n'obéiront pas à leur raison seule, qui recevront leurs opinions d'une opinion étrangère, en vain toutes les chaînes auraient été brisées, tonne le marquis de CONDORCET à la tribune de l'Assemblée nationale, le 20 avril 1792. Le genre humain restera partagé en deux classes : celle des hommes qui raisonnent et celle des hommes qui croient, celle des maîtres et celle des esclaves. » Le député de l'Aisne, à qui l'on attribue généralement la paternité de l'expression « éducation populaire », propose de poursuivre l'instruction des citoyens « pendant toute la durée de la vie ». Mais cela ne saurait suffire. Quand CONDORCET évoque (déjà !) cette « partie de l'espèce humaine » astreinte dans les « manufactures » à « un travail purement mécanique » et pointe la nécessité pour ces individus de « s'élever », de « connaître et d'exercer leurs droits, d'entendre et de remplir leurs devoirs », il ne s'agit plus seulement d'instruction mais d'éducation politique.

Ces deux dimensions, pas toujours conciliables, fondent l'ambiguïté de l'« éducation populaire ». Pour les classes moyennes à l'origine des mouvements laïques tels que la Ligue de l'enseignement (1881), il s'agit d'éduquer le peuple en appoint de l'école ou de pallier l'absence de celle-ci. Une seconde acception renvoie à toute forme d'éducation émancipatrice dont la forme serait populaire. Elle revendique l'héritage des expériences d'éducation critique et politique qui traversent le mouvement ouvrier à la fin du XIX^e siècle (syndicalisme révolutionnaire, bourses du travail).



A bord du navire qui vogue sans phares vers la France, Mlle FAURE songeait plutôt à la seconde... Ainsi après Auschwitz — à cause d'Auschwitz —, on envisage à nouveau l'éducation politique des jeunes adultes. Mlle FAURE et GUÉHENNO recrutent des professionnels de la culture populaire issus du théâtre (Hubert GIGNOUX, Henri CORDREAU, Charles ANTONETTI, Jean ROUVET...), de la radio (Pierre SCHAEFFER), du cinéma, de la photographie, du livre (Jean NAZET), des arts plastiques ou de la danse, de l'ethnologie, etc. Leur mission : inventer les conditions d'une éducation critique des jeunes adultes par les moyens de la culture populaire, ou encore « susciter par la réflexion et la pratique une attitude propice à l'éducation des adultes (1) ».

En 1944 naît au sein de l'Éducation nationale une direction de la culture populaire et des mouvements de jeunesse, vite rebaptisée direction de l'éducation populaire et des mouvements de jeunesse. « Jeunesse » ne signifie pas encore « adolescence » — ce sens apparaîtra dans les années 1960 : un « jeune », en 1945, est un adulte de 21 ans (2). Parallèlement est instituée une direction des arts et lettres. Jeanne Laurent, ancienne résistante, s'y emploiera à décentraliser le théâtre. Interrogée sur leurs rapports, Mlle FAURE souligne à quel point les deux problématiques étaient différentes : « *Jeanne LAURENT, c'était les beaux-arts... Nous, c'était la culture, la démocratie.* » Une distinction appelée à s'effacer...

La petite administration de l'éducation populaire durera moins de quatre ans. Après le début de la guerre froide, la lutte entre gaullistes et communistes s'envenime. L'éducation des jeunes adultes constitue vraisemblablement un enjeu tel qu'aucun des deux protagonistes ne veut risquer que l'autre la contrôle. En 1948, on s'accorde sur sa fusion, « pour mesure d'économie publique », avec la direction de l'éducation physique et des activités sportives dans une impayable « direction générale de la jeunesse et des sports », matrice du ministère souvent confié depuis à de non moins impayables sportifs (M. Bernard LAPORTE), généralement ignorants des questions d'éducation populaire (3). En d'autres termes : il n'y aura pas de service public d'éducation démocratique, critique ou politique des jeunes adultes en France. Ils feront plutôt du kayak ! GUÉHENNO démissionne, Mlle FAURE retourne en Algérie diriger un service d'éducation populaire non rattaché au sport.

Les affaires culturelles victimes d'une roulette russe

Pourtant, une impulsion a été donnée. Dès les années 1950, les instructeurs d'éducation populaire recrutés par Mlle FAURE rêvent de quitter le sport, dont ils n'ont que faire, et imaginent la création de leur propre ministère. Leur sous-directeur, Robert BRICHET, esquissera même en 1956 le projet d'un « ministère des arts ». Pour cela, il faut acclimater le concept de « ministère de la culture », expérimenté des pays totalitaires, pour en faire un ministère de la culture démocratique. Un ministère de l'éducation populaire en somme. Qui nommer à sa tête ? Du côté des instructeurs, on pense au philosophe CAMUS, directeur d'une maison de la culture à Alger, fondateur du théâtre du travail et adepte de la création collective contre la création individuelle.

L'histoire en décidera autrement. Parvenu au pouvoir, le Général de GAULLE veut récompenser la fidélité d'André MALRAUX, ministre de l'Information sous la IV^e République et directeur de la propagande du Rassemblement du peuple français (RPF), fondé par le général en avril 1947. Débute alors une sorte de roulette russe institutionnelle dont l'éducation populaire sortira perdante. En 1959, le président de la République demande au chef du gouvernement, Michel DEBRÉ, de trouver un ministère pour son chantre

officiel. MALRAUX demande un grand ministère de la jeunesse, domaine encore très sensible après Vichy ; on le lui refuse. Il réclame la recherche sans plus de succès. Puis il demande la télévision et essuie un troisième refus. Se souvenant du projet de « ministère des arts », DEBRÉ lui propose en désespoir de cause un ministère des Affaires culturelles. MALRAUX accepte (4). On y rassemble le cinéma, les arts et lettres, l'éducation populaire et ses instructeurs nationaux. Le directeur du cabinet de MALRAUX, Pierre MOINOT, ami de Mlle FAURE, lui fait savoir la bonne nouvelle et l'invite à les rejoindre.

Contrairement à une idée reçue, l'auteur de *La Condition humaine* n'a pas « créé » ce ministère, qu'il n'a au demeurant pas réclamé. Son administration est bâtie par des fonctionnaires rapatriés de l'outre-mer qui, après la décolonisation, sont affectés aux affaires culturelles (5). Efficaces mais idéologiquement marqués par leur expérience précédente, ils influencent la doctrine du ministère. Lequel aura vocation à irradier à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières le feu de la grandeur nationale. Puissance de la France à l'international et pouvoir symbolique de l'Etat dans les régions ; apologie de l'élite et du génie français. Un ministère profondément antipopulaire.

Les instructeurs d'éducation populaire qui pensaient avoir obtenu leur ministère ont perdu la partie. D'abord rattachée à MALRAUX en même temps que la direction des beaux-arts, la sous-direction de l'éducation populaire retourne définitivement à la jeunesse et aux sports (6). La coupure sera désormais établie entre culturel et socioculturel, entre « vraie » et « fausse » culture que seul l'Etat sera fondé à départager. Beaucoup attendaient que la gauche arrivant au pouvoir abolisse cette césure. Il n'en fut rien.

Cette histoire-là est plus connue : loin de rompre avec la vision élitiste et de reformuler la question culturelle sur des bases progressistes (tout le monde est producteur de culture, celle-ci n'étant rien d'autre qu'un rapport social), la gauche des années 1980 propulse la figure de l'artiste à des hauteurs jusque-là inconnues. Après le tournant libéral de 1983, la Culture majuscule réduite aux beaux-arts devient l'étendard d'un Parti socialiste qui, sur le plan économique, ne se distingue plus guère dès lors qu'il se résigne à faire le « sale boulot » de la droite. Mieux : l'action culturelle se substitue à l'action politique, comme l'illustre la commémoration du bicentenaire de la Révolution, le 14 juillet 1989.

Mis en scène par le publicitaire Jean-Paul GOUDE, le défilé intitulé « les tribus planétaires » présente chaque peuple non par un symbole de ses conquêtes politiques, de sa quête d'émancipation ou de la domination qu'il subit, mais par son signe « culturel » le plus anecdotique et le plus stéréotypique : les Africains nus avec des tam-tams, les Anglais sous la pluie, etc. Fin de la Révolution. Fin de la Politique. Fin de l'Histoire. Vive la Culture.

Rendre lisibles à tous les antagonismes sociaux

Ce type de « culture » a remplacé la politique parce que la fonction du « culturel » est précisément de tuer le politique (7). Dépolitisée, réduite à l'esthétique, une culture n'est ni meilleure ni pire qu'une autre culture : elle est « différente ». Le politique est l'affirmation d'un jugement de valeur. Le « culturel » est son anéantissement et la mise en équivalence généralisée sous l'empire du signe. La condamnation des violences faites aux femmes — l'excision, par exemple — est un geste « politique » : elle affirme qu'une société qui décrète l'égalité des hommes et des femmes est une société meilleure qu'une société qui ne la décrète pas. La tolérance de l'excision est en revanche « culturelle » : elle revendique la reconnaissance d'une culture qu'une autre culture ne peut juger de l'« extérieur ».



Il y a désormais en France une culture officielle, une esthétique certifiée conforme, celle des scènes nationales de théâtre, par exemple, aux mises en scène interchangeables. Elle vise paradoxalement à manifester en tous lieux la liberté d'expression, pour peu que celle-ci ne désigne aucun rapport social réel, n'entraîne aucune conséquence fâcheuse et soit littéralement sans objet. Provocations adolescentes, esthétique ludico-décadente, citations ironiques (8)... On s'y ennuie ferme, mais on y applaudit fort ! En même temps qu'il dépolitise, l'entretien du culte de la « culture » contribue à domestiquer les classes moyennes cultivées en réaffirmant la frontière qui les sépare des classes populaires.

Ainsi du visiteur qui, au milieu des années 1990, pénétrait dans telle Maison de la culture du Nord pour y découvrir une interminable rangée de bidons remplis d'eau alignés contre un mur et surmontés d'une petite photographie indiquant la provenance du liquide. Face à l'« œuvre », trois attitudes fréquentes. Un familier de l'art contemporain disposant des outils culturels adéquats pourra admirer le « dispositif ». Un profane dépossédé de ces ressources se révoltera contre une « supercherie », se dira qu'il peut en faire autant, maudira tous les artistes et éprouvera un sentiment d'infériorité sociale. Entre les deux, le visiteur imprégné de « bonne volonté culturelle » se convaincra qu'il y a là une « démarche », une « intention », quelque chose de supérieur qu'il convient d'apprécier — acquiescement soumis qui signe son appartenance aux classes moyennes cultivées.

Pareille imposition n'est pas sans conséquence, surtout en ces moments de crise économique où le basculement des classes moyennes du côté des classes populaires plutôt que vers les dominants représente un enjeu politique important. Le dressage « culturel » sert cette deuxième option. C'est pourquoi un programme réellement de gauche devrait se démarquer du concept de culture pour soutenir celui d'éducation populaire.

Les fédérations labellisées « d'éducation populaire » en sont loin (9). Embrigadées dès le début des années 1980 dans les innombrables dispositifs de traitement social des populations dites « en difficulté », combien d'entre elles administrent, en échange de subventions, des programmes de « mobilité des jeunes », d'« éducation tout au long de la vie », de « défi-jeunes » et autres apprentissages de la flexibilité et de l'esprit d'entreprise, pendant que d'autres, engagées dans la « politique de la ville », œuvrent à l'« insertion » des classes populaires à coups de « développement local », de « développement culturel » et d'« animation socioculturelle » (10) ?

En 2002, l'Association pour la taxation des transactions pour l'aide aux citoyens (ATTAC), fondée quatre ans plus tôt, obtenait son agrément en tant qu'association nationale de jeunesse et d'éducation populaire. Et, soudain, un contraste apparaissait : si ATTAC fait de l'éducation populaire en informant sur l'économie, en expliquant les inégalités et en proposant des moyens d'y remédier, alors que font les autres ?

On peut ainsi distinguer deux conceptions de l'action par la culture : l'« action culturelle », qui vise à rassembler autour de valeurs « universelles », consensuelles (l'art, la citoyenneté, la diversité, le respect, etc.). Et l'éducation populaire, qui vise à rendre lisibles aux yeux du plus grand nombre les rapports de domination, les antagonismes sociaux, les rouages de l'exploitation (11). La crise économique pourrait bien dissiper les mirages de l'une et remettre l'autre au goût du jour.

(1) Selon la définition de Mlle Nicole LEFORT DES YLOUSES, instructrice d'éducation populaire recrutée en 1944 par Mlle FAURE.

- (2) L'âge de la majorité civile est passé de 21 ans à 18 ans en 1974.
- (3) A l'exception notable de M. Roger BAMBUCK, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports de 1988 à 1991.
- (4) Philippe URFALINO, *L'invention de la politique culturelle*, La Documentation française, Paris, 1996.
- (5) Marie-Ange RAUCH, *Le Bonheur d'entreprendre. Les administrateurs de la France d'outre-mer et la création du ministère des affaires culturelles*, La Documentation française - ministère de la culture, Paris, 1998.
- (6) Françoise TÉTARD, *L'éducation populaire : l'histoire d'un rattachement manqué*, dans Les Affaires culturelles au temps d'André MALRAUX, 1959-1969, Comité d'histoire du ministère de la Culture, La Documentation française, Paris, 1996.
- (7) Alain Brossat. *Le grand dégoût culturel*, coll. « Non conforme », Seuil, Paris, 2008.
- (8) Jean-Paul CURNIER, *Manifeste*, Léo Scheer, Paris, 2000.
- (9) Contrairement à la France, l'éducation populaire, politique et critique, prospère dans certains pays d'Amérique latine et demeure ancrée dans le mouvement social en Belgique ou au Québec.
- (10) Lire le « Dico de la langue de bois » sur le site Le pavé.
- (11) Cf. « Le travail de la culture dans la transformation sociale : une offre publique de réflexion du ministère de la Jeunesse et des Sports sur l'avenir de l'éducation populaire », La Documentation française, Paris, 2001.

De l'éducation populaire à la domestication par la « culture » La nouvelle religion et ses prêtres

In <http://www.monde-diplomatique.fr/2009/05/DUBUFFET/17114>
mai 2009 - Page 5

Peintre, sculpteur, théoricien de l'art brut : Jean DUBUFFET (1901-1985) est un artiste internationalement reconnu lorsqu'il publie en 1968 *Asphyxiant Culture* (1). L'ouvrage tombe comme un pavé dans une vitrine qu'André MALRAUX s'ingénie à lustrer. DUBUFFET y taille en pièces l'art officiel et son milieu d'« enculturés » : Par Jean DUBUFFET

« Les intellectuels se recrutent dans les rangs de la classe dominante ou de ceux qui aspirent à s'y insérer. L'intellectuel, l'artiste, prend en effet titre qui lui donne pairie (2) avec les membres de la caste dominante. Molière dîne avec le roi. L'artiste est invité chez les duchesses, comme l'abbé. Je me demande dans quelle désastreuse proportion s'abaisserait aussitôt le nombre des artistes si cette prérogative se voyait supprimée. Il n'est qu'à voir le soin que les artistes prennent (avec leurs déguisements vestimentaires et leurs comportements particularisants) pour se faire connaître comme tels et se différencier des gens du commun.

La culture tend à prendre la place qui fut naguère celle de la religion. Comme celle-ci elle a maintenant ses prêtres, ses prophètes, ses saints, ses collèges de dignitaires. Le conquérant qui vise au sacre se présente au peuple non plus flanqué de l'évêque mais du Prix Nobel. Le seigneur prévaricateur pour se faire absoudre ne fonde plus une abbaye mais un musée. C'est au nom de la culture maintenant qu'on mobilise, qu'on prêche les croisades. A elle maintenant le rôle de l'"opium du peuple".

La caste possédante, aidée de ses clercs (qui n'aspirent qu'à la servir et s'y intégrer, nourris de la culture élaborée par elle à sa gloire et dévotion), ne tâche pas du tout, ne nous y trompons pas, quand elle ouvre



au peuple ses châteaux, ses musées et ses bibliothèques, qu'il y prenne l'idée de s'adonner à son tour à la création. Ce n'est pas des écrivains ni des artistes que la classe possédante, à la faveur de sa propagande culturelle, entend susciter, c'est des lecteurs et des admirateurs. La propagande culturelle s'applique, bien au contraire, à faire ressentir aux administrés l'abîme qui les sépare de ces prestigieux trésors dont la classe dirigeante détient les clefs, et l'inanité de toute visée à faire œuvre créative valable en dehors des chemins par elle balisés. »

(1) Jean DUBUFFET, *Asphyxiante Culture*, Editions de Minuit, Paris, 2007 (rééd.), p. 9, 10, 22-23.

(2) NDRL. Lui donne le statut de pair.

L'Éducation Populaire réinterrogée, ouvrage de Jean BOURRIEU, Ed. L'Harmattan, Paris 2001

In <http://www.educationpopulaire93.fr>

Dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, l'éducation populaire s'est éloignée de son projet de formation d'un citoyen conscient et critique, abandonnant ainsi son rôle d'émancipation collective au profit d'une intégration individuelle. Militant de l'éducation populaire, responsable de développement local en milieu rural puis engagé dans la politique de la ville, Jean BOURRIEU, aujourd'hui chargé de mission éducation populaire au conseil général de Seine-Saint-Denis, analyse cette dérive et propose quelques pistes pour construire l'avenir.

Confrontées à l'évolution du travail, les associations d'éducation populaire, engagées dans des démarches de professionnalisation, portant l'illusion du consensus de l'exclusion, ont souvent oublié leur projet global qui inscrivait leur démarche dans un changement de société, et se sont retrouvées en difficulté devant un individualisme présenté parfois comme une vertu.

Ce que l'auteur appelle « l'irruption de l'interculturel » s'est traduit à la fois par l'« ethnicisation » de l'immigration due à la construction de la « forteresse Europe », et par le vécu au quotidien d'une dimension internationale. Face à la fracture qui s'élargit entre les « grands voyageurs internationaux » et une grande partie de la population qui se replie sur elle-même, l'éducation populaire, de tradition universaliste, rencontre des difficultés pour échapper à un international institutionnel.

Aujourd'hui, si les hommes sont sans doute plus libres, ils sont aussi plus fragiles, et l'éducation populaire est interpellée par la nécessité de conjuguer une demande d'émancipation individuelle et une volonté d'émancipation collective.

Cependant, pour peu que l'éducation populaire soit rendu plus visible, par une affirmation politique de son projet et une interrogation de ce qu'est véritablement une association, elle peut jouer un rôle fondamental dans la gestion des tensions et des conflits qui participent de la socialisation de chacun en faisant de la recherche de l'équilibre, dans une démarche d'apprentissage interculturel, un véritable outil formateur. C'est un avenir, porteur de sens, qu'elle se doit de réinventer, à travers de nouveaux modes de construction sociale, et de façons nouvelles d'habiter la démocratie.

Annexe 5 : fiches d'expériences

La proximité du secteur de l'éducation populaire avec le secteur de l'économie sociale et solidaire a été identifiée à diverses reprises, tant dans ce rapport qu'à l'échelle nationale. Dans le cadre d'une mission confiée à l'Institut régional du travail social de La Réunion, en 2003, un travail a permis de capitaliser un certain nombre d'actions ou d'expériences, précisant les spécificités ou les difficultés rencontrées par les associations.

Nous avons extrait ici trois fiches caractéristiques du travail associant les enjeux de l'éducation populaire et ceux de l'économie solidaire, et le lecteur peut se référer aux autres fiches identifiées sur le site : <http://www.cres-reunion.com/nos-services/41-ressources-sur-less/146-fiche-capitalisation-des-experiences.html>.

Les fiches réalisées sont également accessibles sur les sites de l'IRTS et du réseau international DPH.

L'UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

Un réseau de solidarités au service de toutes les familles

L'UDAF de la Réunion, association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, a été créée le 6 juillet 1975. Si à l'époque, il existait peu d'associations familiales dans le Département, cette union regroupe maintenant 28 associations familiales et représente environ 4 000 familles.

Sa mission est de représenter toutes les familles auprès des pouvoirs publics pour défendre leurs intérêts matériels et moraux et d'aider les parents à éduquer leurs enfants, notamment en apportant une aide aux familles en difficultés.

Pour remplir cette mission, l'UDAF a mis en œuvre de nombreuses activités qui tentent de satisfaire aux besoins prioritaires des familles réunionnaises dans le but de développer un réseau de solidarité.

Grâce à ses adhérents, à l'organisation et à la gestion d'un réseau de familles d'accueil :

- Elle offre des vacances à des enfants de 6 à 14 ans (environ 1 000 enfants par an en bénéficiant pendant les périodes de grandes vacances) et leur permet de découvrir un autre environnement et milieu familial ;
- elle organise l'accueil des élèves originaires du cirque de Mafate dans des familles des centres urbains afin qu'ils poursuivent leur scolarité en collège puis lycée;
- elle s'occupe de l'accueil des malades mahorais dans le cadre de l'évacuation sanitaire de Mayotte quand il y a nécessité d'un suivi médical (par exemple pour la dialyse).

Depuis 2000, avec le souci permanent de soutenir et d'aider les familles les plus en difficulté, l'UDAF a développé plusieurs services :

- Elle gère deux points-rencontre qui accueillent parents et enfants dans le cadre d'une fonction d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité ; cette activité doit d'ailleurs se renforcer dans les années à venir dans le cadre de la nouvelle loi sur l'autorité parentale ;
- elle gère également le service de tutelle aux majeurs protégés qui traite 430 mesures chaque année.



Toutes ces prestations sont financées par diverses administrations et collectivités territoriales telles que le conseil général, le rectorat, la Direction régionale de l'action sanitaire et sociale, la Caisse d'allocations familiales, le conseil régional.

Actuellement, toujours dans l'optique de créer et développer un réseau de solidarité entre les familles, l'UDAF travaille sur plusieurs projets comme par exemple :

- L'ouverture d'un cybercase à Saint-Denis conçu comme un outil de proximité familiale ;
- un service d'accompagnement scolaire qui permettra d'apporter un soutien à plus de 850 enfants sur différentes communes de l'île (service mis en œuvre depuis septembre 2003).

L'UDAF regroupe les associations familiales du département et met en œuvre des actions concrètes au bénéfice des familles, en particulier des familles en difficulté. Elle constitue de manière évidente un réel réseau de solidarités pour et avec l'ensemble des familles, provoque des réflexions collectives, intervient dans le débat politique pour que les intérêts familiaux soient pris en compte dans le choix des politiques dans tous les domaines.

Rédaction : ALBERT, Irène

Institut régional du travail social, 1 rue Sully Brunet, 97470 Saint-Benoît, La Réunion.
Tél. 0262 92 97 77. Fax. 0262 92 97 78. 2003/06/05.

Entretien : PAYET Aristide, président et MEZINO Jean-Hugues, directeur de l'Union départementale des associations familiales, 18 rue Jean Cocteau, 97478 Saint-Denis Cedex. Tél. 0262 90 29 49. Fax. 0262 90 29 40. Email : udafreu@wanadoo.fr

Fiche réalisée dans le cadre de la capitalisation d'expériences de l'économie sociale et solidaire à La Réunion.

ILE DE LA REUNION – ECONOMIE SOCIALE - ECONOMIE SOLIDAIRE - ASSOCIATION - FAMILLE - ACCOMPAGNEMENT SOCIAL – RESEAU D'APPUI

Les CEMEA de La Réunion

L'accompagnement à la mise en œuvre des services de proximité à partir d'initiatives d'habitants

A partir de 1989, le Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) participe à une expérimentation nationale avec le soutien méthodologique de l'Agence pour le développement des services de proximité (ADSP). Il s'agit d'accompagner des initiatives collectives des habitants à partir du repérage de leurs besoins. La volonté des CEMEA de s'engager dans ce type d'accompagnement correspond aux objectifs relevant de l'éducation populaire que s'est fixés l'association ainsi qu'aux constats établis à cette époque dans le cadre de leurs activités sur la diversité des attentes des publics en formation.

Deux questions sont alors posées. Comment agir en fonction des changements de la société ? Dans le contexte local, quels types de réponse peut-on apporter ?

En 1993, conjointement à cette réflexion engagée, le CEMEA met en place une formation en direction de treize personnes pour l'obtention du diplôme d'Etat aux fonctions d'animateurs (DEFA), orientée sur l'accompagnement aux services de proximité.

Puis, en 1996, le CEMEA s'engage avec l'Agence départementale d'insertion (ADI) pour la mise en oeuvre de services de proximité dans des domaines d'activités divers tels que la petite enfance, le handicap, les personnes âgées, le tourisme, la prévention, le transport, etc.

De fait, à cette époque, l'ADI réfléchit sur les parcours d'insertion des personnes en contrat d'insertion par l'activité qui doit aboutir sur une réelle insertion professionnelle. Comment soutenir des projets d'habitants, comment valoriser leurs compétences en les accompagnant pour créer une structure, comment favoriser réellement l'insertion de ces personnes en difficulté ?

L'action a concerné des allocataires du RMI de neuf communes, des demandeurs d'emploi mais aussi des salariés et des retraités, c'est-à-dire une mixité de publics. Pour son responsable, la plus grande difficulté de ce type d'accompagnement est de prendre le temps pour donner du sens au projet car ce dernier doit partir réellement de l'expression des besoins du groupe. Par conséquent, il faut avant tout convaincre les différents partenaires, les élus, voire les habitants eux-mêmes que ce facteur temps est incontournable pour, dans un premier temps, faire émerger le projet et ensuite garantir sa réussite. L'intérêt d'un tel accompagnement est qu'il permet de suivre l'évolution des comportements et des attitudes des personnes qui deviennent progressivement des acteurs en définissant pas à pas une réponse à un besoin commun.

Cette méthode d'accompagnement implique de questionner l'idée de départ avant de rechercher les moyens pour la mise en oeuvre du projet.

Une évaluation de cette action réalisée en 2002 a comptabilisé 75 projets accompagnés par les CEMEA depuis 1996, qui sont intervenus à partir de dynamiques et d'un état d'avancement très variables du projet. Aujourd'hui, le frein le plus flagrant pour le développement des services de proximité à La Réunion est de favoriser la rencontre entre les différents acteurs (élus, partenaires institutionnels, professionnels, habitants) dans un vrai rapport de dialogue et d'autonomie.

Conscient de cette limite, le CEMEA a démarré en 2003 un travail d'information et de sensibilisation à la méthode d'accompagnement de tels projets dans le but d'impliquer progressivement tous les citoyens concernés.

L'intérêt de cette méthode est qu'un micro-projet qui répond réellement à un besoin d'habitants peut impulser la mise en oeuvre d'une politique plus globale, par exemple la création d'une crèche à l'instigation d'un collectif d'habitants, peut conduire une commune à s'engager dans la mise en oeuvre d'un contrat enfance. Cette mobilisation citoyenne (habitants, groupes, associations, etc.) pourra peut-être entraîner progressivement une réorganisation de la société et apporter une proposition diversifiée de développement socio-économique.

Rédaction : ALBERT, Irène

Institut régional du travail social, 1 rue Sully Brunet, 97470 Saint-Benoît, La Réunion.

Tél. 02 62 92 97 77. Fax. 02 62 92 97 78. 2003/11/14.

Entretien : CARRIERE, Christian, Responsable du Pôle développement local – Economie solidaire des CEMEA, 43 bis ruelle Magnan, 97400 Saint-Denis. Tél. 0262 20 48 31. Fax. 0262 21 22 13.

GSM. 0692 60 66 98. Email : cemea.reunion@wanadoo.fr

Fiche réalisée dans le cadre de la capitalisation d'expériences de l'économie sociale et solidaire à La Réunion.

ILE DE LA REUNION - ECONOMIE SOCIALE - ECONOMIE SOLIDAIRE - INSERTION SOCIALE - INSERTION PROFESSIONNELLE - ACCOMPAGNEMENT SOCIAL - SERVICE DE PROXIMITE - ASSOCIATION - DEVELOPPEMENT LOCAL - MIXAGE DE PUBLICS - LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

L'Association réunionnaise d'éducation populaire
L'accompagnement de projets auprès des personnes en difficulté
dans une dynamique de territoire

L'Association réunionnaise d'éducation populaire (AREP) s'engage dans l'accompagnement de projets auprès des publics en difficulté. Le service d'accompagnement qui est proposé vient compléter les dispositifs existants notamment les organismes du réseau points chances pour l'accueil et l'accompagnement technique et financier des créateurs d'entreprise.

Ainsi, l'activité de ces personnes Rmistes peut être de type occupationnel et appartient au secteur informel (par exemple, la vente de tricots dans le réseau de voisinage). Néanmoins, il existe un réel besoin de valoriser leurs savoir-faire et de leur proposer un cadre, qui soit entre l'activité occupationnelle et la création d'entreprise, permettant de développer des micro-initiatives économiques génératrices de revenu.

Dans ce contexte, l'AREP s'interroge depuis quelques années sur les modalités d'un accompagnement adapté à ce type de public, notamment pour :

- Construire des outils d'accompagnement spécifiques ;
- mettre en place un dispositif de micro-financement solidaire ;
- proposer un statut juridique plus pertinent que celui de l'association pour développer une activité économique.

La plupart des activités proposées ne sont pas économiquement viables et ne peuvent donc affronter la concurrence du secteur marchand. La question fondamentale est de savoir quel cadre structurel peut mettre en place l'Etat pour aider et, pourquoi pas, subventionner ce secteur (avantages fiscaux, etc.) afin de donner un réel statut à ces allocataires du RMI qui ne peuvent aujourd'hui s'intégrer dans l'économie classique mais qui par leurs activités apportent une plus-value sociale non négligeable à l'échelle de leur quartier.

L'accompagnement mené par les animateurs de l'AREP auprès de ce public en difficulté s'effectue en plusieurs phases. La première étape commence souvent par une information collective de l'Agence départementale d'insertion et de l'AREP pour proposer cette démarche. Puis, à partir des listings et des entretiens menés individuellement, les animateurs repèrent les porteurs de projets (individus mais aussi groupes). La mission confiée à l'AREP étant de favoriser le développement des territoires, les objectifs des projets sont très divers : problématiques sociales, emploi-formation, habitat et création d'entreprise. Les personnes retenues et motivées participent ensuite à une action d'accompagnement qui leur permettra d'acquérir la méthodologie de projet et de concevoir un budget prévisionnel.

L'intérêt de cette méthode d'accompagnement de projet est d'identifier des personnes qui ont des idées, des savoir-faire, des capacités d'innovation et qui s'adaptent aux dispositifs existants.

Par ailleurs, la rencontre de nombreux porteurs de projets permet parfois d'apporter des solutions sur un territoire. Par exemple, dans le cadre de l'insertion économique des pêcheurs traditionnels, un projet de jardiniers des lagons est né de la volonté de certains d'entre eux de nettoyer le lagon. La principale difficulté rencontrée est le manque d'autonomie des personnes accompagnées et leur faible niveau scolaire (généralement 3^{ème} de collège). Ainsi, les réponses des différents partenaires sont parfois inadaptées.

Par ailleurs, cette convention entre l'ADI et l'AREP est limitée dans le temps, en général trois ans. Dans ce cadre, le rôle de l'AREP est d'engager un travail de proximité dans le but de faire émerger des



projets, initier un accompagnement qui sera par la suite pris en charge par les différents partenaires agissant le territoire, le contrat de ville, la commune, l'ADI, l'ANPE, etc.

En ce moment, l'innovation est un terme à la mode et qui est mis en exergue dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. Mais dans la pratique, les formes d'accompagnement des diverses structures d'appui, qu'elles s'adressent à un public spécifique ou non, ne changent pas de façon notable. Comment travailler sur l'innovation, modifier les façons de faire, faire évoluer les mentalités? C'est la réflexion engagée aujourd'hui par l'AREP et ses partenaires.

Rédaction : ALBERT, Irène

Institut régional du travail social, 1 rue Sully Brunet, 97470 Saint-Benoît, La Réunion.

Tél. 02 62 92 97 77. Fax. 02 62 92 97 78. 2003/11/14.

Entretien : HURHUNGEE, Florent, chargé de mission économique du Département Développement local de l'Association réunionnaise d'éducation populaire, 21 rue Juliette Dodu, 97400 Saint-Denis, tél. 0262 21 91 20. Fax. 0262 21 12 49. Email : hurhungee@voila.fr

Fiche réalisée dans le cadre de la capitalisation d'expériences de l'économie sociale et solidaire à La Réunion.

ILE DE LA REUNION - ECONOMIE SOCIALE - ECONOMIE SOLIDAIRE - INSERTION SOCIALE - INSERTION PROFESSIONNELLE-ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ASSOCIATION-DEVELOPPEMENT LOCAL - POPULATION DEFAVORISEE - LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - STRUCTURE D'APPUI

Annexe 6 : cahier des charges de l'étude « Le champ associatif de l'éducation populaire à La Réunion »

Le CCEE, un des conseils consultatifs auprès des collectivités territoriales de La Réunion, envisage, dans le cadre d'une auto saisine, de réaliser une étude portant sur « Le champ associatif de l'éducation populaire à La Réunion », en partenariat avec le CRAJEP.

Cette étude permettrait de mieux cerner les spécificités réunionnaises de l'éducation populaire, de valoriser ce secteur d'activités et de le soutenir, notamment par la mise en évidence des difficultés qu'il rencontre et les réponses à y apporter.

1) Objectifs de l'étude

L'étude devra permettre de :

- Dresser un état des lieux quantitatif et qualitatif du monde réunionnais de l'éducation populaire en 2009 ;
- évaluer la place, le rôle, l'action et le fonctionnement du champ associatif de l'éducation populaire ;
- recenser et analyser les difficultés rencontrées et faire émerger des pistes d'action.

2) Organismes concernés

Pour réaliser cette étude, le prestataire coopérera avec :

- Les associations / fédérations / confédérations de l'éducation populaire : agréées par le ministère de la Jeunesse et des sports, représentées au CCEE et CRAJEP ;
- les partenaires techniques et publics : INSEE, ASSEDIC, DRASS, DRAC, DDJS, CRES, collectivités territoriales, EPCI...

3) Programme de l'étude

Dans ce cadre, le prestataire retenu devra :

a) Récupérer et traiter les données suivantes :

- Définitions de l'éducation populaire selon les différents acteurs (services de l'Etat, collectivités locales, associations, ...);
- historique réunionnais par une mise en perspective avec les associations de métropole et pour déceler des caractéristiques spécifiques à La Réunion dont la prise en compte s'avère importante pour la compréhension de ce secteur ;
- identité : formes juridiques, national/local, champs d'intervention géographique et thématique, public accueilli... - Cadre juridique et politique dans lequel s'inscrit l'action publique de l'Etat (DRASS, DDJS, DRAC...), des collectivités territoriales et EPCI en matière d'éducation populaire. - ressources humaines : effectifs salariés/bénévoles, part contrats aidés, part des emplois pérennisés, part homme/femme, tranches d'âge, types de postes, formations, diplômes du personnel... Part à rapporter à l'ensemble des associations réunionnaises ;
- ressources financières : modes de financement, régimes d'aides existants, poids et évolution des subventions publiques dans les budgets, part des subventions allouées par chaque collectivité et par l'Etat, fréquence des aides, part des salaires dans la section fonctionnement, équilibres financiers, fonds de roulement, délais de paiement, nature des dépenses...;

- durée de vie : ancienneté des associations réunionnaises d'éducation populaire, dynamisme de la création d'associations/d'emplois (nombre et pourcentage de création d'emplois par an) ;
- le projet et/ou l'objet de l'association et les activités : capacité à fédérer, investissement des membres et salariés, évaluation de la réalisation d'objectifs, place du salarié par rapport au comité directeur et/ou conseil d'administration, la vie associative, les valeurs et les activités mises en places et réalisées par les associations. Sur ce point, un zoom sur des associations par thématique devra être proposé.

Le comité de pilotage validera le choix des associations retenues dans ce cadre sur proposition du prestataire :

- Perception de l'action de ces associations : par le public concerné/par la population/par les militants du mouvement et/ou des associations d'éducation populaire/par les pouvoirs publics (Etat et collectivités) / par les associations d'éducation populaire de leur propre action/par les associations de l'action d'autres associations d'éducation populaire
- Difficultés rencontrées au regard :
 - Des moyens : problèmes financiers rencontrés, précarité de l'emploi, problèmes de locaux, non réalisation des objectifs...;
 - de la capacité à fédérer (les hommes, les associations, les projets, les valeurs...)
 - de la reconnaissance de l'utilité publique et sociale de ces associations et de leur valorisation.

b) Mesurer la convergence de vision des acteurs de l'éducation populaire sur leurs champs d'intervention

Pour cela, le prestataire réalisera des entretiens auprès d'un panel d'acteurs (à valider en comité de pilotage) qui lui permettra de confronter les différentes définitions :

- De l'éducation populaire ;
- des projets associatifs ;
- des objets des associations ;
- des activités pédagogiques des associations.

c) Faire émerger des propositions et pistes de travail

Le prestataire devra favoriser l'émergence de propositions visant à assurer la pérennité du champ associatif relevant de l'éducation populaire. Pour cela, il s'appuiera sur :

- Les entretiens réalisés avec l'ensemble des acteurs de l'éducation populaire à La Réunion ;
- les points d'étape présentés au comité de pilotage ;
- une séance de travail avec la commission 3 du CCEE, avant la conclusion de l'étude.

4) Pilotage de l'étude

L'étude se fera sous la direction d'un comité de pilotage composé de la commission 3 (Aménagement – Environnement – Déplacement – Sport – Socio-éducatif - Tourisme) du CCEE, des représentants du CRAJEP, d'un représentant de la DDJS et d'un représentant de la CRES.

Pendant la durée de l'étude, une rencontre au moins mensuelle sera organisée entre le prestataire retenu et le comité de pilotage. Au cours de celle-ci :

- Le prestataire rendra compte de l'avancée des travaux ;
- le comité de pilotage validera le travail du prestataire ;
- la commission 3 formulera un compte-rendu qu'elle soumettra au bureau.



5) Restitution de l'étude

Le délai de réalisation sera de 6 mois maximum à compter de la date de notification du marché établi à cet effet.

Sur la forme, le travail de recherche sera conclu par :

- La remise d'un rapport écrit sous un format papier et sous un format numérique (CD-ROM) ;
- la contribution à un séminaire-débat au cours duquel seront communiquées les conclusions de l'étude (préalablement validées par le comité de pilotage et l'assemblée plénière du CCEE.).

6) Clause financière

En contrepartie du travail confié au prestataire, le CCEE de la Région Réunion s'engagera à lui apporter une contribution financière conformément à son devis établi en euros TTC.

La contribution financière du CCEE sera imputée sur la ligne 900-023-2031 « Études et recherches ».

Les modalités de règlement seront prévues dans le marché.

7) Droit de propriété

Le CCEE sera propriétaire exclusif de l'étude commandée.

Annexe 7 : réponse à l'appel d'offres « Le champ associatif de l'éducation populaire à La Réunion »

Introduction

En 2001, année du centenaire de la loi régissant les associations de France, 14 995 associations sont en action à La Réunion. Il convient de resituer le cadre local d'existence de ces associations par quelques rappels historiques. Le déclin de la société rurale, en même temps, l'émergence d'une société de transferts et l'avènement de la société de consommation, marquent la transformation brutale du lien social jusqu'alors déterminé par, et confiné dans le système de l'économie de plantation. Le recul de cette économie et des activités rurales en général ont ainsi fait diminuer, de façon mécanique, les liens d'interdépendance qui leur étaient attachés. Les associations interviendront alors précisément pour consolider un lien social qui s'est progressivement fragilisé. On peut fortement supposer qu'elles revendiquent un rôle majeur à jouer dans cette orientation politique, qu'elles deviennent des acteurs incontournables dans la co-construction de l'ordre social local. Dans ce cadre, à La Réunion le courant militant de l'éducation populaire s'est ainsi structuré, suivant globalement les courants d'idées développées en France à la même période, en se réadaptant aux réalités d'un nouveau schéma de société en rupture avec le modèle de la société de plantation et en réponse aux besoins de formations.

Au niveau national, à ses origines, dans l'immédiat après-guerre, à côté de l'instruction publique, le bureau de l'éducation populaire porte de grandes ambitions républicaines : l'éducation politique des jeunes adultes et le développement de leur esprit critique, la formation des citoyens et rien moins que l'émancipation humaine. Pendant quatre années, Jean GUÉHENNO suit le chemin tracé par la Ligue de l'enseignement ou par le mouvement ouvrier et ouvert par CONDORCET dès 1792. Celui-ci propose de « *poursuivre l'instruction des citoyens pendant toute la durée de la vie* », pour que « *le genre humain ne soit pas partagé en deux classes : celle des hommes qui raisonnent et celle des hommes qui croient, celle des maîtres et celle des esclaves.* ». Avec la création conjointe d'un ministère de la Jeunesse et des sports et du ministère des Affaires culturelles, et l'apparition du clivage -ignorant le politique (au sens noble du terme)- entre culturel et socio-culturel, commence la dilution des idéaux fondamentaux de l'éducation populaire. Au point qu'il apparaît difficile aujourd'hui de donner une définition unique du concept d'éducation populaire comme le rappelait Marie-George BUFFET dans la préface du *Livre blanc de l'éducation populaire* : « *L'éducation populaire se définit en complément de l'enseignement scolaire formel et par rapport aux notions voisines d'Education permanente et d'animation socioculturelle* ».

Les acteurs de l'éducation populaire se retrouvent néanmoins autour de projets de démocratisation de l'accès aux savoirs, de diffusion de la connaissance au plus grand nombre. Dans l'idéal, tous souhaitent former des citoyens actifs et responsables par une pédagogie adaptée favorisant la créativité. Embrigadées dès le début des années 1980 dans les innombrables dispositifs de traitement social des populations dites « en difficulté », combien d'entre elles administrent, en échange de subventions, des programmes de « mobilité des jeunes », d'« éducation tout au long de la vie », de « défi-jeunes » et autres apprentissages de la flexibilité et de l'esprit d'entreprise, pendant que d'autres, engagées dans la « politique de la ville », œuvrent à l'« insertion » des classes populaires à coups de « développement

local », de « développement culturel » et d'« animation socioculturelle »⁵² ?

Dans son numéro de mai 2009, le *Journal de l'action sociale et du développement social* titrait « Education populaire : la grande déprime », mettant en perspective les difficultés actuelles du secteur, fait sur lequel elle attire l'attention régulièrement depuis 2007. La revue appelle à un débat sur l'éducation populaire, un séminaire national devrait s'organiser en novembre 2009 sur cette thématique⁵³.

Le CCEE envisage, dans le cadre d'une auto saisine, de réaliser une étude portant sur « Le champ associatif de l'éducation populaire à La Réunion », en partenariat avec le CRAJEP. L'étude demandée par la CCEE se situe donc dans une perspective qui croise les préoccupations nationales. Cette étude permettrait de mieux cerner les spécificités réunionnaises de l'éducation populaire, de valoriser ce secteur d'activités et de le soutenir, notamment par la mise en évidence des difficultés qu'il rencontre et les réponses à y apporter. Si l'on transpose ce cadre de définition à la réalité locale, il convient dans la constitution du corpus de distinguer trois axes :

- L'approche des associations ayant agrément de la DDJS « jeunesse et éducation populaire » (suivant par exemple l'arrêté n°03-2006 DDJS) ;
- les associations bénéficiaires du FONGEP (en lien direct avec la DDJS) ;
- dans une notion plus large, les associations ayant un champ d'action se rapportant à la définition ou aux champs d'intervention de l'éducation populaire.

Afin de répondre aux objectifs de l'étude, l'équipe constituée a cherché à mettre en place un dispositif d'étude permettant de favoriser l'émergence de propositions visant à assurer la pérennité du champ associatif relevant de l'éducation populaire. Pour cela, il s'appuiera sur :

- Les entretiens réalisés avec l'ensemble des acteurs de l'éducation populaire à La Réunion ;
- les points d'étape présentés au comité de pilotage ;
- une séance de travail avec la commission 3 du CCEE, avant la conclusion de l'étude.

Ce dossier comprend :

I) Analyse de l'étude et approche méthodologique

- 1 - Dresser un état des lieux quantitatif et qualitatif du monde réunionnais de l'éducation populaire en 2009
- 2 - Dresser un historique réunionnais par une mise en perspective avec les associations de métropole et pour déceler des caractéristiques spécifiques à La Réunion
- 3 - Evaluer la place, le rôle, l'action et le fonctionnement du champ associatif de l'éducation populaire
- 4 - Recenser et analyser les difficultés rencontrées et faire émerger des pistes d'actions
- 5 - Mesurer la convergence de vision des acteurs de l'éducation populaire sur leur champ d'intervention

II) Les « livrables » de l'étude

52 Voir *Histoire d'une utopie émancipatrice : De l'éducation populaire à la domestication par la « culture »* in <http://www.monde-diplomatique.fr/2009/05/LEPAGE/17113> - MAI 2009

53 In *Le Journal de l'action sociale et du développement social*, n°137, mai 2009, page 27. Voir pour le séminaire de novembre 2009, le site www.collectif-fraternite.com.

III) Présentation des structures et des intervenants

- a) ESOI
- b) AD2R
- c) IRFD

IV) Calendrier et proposition financière

I) Analyse de l'étude et approche méthodologique

L'ESOI (Etude ethnosociologique de l'océan Indien), l'AD2R (association développement rural Réunion), et l'IRFD (Institut réunionnais de formation développement), mutualisent leurs compétences et proposent une réponse commune. ESOI sera le mandataire unique de l'étude. Nous avons divisé l'étude en 5 grandes étapes. Elles suivent le cahier des charges proposé et en réadaptent certaines phases. Ces étapes devront permettre de :

1 - Dresser un état des lieux quantitatif et qualitatif du monde réunionnais de l'éducation populaire en 2009 en faisant ressortir les données suivantes :

- *Identité : formes juridiques, national/local, champ d'intervention géographique et thématique, public accueilli, choix de la localisation géographique ;*
- *cadre juridique et politique dans lequel s'inscrit l'action publique de l'Etat (DRASS, DDJS, DRAC), des collectivités territoriales et EPCI en matière d'éducation populaire ;*
- *ressources humaines : effectifs salariés/bénévoles, part contrats aidés, part des emplois pérennisés, part homme/femme, tranches d'âge, types de postes, formation, diplômes du personnel part à rapporter à l'ensemble des associations réunionnaises ;*
- *ressources financières : modes de financement, régimes d'aide existants, poids et évolution des subventions publiques dans les budgets, part des subventions allouées par chaque collectivité et par l'Etat, fréquence des aides, part des salaires dans la section fonctionnement, équilibres financiers, fond de roulement, délais de paiement, nature des dépenses ;*
- *durée de vie : ancienneté des associations réunionnaises d'éducation populaire, dynamisme de la création d'associations/d'emplois (nombre et pourcentage de création d'emplois par an) ;*
- *mots-clés qui caractérisent l'action de l'association et lui donne son sens.*

Méthodologie : il s'agira de créer un questionnaire qui sera auto-administré par les associations sur les items identifiés plus haut. Cette phase est aussi une phase de prise de contact avec les associations, elle est déterminante pour la qualité des autres parties de l'étude :

- 1) Rassemblement des données DDJS/Préfecture/Récupération des éléments INSEE (sous forme numérique) sur les associations (par l'entrée numéro de SIRET) et constitution d'une base de mailing.
- 2) Constitution d'un questionnaire permettant le recueil de données quantitatives mais avec quelques champs ouverts permettant des données qualitatives. Le questionnaire sera envoyé à toutes les associations recensées relevant du champ de l'éducation populaire. Le questionnaire sera accompagné d'une lettre expliquant l'objet de l'étude et ces étapes.
- 3) A mi-parcours, les associations seront relancées par un enquêteur qui devra les rencontrer. Il est à noter toutefois que le remplissage du questionnaire se fait sur la base du volontariat.
- 4) Les questionnaires seront saisis sur le logiciel Modalisa (sous licence AD2R). Les données seront traitées sur ce même logiciel. Un état des lieux de ce secteur sera ainsi dressé par la constitution

d'une base de données relationnelle (propre au logiciel) permettant de dresser un état des lieux, d'effectuer une consultation et une recherche thématique. Il s'agit de pouvoir interroger la base sur un axe ou plusieurs axes déterminés avec possibilité de croiser les entrées d'interrogation. Le questionnaire et ces résultats seront disponibles sous la forme d'un fichier Modalisa.

2 – Dresser un historique réunionnais par une mise en perspective avec les associations de métropole et pour déceler des caractéristiques spécifiques à La Réunion dont la prise en compte s'avère importante pour la compréhension de ce secteur.

Méthodologie : il s'agira ici, en réadaptant la méthodologie de l'étude historique de type « monographie » de constituer des corpus de données pouvant permettre de contextualiser la naissance ou l'implantation de la structure (dans quelle époque, dans quel contexte social) saisir les périodes de rupture (liée au changement politique ou à des mouvements sociaux), les temps. Il s'agira donc d'interroger la mémoire de l'association (sous forme d'archives de l'association), cette approche sera complétée par la mémoire orale (du bureau de l'association notamment ou encore de bénévoles). Nous établirons le lien avec les documents disponibles aux archives départementales de La Réunion. Ce récit sera fixé :

- Sur une chronologie à plusieurs entrées (vie de l'association, contexte politique, contexte social, grandes périodes historiques) permettant de lire le récit et de le comparer à d'autres départements ;
- sous forme d'un récit global. Une approche d'ordre sociologique complètera ce récit et sera proposée sur l'action du champ associatif à La Réunion.

3 - Evaluer la place, le rôle, l'action et le fonctionnement du champ associatif de l'éducation populaire

- Perception de l'action de ces associations : par le public concerné/par la population/par les militants du mouvement et/ou des associations d'éducation populaire/par les pouvoirs publics (Etat et collectivités)/par les associations d'éducation populaire de leur propre action / par les associations de l'action d'autres associations d'éducation populaire
- Définitions de l'éducation populaire selon les différents acteurs (services de l'Etat, collectivités locales, associations) ;
- le projet et/ou l'objet de l'association et les activités : capacité à fédérer, investissement des membres et salariés, évaluation de la réalisation d'objectifs, place du salarié par rapport au comité directeur et/ou conseil d'administration, la vie associative, les valeurs et les activités mises en places et réalisées par les associations.

Sur ce point, un zoom sur des associations par thématique devra être proposé. Le comité de pilotage validera le choix des associations retenues dans ce cadre sur proposition du prestataire.

Méthodologie. Deux aspects demandent ici à être identifiés :

- D'une part, à partir des actions menées, quelle est la perception qu'ont les destinataires, les bénéficiaires et les financeurs : nous réaliserons des entretiens avec ces deux niveaux de publics, en recueillant sur des actions récentes, des attentes et des résultats effectifs, ainsi que les données existantes permettant d'évaluer l'efficacité sociale de l'action ;
- d'autre part, l'évaluation du champ associatif se fera également en examinant le fonctionnement actuel des associations, en réalisant un diagnostic simple faisant ressortir l'organigramme fonctionnel de l'association et les points forts et points faibles.

L'analyse de ce fonctionnement et des actions menées récemment permettra de mieux circonscrire

le champ d'intervention de l'éducation populaire, ses enjeux actuels, ses limites et les chantiers communs aux associations de ce secteur. Enfin, c'est la capacité d'innovation, de mobilisation, d'intervention qui sera également mise en avant à partir de l'ensemble des entretiens réalisés. Pour mener à bien ces enquêtes et ce diagnostic, nous mobiliserons nos outils et notre expérience en matière d'évaluation du fonctionnement des associations. Il s'agit ici de constituer un corpus orienté plutôt sous l'angle qualitatif (complète le point 1 qui donne une approche quantitative) constitué par une série d'entretiens semi-directifs avec un approfondissement sur les associations validées par le comité de pilotage.

4 - Recenser et analyser les difficultés rencontrées et faire émerger des pistes d'action :

- *Difficultés rencontrées au regard :*

- *Des moyens : problèmes financiers rencontrés, précarité de l'emploi, problèmes de locaux, non réalisation des objectifs ;*
- *de la capacité à fédérer (les hommes, les associations, les projets, les valeurs) ;*
- *de la reconnaissance de l'utilité publique et sociale de ces associations et de leur valorisation.*

Méthodologie. Ce point sera traité selon trois phases distinctes, pour chacune des associations :

- Mise en place d'entretiens collectifs avec les responsables et le personnel de chaque association repérée, pour les faire s'exprimer sur les difficultés rencontrées et les attentes au regard des thématiques proposées et éventuellement en identifier d'autres ;
- analyse de l'expression des groupes et formulation de problèmes à résoudre par l'équipe d'étude;
- mise en place de réunions de travail avec les groupes associatifs pour amender et valider les problèmes, définir des priorités et rechercher des pistes d'action.

La contribution de chacun des membres impliqués dans leur projet associatif permettra d'obtenir une vue globale de la situation telle qu'elle est perçue par eux. Les croisements avec les données issues des autres associations offriront une vision élargie des difficultés rencontrées au sein du champ associatif de l'éducation populaire à La Réunion et des projets à développer pour y remédier. Chaque association sera destinataire d'un rapport récapitulatif, en ce qui la concerne, les problèmes identifiés et les dires qui leur sont associés ainsi que les priorités et les pistes d'action dégagées.

Le rapport d'étape sera effectué sous la forme d'un recueil des problèmes, des priorités et des pistes d'action formulées par chacune des associations. Il présentera également, autant que faire se peut, les problèmes qu'elles partagent, avec un focus sur les priorités et les actions qui leur sont communes.

5 - Mesurer la convergence de vision des acteurs de l'éducation populaire sur leur champ d'intervention

Pour cela, le prestataire réalisera des entretiens auprès d'un panel d'acteurs (à valider en comité de pilotage) qui lui permettront de confronter les différentes définitions :

- *De l'éducation populaire ;*
- *des projets associatifs ;*
- *des objets des associations ;*
- *et des activités pédagogiques des associations.*

Méthodologie : les étapes précédentes ont permis de poser le cadre de référence historique et de produire la monographie de chacun des acteurs de l'éducation populaire au filtre des entretiens et de l'analyse.

Sur la base des éléments qui auront été identifiés au cours de ces différentes étapes, cette étape 5 présente plusieurs intérêts :

- Privilégier des temps collectifs et susciter le débat dans le groupe constitué du panel d'acteurs ;
- proposer un premier niveau de restitution aux acteurs, notamment la partie historique (étape 2) et prolonger ainsi leur implication tout au long de l'étude conduite ;
- inviter les acteurs à une mise en perspective de leurs propres points de vue par la confrontation et l'échange. De cette étape, émergeront les convergences, les disparités et complémentarités pouvant constituer une base de valeurs et projections communes pour l'éducation populaire, portées par un panel d'acteurs locaux.

Ces points seront traités sous forme d'une table ronde (1 à 2 journées selon le nombre d'associations) permettant de « croiser les regards ». Cette table ronde permettra de restituer aux associations en introduction le volet historique (partie 2). L'animation de l'échange s'appuiera sur les points 3 et 4. Le rapport final fera émerger des propositions et des pistes de travail améliorant le fonctionnement et l'action des structures d'éducation populaire à La Réunion. Ces propositions seront élaborées lors d'un travail d'expression et de recherche de solutions en groupe. La méthode GERDAL (Groupe d'études et de recherche pour le développement d'actions locales) sera mise en œuvre afin de permettre aux responsables de fédérations ou d'associations (volontaires) de mettre à plat les problèmes qu'ils rencontrent en commun et d'élaborer un plan d'actions. Cette méthodologie a pour particularité de responsabiliser les acteurs concernés par les problèmes et de les mobiliser vers l'amélioration de leur propre situation. Ces échanges seront collectés sous forme d'un cd-audio.

II) Les « livrables » de l'étude

- 1^{ère} restitution fin novembre 2009 / Support produit : corpus d'enquête en support papier + CD-ROM contenant les fichiers au format word et excel + rapport partie 1 + rapport partie 2.

- 2^{ème} restitution fin mars 2010 / Support produit : corpus d'enquête en support papier + CD-ROM contenant les fichiers au format word et excel + rapports de synthèse + rapport partie 3 + rapport partie 4.

=> Assemblage du rapport final composé des 4 synthèses organisées sous forme d'un recueil.

- Fin mars ou début avril 2010 : organisation du séminaire, enregistrement des échanges et production d'un CD audio.

=> Rédaction du rapport final avec intégration des éléments et des pistes du séminaire.

- Restitutions finales : 2 présentations institutionnelles à déterminer selon les besoins de la CCEE.

III) Présentation des structures et des intervenants

a) ESOI : l'approche ESOI se veut au service de toutes les formes d'organisations qui souhaitent améliorer le développement de leur activité en plaçant l'Homme au centre de leurs préoccupations

- Confidentialité des données ;
- associer la recherche fondamentale à la recherche appliquée ;
- haut niveau de compétences.

ESOI est également organisme de formation n° 98970265097

Domaine de compétences

- Approche pluridisciplinaire associant les sciences humaines aux processus de changement

Secteurs d'activités

- Audit, diagnostic de structures et d'activités, mutualisation et capitalisation de savoir-faire et d'expériences, aide à la décision
- Interventions sur les thématiques suivantes : patrimoine et développement, développement durable, travail et économie solidaire, changement social, participation des habitants et urbanisation,
- Evaluation d'actions et de politiques publiques et animation d'équipes pluridisciplinaires de projets
- Formation
- Recherche

Emmanuel SOUFFRIN, docteur en Anthropologie (N° SIRET : 430 381 095 00016) :

Membre de la Société française de l'évaluation

Membre du réseau ARVISE (ANACT)

Consultant auprès du Fonds d'expertise participative de l'océan Indien (Fondation de France)

Collaborateur du CEREQ université de La Réunion

Membre de l'Association française d'anthropologie

Le rôle des associations dans la consolidation du lien social à La Réunion, *sociologies pratiques*, 2004, n°9, Nouveaux territoires et nouvelles formes de l'action associative, Coordination : Bernard EME. En partenariat avec ROINSARD Nicolas, BRUNAUD Christian, CEREQ, Saint-Denis

Les relations entre l'Etat, les collectivités locales et les acteurs de l'économie sociale et solidaire à La Réunion, Appel d'offres, *L'économie solidaire en région*, ministère du Travail de l'emploi et la formation professionnelle, secrétariat d'Etat à l'économie sociale et solidaire, avec le CEREQ et le GRASS-IRESO, 2000-2003

Le management des entreprises associatives, Journées d'études de l'ARVISE, (ANACT), 2003

La mutation du champ culturel à La Réunion, réflexions sur des actions d'insertion par la culture dans une île francophone et créole de l'océan Indien, in *Cultures en ville ou de l'art et du citoyen*, ouvrage coordonné par Jean MÉTRAL, éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues, avec Catherine Foret, 2000.

Laurent HOARAU, historien (N° SIRET : 443 160 999 00035)

Laurent HOARAU, travailleur indépendant, historien spécialisé sur les projets de recherche liant histoire, mémoires et patrimoine à La Réunion, chargé d'enseignement vacataire (CEV) en Histoire sociale à l'université de La Réunion et à l'IRTS de La Réunion (Institut régional des travailleurs sociaux).

Articles :

- 2009 : *Cimetière, patrimoine et identités : essai comparé de lecture du cimetière de Bel-Air (Sainte-Suzanne)* publié dans «Kaf, étude pluridisciplinaire» (ISBN 978-99903-82-20-4), sous la direction de Laurent MÉDÉA.
- 2008 : *Un chantier-école à la Grande-Chaloupe*, publié dans «Le lazaret de la Grande-Chaloupe, Quarantaine et Engagisme» (ISBN 978-2-9527874-2-0).
- 2008 : «*Abécédaire du patrimoine réunionnais*», publié dans «Akoz, espace public», n°31 (Jean-Marie ELLIAUTOU, rédacteur en chef).
- 2006 : «Passage de relais : 60 ans d'exploit sportif», exposition organisé par le CROS (Comité régional olympique et sportif) et le conseil général de La Réunion (Jean-François REBEYROTTE, Commissaire d'exposition).
- 2006 : *Histoire réunionnaise et lieux de mémoire*, revue «Nout'lang» n°12 (Teddy IAFARGE-GANGAMA, rédacteur en chef).
- 2000 : collaboration à l'inventaire du patrimoine de Saint-Pierre dans *le Patrimoine des Communes de France, La Réunion* (Editions Flohic, ISBN 2-84234-085-X).

Au sein de l'ESOI (Etude sociologique de l'océan Indien) :

- juin 2009 : *L'immigration réunionnaise : un peuplement continu, contraint et volontaire*, publié dans Expressions N°33, revue éditée par l'IUFM de La Réunion, spécial Histoire-Géographie, coordonné par Frédéric GARAN.
- mai 2009 : *Qui La Réunion réunit-elle ?*, article rédigé pour le mensuel de l'université.
- mars-décembre 2009 : Programme de recherche pour la commune de Saint-Paul (La Réunion) sur le patrimoine du Guillaume et de la Petite-France.
- 2007 : *Interculturalité et exposition des lieux de mémoire vivants à La Réunion, Vers une problématique des frottements identitaires*, publié dans « Culture et Recherche n°114-115 ».
- 2006-2008 : Programme de recherche «*Histoire et mémoire des immigrations en régions et dans les départements d'outre-mer.*», Programme dirigé par l'ACSE (l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) pour la réalisation d'études ayant pour objectif de retracer l'histoire et la mémoire des migrations et des immigrations.

En collaboration ESOI/AD2R :

- Mars 2009 - avril 2010 : réalisation d'un diagnostic patrimonial sur le périmètre dit « *Le Guillaume* », commune de Saint-Paul.

b) AD2R : L'Association développement rural Réunion (AD2R) créée le 19 mai 2007 a pour objet :

- L'aménagement et le développement des territoires avec les populations;
- l'appui au réseau des animateurs dans le développement local et l'aménagement du territoire;

L'AD2R souhaite contribuer à la conduite de toute autre mission ou étude ayant pour objet l'aménagement et le développement des territoires avec leurs populations.

Daniel GUERIN : maîtrise de psychologie et DESS en Aménagement et développement local.

20 ans d'expérience de terrain en animation-développement et en formation d'animateurs et d'agents de Développement. Spécialisé en communication et en expression de groupes.

c) IRFD :

L'Institut réunionnais de formation et de développement (IRFD), société coopérative de production (SCOP), s'est construit progressivement une expérience de l'élaboration de diagnostics, partagés en œuvrant à l'accompagnement des populations à la recherche et à la mise en œuvre de solutions aux difficultés qu'elles rencontrent dans leurs territoires.

S'appuyant sur les méthodologies de Développement Local, son équipe a contribué, à La Réunion et dans la zone océan Indien, à l'identification d'enjeux et à leur traduction en problématiques par les acteurs locaux, pour la construction et la conduite de plans d'actions appropriés.

En collaboration avec l'AREP, l'IRFD a participé au Diagnostic Santé Ville sur la commune de Saint-Pierre. En accompagnant des groupes d'habitants et d'élus municipaux à l'expression libre de leurs difficultés et attentes, il a contribué à formuler, avec eux, des problèmes à résoudre en matière de santé sur le territoire.

En partenariat avec l'AD2R, l'IRFD a conduit diverses études et analyses de filières dans le secteur social ou dans le monde agricole :

- Diagnostic Social Territorial de Sainte-Marie : recueil de données, validation des priorités avec les habitants des secteurs et collaboration à l'animation des ateliers de rédaction des fiches actions avec les membres du comité technique et les partenaires impliqués dans l'étude ;
- étude filière lait, « Points de vue et sentiments des éleveurs de la Sica-Lait » : co-construction des problématiques avec les groupes d'éleveurs (constats et pistes de solutions) ;
- projet stratégique de la FRCA : identification des enjeux et des priorités avec les responsables des structures coopératives et leurs partenaires.

Dominique DERAND, directeur de l'IRFD (N° SIRET : 500 269 758 00016)

Licence des Sciences de l'éducation, formateur dans le domaine de la communication et des relations interpersonnelles, en management des équipes de travail. A participé à de nombreuses actions de médiation et d'accompagnement de groupes d'acteurs à la conduite de projets, à la formation des responsables associatifs dans le cadre du Développement Local.

Annexe 8 : Publications du CCEE

- 1985-1986 : Brochure sur L'Inde et La Réunion dans le cadre de l'exposition
- Rapport : Proposition en vue de l'élaboration d'une politique régionale sportive, socio-éducative et culturelle à La Réunion
- Actes du colloque international « Alcoolisation et suralcoolisation à La Réunion »
Édition du double numéro 107 et 108 de la revue *Action poétique* : « FON N'KÉZER La Réunion (poètes de La Réunion) ». Recueil réalisé avec l'aide du CCEE et consacré à la littérature réunionnaise d'expression créole et française
- 1988 : Revue sur les « Figures de la littérature réunionnaise contemporaine »
- 1989 : Ouvrage *Bourbon des origines à 1848* dans le cadre de l'exposition « De la Servitude à la liberté : Bourbon des origines à 1848 »
- 1990 : Ouvrage sur « l'Histoire abrégée de l'enseignement à La Réunion »
Édition d'une plaquette dans le cadre de l'exposition sur La révolution à La Réunion de 1789 à 1803
Propositions en matière de centres de vacances et de loisirs à La Réunion
- 1992 : Rapport : « Pour un développement du socio-éducatif à La Réunion »
Vidéogramme Vert mascalinois sur les plantes endémiques de La Réunion
- 1993 : Commission transversale « Données psychosociales et contenu des programmes »
- 1994-1995 : Rapport : « Enseignement artistique : luxe ou nécessité ? »
- 1995 : Vidéogramme « Mensonge de l'ibis sur l'histoire des animaux endémiques de La Réunion »
- 1996 : Actes et avis du CCEE sur le colloque « Mobilité, culture et développement »
Vidéogramme sur le peuplement des Mascareignes
- 1996-1997 : Rapport sur le Paysage audiovisuel à La Réunion
- 1997 : Édition du livret « La problématique du développement culturel à La Réunion » de la collection Esquisses
Édition en co-partenariat avec l'Office national des forêts d'une bande dessinée Bat'karé en forêt
- 1998 : Rapport sur l'état de la coopération régionale
Édition du livret « La problématique de l'éducation à La Réunion » de la collection Esquisses

- 2000 : Rapport sur le socio-éducatif à La Réunion.
: Rapport sur la coopération régionale : la situation associative à Madagascar
: Guide européen multilingue des communautés culturelles et des maisons de pays d'Europe (pages sur La Réunion : traduction française, anglaise et créole)
- 2001 : Rapport « Pour une école sans drogue »
: Édition d'un répertoire sur Réflexion sur la coopération régionale associative
: Actes du Forum Territorial ERE : « Quelle éducation relative à l'environnement dans les îles du sud-ouest de l'océan Indien ? »
: Actes des XI^{èmes} RILC
: Édition du livret « La problématique du développement socio-éducatif à La Réunion » de la collection Esquisses
- 2002 : Synthèse sur table ronde sur l'éducation populaire, les élus : construire ensemble
: Rapport sur « Le paysage audiovisuel réunionnais »
: Documents et synthèse des Assises du sport à La Réunion, atelier « Sport et Tourisme »
- 2003 : Actes du colloque « Lanvironman, alon mèt ansanm »
- 2004 : Rapport sur l'étude « Loisirs et tourisme sportif de nature à La Réunion (sur l'état des lieux, les enjeux et perspectives en matière de développement durable)
- 2004-2005 : Diagnostic pour une stratégie culturelle du Parc National des Hauts de La Réunion.
- 2004-2010 : Recueil de nouvelles, de contes, de légendes et de poésies en créole réunionnais primés sur cette période
- 2007 : Co-édition d'un dossier culturel « La kaz créole de La Réunion » avec Lofis la lang kréol La Réunion et l'association Tikouti.
- 2008 : Actes de la Journée mondiale de la philosophie
Étude sur « La place de l'activité culturelle dans l'économie de La Réunion »
- 2009 : Édition d'une plaquette « Pour une utilisation rationnelle de l'éclairage artificiel »
- 2010 : Le service public de l'audiovisuel. Rapport du CCEE de La Réunion.

Les rapports mentionnés ci-dessus ainsi que les avis du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement sur saisine du conseil régional, conseil général et de l'Etat sur les différents documents budgétaires d'orientation, de planification peuvent vous être adressés sur simple demande, ou sont consultables et téléchargeables sur le site du CCEE (www.ccee.re).

CCEE
34, rue Sainte-Marie 97400 Saint-Denis - Ile de La Réunion
Tél : 0262 41 44 12 - Fax : 0262 21 78 73
Courriel : ccee@cr-reunion.fr - courrier@ccee.re
www.ccee.re

Novembre 2011

